

Table des matières

1 - Approb CR CS 290624	2
2 - DM1-24 BOUTIQUE DU PARC	31
4 - DM1-24 MER	59
3 - DM1-24 FESTIVAL JAZZ	107
5 - DM2-24 PARC	137
6 - Ligne trésorerie 2025	204
7 - Contrôle CRC présentation rapport	205
8 - Emploi adjoint admin ppal 2e cl agent comptable	285
9 - Emploi NP adjoint technique Mer	286
10 - Emploi rédacteur agent comptable	287
11 - Evolution montant participation employeur santé et prévoyance	288
12 - FA39-2024 Eco compteurs	290
13 - Projet pédagogique MER délib	291

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 19 octobre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 26 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 33

Nombre de voix pouvoirs : 15

Etaient présents : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, WEY, MM. BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBERT, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MORQUE, MULLER, PFEFFER, WAHL, WEBER, WEIL, WNDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes, DOH, EHRSTEIN, KERN, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, HUBER, MICHEL, PETER, SCHMITT, STAATH, SUCK, WALTER.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 29 juin 2024.

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 29 juin 2024,

Décision : Le Comité Syndical approuve le compte-rendu de la réunion du 29 juin 2024.

Pour extrait conforme



La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL1-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2024

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD – SYCOPARC

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 29 JUIN 2024

Le 29 juin 2024 à 9h30 s'est réuni, en présentiel à BOUXWILLER, le Comité Syndical du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC).

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, KERN, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, MM. BALL, BERRON, BRUPPACHER, BUFFA, FRAIN, GNAEDIG, HOFFSESS, KLIPFEL, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, PFEFFER, SCHMITT, WAHL.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, LEDIG, PASTOR, SANDER, WEY, MM. HELMER, HUBER, HUBERT, LENHARD, MORQUE, PETER, STAATH, WALTER, WEBER, WEIL, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Assistaient également :

Mmes DA SILVA ADRIANO, JACOB-BAUER, MILLIANCOURT, ZIMMERMANN et M. GOETZMANN, SYCOPARC

Mme DHOUIB, CESER Grand Est,

M. DRAPIER, Région Grand Est

M. SCHALCK, Chambre des Métiers d'Alsace

M. ULRICH, CESER Grand Est

Etaient également excusés :

Mme FEMIA, Collectivité européenne d'Alsace

M. FERSTLER, Fédération du Club Vosgien

M. HILT, Commune de Offwiller

M. HOFFMANN, Chambre des Métiers d'Alsace

M. JACQUEMIN, Office National des Forêts

Mme ROSNER-BLOCH, Région Grand Est

M. SCHNEIDER, CCI Alsace Eurométropole

Figuraient à l'ordre du jour les points suivants :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 13 avril 2024
- 2) Budgets :
 - Budget principal du Parc – Décision modificative n° 1
- 3) Révision de la charte :
 - Lancement de la procédure de révision, proposition du périmètre d'étude pour la nouvelle charte et mise en place d'un comité de révision
 - Création d'un groupe de travail jeunesse dans le cadre de la révision de la charte
- 4) Programme d'actions :
 - 10-2024 – Programme citoyen de préservation de la biodiversité : détermination des modalités d'attribution des subventions d'investissement aux communes ayant bénéficié d'un Atlas de la Biodiversité Communale
 - Trame Verte et Bleue :

- Bilan du programme réalisé dans le cadre de l'appel à projets « Les Vosges du Nord après la tornade, vers une biodiversité augmentée »
 - Nouveau programme « Qu'est-ce qui se trame dans les Vosges du Nord » : présentation du budget prévisionnel et détermination des modalités de participation des communes au projet
 - FSE : dépôt d'une demande de financement auprès du Fonds Social Européen (FSE) au titre du projet « Education à l'image »
 - Plan régional d'actions du Lynx : délibération arrêtant le budget prévisionnel déposé au titre du programme FEDER
 - Programme d'amélioration des connaissances sur l'impact du changement climatique sur les milieux forestiers et connaissance sur les services rendus par les milieux forestiers : délibération arrêtant le budget prévisionnel déposé au titre du programme FEDER
 - NATURA 2000 : dépôt d'une demande de financement FEDER 2024-2025 dans le cadre du programme NATURA 2000 suite au changement de porteur du site Sarre Albe Isch
- 5) LIFE Biodiv'Est : création d'un groupement de commandes avec le Parc naturel régional de la Montagne de Reims pour la réalisation d'une étude de la fonge, d'une étude des coléoptères saproxyliques et d'une étude des invertébrés
- 6) Ressources Humaines :
- Evolution du montant du chèque déjeuner pour le personnel du SYCOPARC
 - Création d'un emploi saisonnier d'adjoint administratif à temps complet de chargé d'accueil au secrétariat du Parc
 - Création d'un emploi permanent à temps complet d'animateur principal de 2^{ème} classe
 - Création de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
 - Création de deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
 - Création de trois postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet de techniciens Trame Verte
 - Création d'un emploi d'animateur territorial à temps complet de médiateur de la Réserve Naturelle Nationale des Rochers et Tourbières du Pays de Bitche
- 7) Vote du bilan d'activités 2023 du SYCOPARC
- 8) Point thématique : programme Quiétude Attitude, présentation du zonage et préfiguration d'un plan d'actions
- 9) Divers - Communication

Mme MARAJO-GUTHMULLER souhaite la bienvenue aux membres présents et remercie M. MICHEL, Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre pour l'accueil dans ses locaux. Elle lui passe ensuite la parole pour un petit mot d'accueil.

M. MICHEL salue et souhaite, à son tour, la bienvenue à l'ensemble des membres du Comité Syndical au siège de la Communauté de Communes qui est actuellement encore en travaux pour agrandissement.

Avant de commencer la séance avec les différents points inscrits à l'ordre du jour, Mme la Présidente dresse la liste des pouvoirs et des excusés. Elle salue Mme DHOUIB nouvellement nommée par le CESER Grand Est pour siéger au sein du Comité Syndical et informe que la Commission permanente de la Région Grand Est a décidé de remplacer certains de ses membres.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 13 avril 2024

Voix : 54
Pour : 54
Contre : 0
Abstentions : 0

La Présidente propose aux membres du Comité Syndical d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 13 avril 2024.

Décision : *Le Comité Syndical approuve le compte-rendu de la réunion du 13 avril 2024.*

2. Budget – Budget principal du Parc – Décision modificative n° 1/2024

Accusé de réception en préfecture
652356701241019-CS191024DEL1-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2024

M. GOETZMANN présente la décision modificative n° 1/2024 qui comprend :

Fonctionnement : 21.924,56 € en dépenses, dont :

+ 4.824,56 € pour des réajustements de crédits (entretien véhicules de service, honoraires sinistre LIFE Biocorridors...),

+ 2.100,00 € pour l'annulation d'un titre de recettes émis à tort sur le budget principal en 2023 relatif à la participation de Saint-Louis-les-Bitche Pays de Lumière pour l'accompagnement au chantier des collections, qui sera émis sur le budget annexe de la Conservation des musées,

+ 15.000 € pour les intérêts de la ligne de trésorerie,

21.924,56 € en recettes, dont :

+ 21.924,56 € au titre de la subvention Leader pour l'opération « Boutiques des musées 2016 »,

Investissement : -15.000,00 € en dépenses, dont :

-15.000 € au titre de crédits inscrits à tort sur la fiche action 10-2024 « Programme citoyen de préservation de la biodiversité et des paysages » (déjà inscrits en 2023),

-15.000,00 € en recettes, dont :

-15.000 € au titre de crédits inscrits à tort sur la fiche action 10-2024 « Programme citoyen de préservation de la biodiversité et des paysages » (déjà inscrits en 2023).

Voix : 54

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical approuve la décision modificative n° 1/2024 s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à 21.924,56 € et en dépenses et en recettes d'investissement à -15.000,00 €.

3. Révision de la charte : lancement de la procédure de révision, proposition du périmètre d'étude pour la nouvelle charte et mise en place d'un comité de révision

Mme MARAJO-GUTHMULLER informe que la note présente dans le dossier de séance fait suite à un travail mené avec l'Exécutif depuis avril 2024 qui a permis d'affiner la méthode et d'évaluer les enjeux territoriaux. Les élus et techniciens se sont principalement appuyés sur le statut des communes associées créé en 2018.

La rencontre des communes s'est faite par secteur :

- 5 juin : Gundershoffen, Mietesheim, Uttenhoffen, Gumbrechtshoffen
- 10 juin : Menchhoffen, Bouxwiller, Bischholtz, Obersoultzbach, Mulhausen, Niedersoultzbach, Schillersdorf, Uttwiller
- 13 juin : Schmittviller, Petit-Réderching, Rohrbach-les-Bitche, Achen, Bettviller, Bining, Gros-Réderching, Etting, Wiesviller, Woelfling-les-Sarreguemines
- 14 juin : Berg, Bettwiller, Drulingen, Mackwiller, Oermingen, Rexingen, Voellerdingen

Ce qui a permis de rencontrer 23 des 29 communes du périmètre de concertation.

L'accueil a été très chaleureux dans l'ensemble des secteurs.

Les communes ne pouvant être présentes ont été recontactées par téléphone.

A ce jour, plusieurs communes ont déjà délibéré (Berg, Drulingen, Voellerdingen), d'autres ont fait savoir leur intérêt certain et le souhait de délibérer d'ici fin septembre en fonction de leurs prochains conseils municipaux.

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL1-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2024

Les communes restées sans réponse à ce jour sont : Bining, Etting et Rexingen.

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord a été créé en 1975 et a depuis été renouvelé à 3 reprises. La dernière labellisation a été actée en 2014, pour une période de 12 ans, prorogée jusqu'au 15 mars 2029 par décret n° 2018-1169 du 18 décembre 2018.

Le renouvellement du classement se fait à l'issue de la procédure de révision de la charte qui est un processus visant à actualiser les orientations stratégiques et les dispositifs de gestion du Parc, en tenant compte des évolutions territoriales, environnementales, économiques et sociétales.

La procédure de révision de la charte est un processus long, d'environ 5 années, qui implique différentes phases et une multiplicité d'acteurs. La méthodologie ainsi que le planning prévisionnel de révision sont présentés dans la note annexée.

L'article L333-1 du code de l'environnement prévoit que la Région est la collectivité chargée d'engager la procédure de renouvellement du classement d'un parc naturel régional. Pour ce faire elle doit prescrire, par délibération, la révision de la charte et définir le périmètre d'étude de la nouvelle charte.

Il revient au Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord de demander à la Région d'engager la procédure de révision en proposant un périmètre d'étude ainsi que les modalités de gouvernance et de concertation pour la mise en œuvre et le suivi de la procédure.

Le périmètre d'étude, et son éventuelle extension par rapport au territoire précédemment classé, doit être justifié au regard des critères de classement prévus par le code de l'environnement, à savoir :

- La qualité et l'identité du territoire, de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que de ses paysages représentant un ensemble patrimonial et paysager remarquable, mais fragile et menacé et comportant un intérêt reconnu,
- La cohérence et la pertinence des limites du territoire au regard de ce patrimoine et de ces paysages.

La note annexée présente les orientations proposées au Comité Syndical en matière de périmètre d'étude, de gouvernance et de concertation, afin de solliciter, auprès de la Région Grand Est, le lancement de la procédure de révision.

Mme la Présidente propose aux membres du Comité Syndical qui souhaitent s'engager dans le suivi de la rédaction du projet de charte de constituer un groupe de travail. Dans un second temps, elle souhaite associer les jeunes à cette réflexion car les jeunes ont, eux aussi, des idées. Le groupe de travail réfléchira à comment les associer et travaillera sur ce qui a déjà été réalisé. Il s'agira d'écouter la jeune génération et tenir compte de ce qu'elle dit. Toutefois l'engagement des jeunes connaît un frein : celui de la mobilité dans la mesure où le territoire du Parc est grand.

Mme JACOB-BAUER revient sur le sujet de la révision de la charte et la méthode de travail utilisée. Sur les 6 PNR du Grand Est, tous sont en révision de charte sauf le PNR de Lorraine. Elle rappelle qu'il est nécessaire de recandidater pour permettre à la Région Grand Est d'engager la procédure de révision. Le PNR montre ainsi non seulement son socle culturel et patrimonial, mais aussi sa fragilité. Beaucoup de choses ont changé depuis la dernière révision de la charte il y a 15 ans. Elle rappelle que l'objectif est d'envoyer un projet de révision d'ici l'automne.

Mme la Directrice rappelle la méthodologie et le planning de la révision de la charte :



Méthodologie et planning

Les grandes étapes

2024	2025	2026	2027	2028	2029
<ul style="list-style-type: none"> Lancement Périmètre Délib-RGE Note enjeux avis d'opp Etat Bilan 	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation Diag territorial Enjeux Concertation Enjeux-Objectifs 1^{ère} trame Charte 	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction Plan parc Municipales Concertation territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> Examen conjoint Etat Audition CNPN Visite rapporteurs Saisie AE 	<ul style="list-style-type: none"> Avis AE Délib RGE Régionales Enquête publique Arrêt du projet Examen Final 	<ul style="list-style-type: none"> Saisie des Collectivités délibérations Approbation RGE Avis légalité du préfet

Mobilisation du territoire



Préfiguration du nouveau périmètre du PNR Vosges du nord 2029 -2044



Méthodologie et planning

Etudes préalables

Préparation de la rédaction

Au cours de la rédaction

OBJET	PÉRIODE	CIBLE	OUTILS	LIVRABLE
Tournée des marchés/événements existants	2025	Grand public	Stand, 3 questions	Des volontaires pour assemblée citoyenne, une carte sensible ?
Enquête habitants/citoyenne	Déjà réalisée pour le PNRVN	Citoyens		Ppt de restitution > Faire une synthèse
Ateliers évaluatifs > Quelle participation des acteurs au projet de territoire > Partage du bilan et diag territorial	Printemps/automne 2025	Partenaires, équipe, élus (CS et AG délégués) + Ateliers	Consolidation/ Recueillir les acquis réalisés grâce au projet de charte	Evaluation des engagements des membres et partenaires
Restitution diagnostic et évaluation			Débats photos, « Cafés Parc », OPP, Quiz, Réunion publique	
Information sensibilisation grand public Restitution diagnostic et évaluation	2025-26	Grand public	BD - Dessine-moi ton parc = / Magazine, Carte de vœux, Jeu concours, OPP + Kit à rêver (11 thématiques/ points de vue)	S'approprier la méthode déployée en 2025

Préfiguration du nouveau périmètre du PNR Vosges du nord 2029 -2044



Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL1-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2024



Méthodologie et planning

Instance	Membres	Rôle
Comité Syndical	Membres statutaires : 49 élus et 10 partenaires	Pilotage stratégique de la démarche et appropriation et validation des grandes étapes par délibération, Détermine les grandes orientations, Valide les moyens engagés.
Bureau exécutif	Présidente et vice-présidents	Prépare les délibérations au Comité Syndical.
Comité de révision	Présidente et 7 élus volontaires du Comité Syndical Directrice et 7 agents du Parc 7 citoyens	Pilotage opérationnel de la démarche : Propose la méthodologie, Assure la préparation des réunions, des documents intermédiaires, Garantit la tenue du calendrier et de la procédure pour aboutir à un renouvellement de classement en 2029, Fait émerger par la concertation territoriale les propositions et idées pour la nouvelle charte.
Comité technique de révision	Représentant de l'Etat (Audrey STEPHAN) + Sous-préfecture Saverne, Sarreguemines, Haguenau Représentants de la Région (Ludovic DRAPIER, Dominique LORRETTE) et de la maison de région Saverne-Haguenau Représentant du commissariat de Massif des Vosges Représentant de la Collectivité européenne d'Alsace Représentant de la Moselle Représentant EPCI et PETR Représentant Villas Portes et Villas périphériques (contrat réciprocity)	Partage de l'information et des enjeux stratégiques nationaux, régionaux et locaux à prendre en compte dans le renouvellement, Prépare les avis des collectivités membres ou partenaires, Concertation pour faire émerger des idées nouvelles et des consensus pour la nouvelle charte.
Assemblée générale des Délégués	Membres statutaires : délégués des communes et EPCI membres du SYCOPARC	Élit ses représentants au Comité syndical, Les délégués : Contribuent à la définition des engagements des collectivités locales à l'atteinte des objectifs de la charte, Participent à la concertation et contribuent à faire émerger un engagement citoyen.
Collectivités membres du SYCOPARC	Notamment organes délibérants des Conseils municipaux, et Conseils communautaires.	Délibèrent sur l'avant-projet de charte et le projet définitif.
Comité Scientifique	Membres nommés	Rôle consultatif, appui aux réflexions, Propose des axes de réflexion.
Partenaires techniques	Agence de l'Eau, ONF, CRPF OFB, SDEA, Chambre d'agriculture, CMA, CCI, Et associations	Consultation au fil de la révision : ateliers partage du diagnostic, état des lieux du territoire, Participe aux journées acteurs et partenaires pour contribuer aux grandes orientations et à la définition des mesures.



Il est proposé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur les orientations présentées.

M. WALTER s'abstient sur ce point.

Voix : 54
Pour : 53
Contre : 0
Abstentions : 1

Décision : Le Comité Syndical décide :

- *De reconnaître les qualités et les fragilités du territoire qui justifient la nécessité de poursuite de l'outil Parc naturel régional,*
- *D'approuver le périmètre de concertation présenté tel que défini sur la carte et selon la liste des communes annexées,*
- *D'autoriser Mme la Présidente à engager une concertation avec l'ensemble des nouvelles communes, identifiées dans le périmètre de concertation, susceptibles d'intégrer le périmètre d'étude,*
- *D'autoriser Mme la Présidente, au regard de la concertation engagée et de l'intérêt des communes rencontrées, à déterminer le périmètre d'étude à proposer à la Région Grand Est afin d'engager la procédure de révision de la charte,*
- *D'approuver les modalités de gouvernance et de concertation prévues pour la révision telles que présentées dans la note annexée,*
- *D'acter la création d'un comité de révision de la charte,*
- *De solliciter la Région Grand Est pour lancer la procédure de révision de la charte du Parc,*
- *D'autoriser Mme la Présidente à signer tous les documents afférents au présent dossier.*

Mise en place d'un comité de révision de la charte

Mme la Présidente annonce que, pour assurer le suivi de la révision de la charte, une gouvernance spécifique doit être mise en place. Pour compléter les travaux de l'Exécutif, un comité de suivi de la révision est proposé selon la composition suivante :

- Présidente et 7 élus volontaires du Comité Syndical,
- Directrice et 7 agents du Parc,
- + 7 citoyens (recrutés au premier semestre 2025 (répartition géographique harmonieuse pour représenter le territoire du Parc)).

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL1-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2024

Il assurera le pilotage opérationnel de la démarche :

- Propose la méthodologie,
- Assure la préparation des réunions, des documents intermédiaires,
- Garantit la tenue du calendrier et de la procédure pour aboutir à un renouvellement de classement en 2029,
- Fait émerger par la concertation territoriale les propositions et idées pour la nouvelle charte.

Le comité de révision de la charte se réunira environ 3 fois par an.

Suite à l'appel lancé par Mme la Présidente, Mme GLAD et M. SCHMITT se portent volontaires pour faire partie du comité de révision de la charte. Mme PASTOR les rejoindra souhaitant elle aussi participer aux réflexions.

Un courriel sera prochainement adressé à l'ensemble des membres du Comité Syndical afin qu'ils se positionnent d'ici fin juillet.

M. WAHL rappelle l'importance de la répartition géographique des membres du comité de révision de charte.

A la demande de M. FRAIN, Mme JACOB-BAUER liste les communes associées intéressées pour rejoindre le périmètre classé du Parc naturel régional des Vosges du Nord. Elle rappelle ensuite l'évolution du périmètre depuis la création du Parc :

- 1975 : 98 communes,
- 1994 : 106 communes,
- 2001 : 113 communes,
- 2014 : 111 communes, 2 d'entre elles ayant souhaité sortir du périmètre classé.

Les villes de Bouxwiller et Rohrbach-les-Bitche sont actuellement villes portes. Elles pourraient devenir communes du Parc. Les communes de Rimling et Schorbach, qui avaient souhaité sortir du périmètre du Parc lors de la dernière révision, se situeraient dans le périmètre, tout comme quelques communes qui ne souhaitent pas devenir associées.

Le nouveau périmètre devrait englober 142 communes, soit une augmentation de 25 %. La surface augmenterait de 22 %, soit 155.000 ha avec une population de 113.000 habitants, soit + 33 %.

Mme la Directrice précise les critères de constitution du nouveau périmètre pour les communes :

- Du Pays de Niederbronn-les-Bains,
- Du Pays de Hanau – La Petite Pierre,
- Du plateau lorrain mosellan,
- D'Alsace Bossue,

Et rappelle les engagements à l'intégration au périmètre et les conséquences du classement au regard de l'article L333.1.V. du code de l'environnement.

A la question de M. KLIPFEL souhaitant savoir si des communes non associées auront la possibilité de rejoindre le périmètre du Parc, Mme la Présidente répond que, vu l'augmentation déjà importante du périmètre, il est décidé de n'intégrer que les communes associées qui le souhaitent. Une discussion est en cours au sein de l'Exécutif pour l'accueil de nouvelles communes associées.

En réponse à M. GNAEDIG, qui évoque le saillant entre Uttwiller et Gumbrechtshoffen et demande si l'adhésion au Parc a été proposée à la commune de Val de Moder, Mme JACOB-BAUER précise que les communes composant la nouvelle commune de Val de Moder ont été sollicitées en 2018 mais qu'elles

n'ont pas donné suite.

Mme la Présidente rappelle qu'un lien existe déjà entre le Parc et le Val de Moder via le Musée de l'image populaire qui fait partie de la Conservation des Musées du Parc.

M. HOFFSESS rajoute que la Ville de Strasbourg va réfléchir à la façon de prendre part à la révision de la charte, et notamment sur le statut de ville périphérique, ce que cela implique pour les habitants du Parc, pour ceux de Strasbourg. Il s'agit d'une opportunité pour aller plus loin avec le contrat de réciprocité. Mme la Présidente souhaite densifier le contenu de ce contrat et ajoute qu'il est important de ne pas opposer la ruralité à la ville.

A la demande de M. MICHEL, un projet de délibération aux communes candidates au périmètre modifié du Parc naturel régional des Vosges du Nord sera envoyé à la Ville de Bouxwiller afin qu'elle puisse délibérer en septembre prochain.

Mme MARAJO-GUTHMULLER informe que, lors de la tournée des communes associées, deux questions ont été soulevées régulièrement :

- Celle de la publicité, interdite dans le Parc,
- Et celle des agriculteurs qui ont parfois une image inexacte du Parc. Aussi, il est important d'organiser une réunion avec eux afin qu'ils prennent conscience de notre façon de travailler.

Création d'un groupe de travail jeunesse dans le cadre de la révision de la charte

Mme MARAJO-GUTHMULLER souligne que les jeunes du territoire et le SYCOPARC entretiennent des liens réguliers à travers le Réseau d'éducation à l'Environnement des Vosges du Nord (REEVON), le réseau des musées, les interventions thématiques... Ces nombreux face-à-face pédagogiques sont organisés pour leur permettre de découvrir les richesses naturelles et culturelles du territoire.

A travers la gestion de la Maison de l'Eau et de la Rivière, ce sont plus de 11 000 journées participants de sensibilisation à l'attention du jeune public qui ont été réalisées en 2023. Pour l'ensemble des structures du REEVON, c'est entre 25 000 et 30 000 journées participants par an.

Malgré ces fortes interactions, la gouvernance du SYCOPARC ne prévoit actuellement pas de place spécifique pour les jeunes.

Les défis qui s'offrent à eux sont pourtant nombreux et il semble donc important que leurs attentes et aspirations puissent s'exprimer dans le programme d'actions du Parc.

Pour ces différentes raisons, il est au Comité Syndical de constituer un groupe de travail afin de disposer de temps d'échanges dédiés devant permettre de :

- Dresser un état des lieux des propositions existantes,
- Déterminer une méthodologie d'implication des jeunes (10 – 18 ans et 18 - 25 ans) dans le cadre de la révision de la charte,
- Développer un programme d'actions concerté.

Il s'agira pour ce groupe de travail, avec l'appui du chargé de mission médiation, de l'enseignant déchargé 3H/semaine par l'éducation nationale et des ressources internes du SYCOPARC, d'identifier le meilleur chemin possible pour créer des espaces d'échange avec les jeunes, les écouter et prendre en compte leurs attentes dans nos actions futures.

Confrontés à un avenir empreint d'incertitudes croissantes, leur participation citoyenne revêt une importance capitale pour la réalisation des objectifs de développement durable de notre territoire.

Le groupe de travail se réunira trois fois en 2024 et sera ouvert aux délégués des communes et aux membres du Comité Syndical.

Les travaux du groupe seront restitués au Comité de révision de la charte et à l'Exécutif.

Sa reconduction éventuelle pour l'année suivante sera discutée à l'issue de la troisième rencontre.

Mme MARAJO-GUTHMULLER précise aux membres du Comité Syndical qu'ils ont jusqu'à la fin du mois de juillet pour se manifester s'ils souhaitent intégrer le groupe de travail.

Proposition de noms au sein des délégués :

1. LANGENSOULTZBACH / Martine STIEFEL / enseignante
2. ECKARTSWILLER / Fabien OSTER / enseignant
3. ERCHING / Jérôme WAGNER / chercheur CNRS ?
4. ESCHBOURG / Catherine HAEHN / éducatrice
5. LOHR / Stéphanie KLEIN / formatrice
6. LOUTZVILLER / Christophe PETER / enseignant
7. ROTHBACH / Olivier MULLER / animateur nature
8. PUBERG / Anne-Laure MUNSCH / assistante sociale
9. PFALZWEYER / Laura BRANDT / éducatrice
10. WEINBOURG / Marie-Hélène BEINSTEINER / monitrice éducatrice

Deux membres souhaitent d'ores et déjà intégrer le groupe de travail : Mme EHRSTEIN et M. MARCHAL.

M. SCHMITT souligne qu'il existe déjà des outils au Parc auxquels étaient associées les communes, tels que les sanctuaires de nature. Il demande si cet outil, inutilisé depuis longtemps, pourrait être relancé.

Mme MARAJO-GUTHMULLER donne lecture du projet de délibération. M. WALTER, au travers de son pouvoir, s'abstient sur ce point.

4. Programme d'actions

10 – 2024 – Programme citoyen de préservation de la biodiversité : détermination des modalités d'attribution des subventions d'investissement aux communes ayant bénéficié d'un Atlas de la Biodiversité Communale

Mme la Présidente rappelle que, de 2018 à 2020, le Parc naturel régional des Vosges du Nord a lancé un vaste projet permettant d'améliorer nos connaissances locales en matière de biodiversité : « Les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ». Pendant plus de 3 ans, des experts ont été missionnés pour réaliser des cartographies des milieux naturels et des inventaires faunistique et floristique sur 21 communes bas-rhinoises et mosellanes des Vosges du Nord.

Ces Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ont servi à relever et à cartographier plus de 320 espèces de faune et de flore sur le territoire bas-rhinois et plus de 360 espèces de faune et de flore sur le territoire mosellan. Ce travail, à présent synthétisé, permettra de mieux appréhender la richesse du patrimoine naturel communal, présentant un véritable intérêt écologique.

En 2023, le SYCOPARC a démarré une nouvelle mission d'animation locale « post ABC » afin de concevoir des plans de préservation de la biodiversité communale en lien avec les conseils municipaux et

les acteurs locaux. Suite à un travail d'analyse commune par commune des différents enjeux, des réunions de sensibilisations et balades communales se sont tenues dans certains villages concernés, afin que tous les citoyens se mobilisent pour assurer la préservation de la biodiversité à travers des actions bien ciblées : maintien et plantations de haies, replantation de vergers, maîtrise foncière ou d'usage, gestion écologique des jardins, préservation des prairies humides, gestion forestière intégrée....

De plus, la réflexion pour préserver cette biodiversité communale s'organise avec notamment dans certaines communes la création de Conseils Locaux de la Biodiversité. Ces Conseils (groupes de travail) regroupent élus et habitants autour de la table pour élaborer un plan d'action citoyen et collectif de préservation de la biodiversité à l'échelle d'une commune.

Le principe de base est de ne pas se substituer à la commune pour le portage du plan d'action, mais de permettre de faciliter le passage à l'acte en créant un environnement sécurisé techniquement et administrativement.

Afin de permettre l'émergence rapide de premiers projets et en attendant de pouvoir monter des dossiers de candidature afin que la commune puisse bénéficier d'un dispositif de financement national ou régional (Fond vert, AMI TVB, Mécénat...), nous souhaitons mobiliser des crédits « investissement » PNR affectés par la Région Grand Est sur le sujet.

Nous proposons un accompagnement financier incitatif qui serait déterminé en fonction de l'ambition du projet :

- Petites opérations locales (plantation de haies, plantation de fruitiers, mise en place de gîtes artificiels et nichoirs, animations pédagogiques, panneaux de sensibilisation...) : 1 € engagé par la commune amènerait 0,5 € du PNR soit une subvention de 33,33 % (plafond de 2.000 €),
- Opération de restauration ambitieuse : réhabilitation d'un habitat naturel (pelouses, zones humides), création de mares, mise en place d'un sanctuaire, gestion forestière intégrée... : 1 € engagé par la commune amènerait 1 € du PNR soit une subvention de 50 % (plafond de 4.000 €).

Chaque année, 15.000 € seraient dédiés à l'accompagnement des communes engagées dans des plans de sauvegarde de la biodiversité.

De plus, grâce à leur classement PNR, les communes se voient attribuer chaque année une dotation « Biodiversité – Aménités Rurales » afin de soutenir leur engagement dans des projets visant à favoriser la transition écologique.

Mme MARAJO-GUTHMULLER précise que d'autres participations financières seraient susceptibles de pouvoir être mobilisées par les communes bénéficiaires comme par exemple le dispositif de la Région Grand Est « Mon village, espace de biodiversité » qui finance jusqu'à 50 % (pour les communes classées PNR) les opérations favorables à la biodiversité et favorisant l'adhésion et les prises de conscience telles que :

- Aménagements favorables à la flore et à la faune sauvage (plantations, mares, etc.),
- Aménagements favorables à la sensibilisation du public (panneaux pédagogiques, etc.),
- Inventaires faune flore, etc.

Elle évoque rapidement l'ABC de la commune de Hunsbach.

M. GOETZMANN rajoute que l'objectif aujourd'hui est de se positionner sur une participation versée aux communes dans le cadre de cet ABC, qu'il est important de rencontrer les habitants du territoire et de construire des projets avec eux.

Voix : 54
Pour : 54
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL1-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2024

Décision : Le Comité Syndical décide :

- D'acter le principe d'un soutien financier du SYCOPARC aux opérations de restauration de la biodiversité menées par les communes engagées dans la mise en œuvre d'un plan de préservation de la biodiversité communale,
- D'attribuer le montant de la subvention d'investissement qui sera versé individuellement aux communes selon les modalités suivantes :
 - o Petites opérations locales (plantation de haie, plantation de fruitiers, mise en place de gîtes artificiels et nichoirs, animations pédagogiques, panneaux de sensibilisation...) : taux de subvention de 33,33 % (1 € engagé par la commune amène 0,5 € du PNR) dans la limite d'un plafond maximum de subvention fixé à 2.000 €.
 - o Opération de restauration ambitieuse : réhabilitation d'un habitat naturel (pelouses, zones humides), création de mares, mise en place d'un sanctuaire, gestion forestière intégrée... : taux de subvention de 50 % (1 € engagé par la commune amène 1 € du PNR) dans la limite d'un plafond maximum de subvention fixé à 4.000 €.
- D'autoriser Mme la Présidente à déterminer la typologie de l'opération et le montant de la subvention liée selon les critères évoqués ci-dessus,
- D'autoriser Mme la Présidente à signer avec les communes bénéficiaires les conventions attributives de subvention ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation du projet,
- D'inscrire les subventions au budget principal du Parc,
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tout acte, convention ou document nécessaire à la réalisation de l'opération.

Trame Verte et Bleue

Mme JACOB-BAUER présente le bilan du programme réalisé dans le cadre de l'appel à projets « Les Vosges du Nord après la tornade, vers une biodiversité augmentée ».

Nouveau programme « Qu'est-ce qui se trame dans les Vosges du Nord » : présentation du budget prévisionnel et détermination des modalités de participation des communes au projet

Mme la Présidente rappelle que, en 2020, suite aux dégâts engendrés par la tornade du 9 août 2019 sur plusieurs villages de la Communauté de Communes du Pays de Bitche, le SYCOPARC a engagé un programme de restauration de la continuité écologique à destination des communes impactées.

Dans le cadre de ce programme d'une durée de 3 ans (2020-2023), différentes actions ont été réalisées telles que : plantations de fruitiers, plantations de haies, création ou restauration de mares, création de gîtes à chiroptères, animations scolaires.

Suite à cette première expérimentation, le SYCOPARC souhaite renouveler le dispositif sur les Communautés de Communes de l'Alsace Bossue et du Pays de Niederbronn-les-Bains.

A ce jour, onze communes (2 en CCAB et 9 CCNB) ont manifesté leur intérêt pour la démarche qui serait réalisée sur la période 2024 à 2026. Les communes qui souhaitent adhérer au projet pourraient bénéficier des actions suivantes :

- Distribution d'arbres fruitiers,
- Plantation d'arbres fruitiers et de haies,
- Création ou restauration de mares,
- Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale,
- Réalisation d'animations à destination des scolaires,
- Réalisation d'animations à destination du grand public,

- Actions de communication ou de sensibilisation sur les milieux et espèces.

L'objectif du projet est de parvenir à :

- Planter 2 300 arbres,
- Planter 8 300 plants de haies,
- Planter 1 800 plants favorables aux pollinisateurs,
- Restaurer ou créer 6 mares,
- Réaliser 6 diagnostics écologiques,
- Réaliser 36 animations avec les scolaires.

Le budget mobilisable pour animer la démarche et réaliser l'ensemble des actions s'élève à un total de 690.450 € (dont 250.000 € de dépenses de personnel pour l'animation et les actions de plantation).

Actions proposées	Coûts estimatifs TTC *	Descriptif synthétique du chiffrage
Action 1 : Restaurer les vergers hautes-tiges en périphérie des villages	81.000 €	1.800 arbres plantés sur la base d'un coût unitaire de 45 € / arbre
Action 2 : Planter des haies (champêtre, double rang, bosquet ...)	148.000 €	8.300 plants de haies et 480 arbres de différentes variétés + matériel de protection des plants (tuteur, paillage ...)
Action 3 : Accroître la disponibilité en fleur pour les pollinisateurs	27.800 €	1.800 plants favorables à la production de nectar + matériel de protection des plants (tuteur, paillage ...)
Action 4 : Créer des mares	26.700 €	Création ou restauration de 6 mares d'une superficie comprise entre 0 et 200 m ²
Action 5 : Connaître la biodiversité locale	72.000 €	6 diagnostics écologiques avec un coût estimatif de 12.000 € par diagnostic
Action 6 : Mobiliser les écoles primaires	50.400 €	36 animations (12 communes x 3 ans) sur la base d'un coût forfaitaire de 1.400 € par animation
Action 7 : Sensibiliser les habitants et communiquer sur notre projet	2.500 €	Impression de posters / autocollants + achat des droits d'auteur pour la diffusion de films
Location et achat de petit matériel (véhicule, mini-pelle, EPI ...)	33.000 €	
Travaux en régie pour la réalisation des opérations de plantation (salaire + charges + frais de mission des agents chargés des plantations)	160.250 €	3 planteurs x 5 mois x 3 ans
Animer la démarche (salaire + charges + frais de mission de l'agent en charge du projet)	88.800 €	42 mois de travail à mi-temps de l'animateur de la démarche (janvier 2024 à juin 2027)
TOTAL	690 450 €	

Le plan de financement prévisionnel se présente de la manière suivante :

ORIGINE DU FINANCEMENT	MONTANT	TAUX
Etat (Fonds Vert)	474 720 €	69 %
Région Grand Est (part investissement)	51 360 €	7 %
Fondation Crédit Mutuel	73 632 €	11 %
Communes	90 738 €	13 %
TOTAL	690 450 €	

Il est proposé d'établir la participation des communes au projet selon deux critères :

- 1- Une participation aux frais de coordination dont le montant dépendrait du statut de la commune, à savoir :
 - o Commune hors Parc, bénéficiaire du projet : 2 € / habitant dans la limite d'un plafond fixé à 3.150 €
 - o Commune associée du Parc, bénéficiaire du projet : 1 € / habitant dans la limite d'un plafond fixé à 2.250 €
 - o Commune du Parc bénéficiaire du projet : 0 €
- 2- Une participation fixée à 20 % du montant TTC des dépenses réalisées sur le ban communal.

Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER précise que la participation financière des communes dans le cadre de l'AMI TVB réalisé sur la Communauté de Communes du Pays de Bitche, s'élevait à :

=> Pour la coordination

Contribution forfaitaire de 3.150 € pour les communes hors Parc

Contribution forfaitaire de 2.250 € pour les communes associées

Gratuité pour les communes du Parc

=> Pour les investissements

20 % des investissements réalisés sur le ban communal.

La participation à la coordination a été adaptée car le nouveau projet porte sur des communes de très petite taille pour lesquelles la participation forfaitaire n'était pas assumable financièrement.

Voix : 54
Pour : 54
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- *D'engager le projet en faveur de la restauration de la Trame Verte et Bleue, intitulé « Qu'est-ce qui se trame dans les Vosges du Nord », sur les territoires des Communautés de Communes de l'Alsace Bossue et du Pays de Niederbronn-les-Bains dont le montant estimatif s'élève à 690.450 €TTC (salaire, charges, frais de structure, frais de fonctionnement, achat de plants, prestation de service, actions de communication, travaux de restauration de mares, animations, achat et location de matériel ...),*

- *De prendre acte du plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :*

- o €
- o *d'investissement du programme d'actions : 51.360 €*
- o 73.632 €
- o *projet : 90.738 €*

Etat – Fonds Vert : 474.720

Région Grand Est – crédits

Fondation Crédit Mutuel :

Communes bénéficiaires du

- *participation financière des communes selon les deux critères suivants :*

De définir les modalités de
Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL1-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2024

- 1- Une participation aux frais de coordination dont le montant découle du statut de la commune, à savoir :
 - o Commune hors Parc, bénéficiaire du projet : 2 € / habitant dans la limite d'un plafond fixé à 3.150 €
 - o Commune associée du Parc, bénéficiaire du projet : 1 € / habitant dans la limite d'un plafond fixé à 2.250 €
 - o Commune du Parc bénéficiaire du projet : 0 €
- 2- Une participation fixée à 20 % du montant TTC des dépenses réalisées sur le ban communal.
 - D'autoriser Mme la Présidente à mettre en place et à signer des conventions avec l'ensemble des acteurs (communes, privés, associations) bénéficiaires de l'opération,
 - D'autoriser Mme la Présidente à signer tous documents nécessaires à l'engagement ou à la mise en œuvre de cette opération,
 - D'inscrire les crédits correspondants aux exercices concernés.

Arrivée de Mme DOH à 10h30

FSE : dépôt d'une demande de financement auprès du Fonds Social Européen (FSE) au titre du projet « Education à l'image »

Mme la Présidente informe que ce dossier s'inscrit dans la continuité du travail mené avec les missions locales lors des précédentes éditions du festival.

Le projet 2024 concerne 6 jeunes exclusivement issus de la mission locale de Saverne. Il est financé dans sa totalité par des fonds spécifiquement liés au projet (pas de financement par les recettes habituelles du festival).

Dépenses prévues dans le cadre du projet :

- Dépenses de personne liées au temps passé des agents du Parc ou de la mission locale qui suivent ou contribuent au projet,
- Achat de matériel photographique et vidéo,
- Location d'un minibus,
- Réalisation de formations,
- Frais de repas et hébergement des jeunes,
- Prestation de service de la photographe qui accompagne le projet.

Le festival Au Grès du Jazz et les missions locales de Saverne et de Strasbourg travaillent conjointement depuis plusieurs années sur la constitution de partenariats à l'occasion de l'organisation du festival. L'objectif de la démarche est de profiter de l'opportunité offerte par le festival pour faire découvrir à des jeunes de 18 à 25 ans, en recherche d'emploi, les métiers de la culture, la vie associative, le travail en équipe afin de favoriser leur insertion professionnelle et de stimuler leur confiance.

Après plusieurs éditions, le bilan de l'opération montre que l'adhésion au projet serait renforcée par un angle spécifique et une production pensée pour et par les jeunes en insertion.

Fort de ce constat, une nouvelle opération a été élaborée avec la mission locale de Saverne. Le projet 2024 se développerait avec 6 jeunes autour de la thématique de l'éducation à l'image qui permet d'explorer des domaines variés tels que le savoir-faire technique et technologique, l'ouverture culturelle, l'estime de soi ou encore la création collective.

Le projet serait accompagné par une photographe professionnelle et s'articulerait en 3 temps :

- **Temps 1 : Travail préparatoire** afin d'éduquer à l'image, de permettre aux jeunes de découvrir et prendre en main le matériel puis de déterminer la forme de la production finale,
- **Temps 2 : Le festival** qui permettra aux jeunes de découvrir les différentes facettes de l'organisation d'un événement, de se familiariser avec les métiers du spectacle et de réaliser des vidéos pour construire le rendu final,
- **Temps 3 : La phase de post-production** qui sera dédiée au montage des images afin de préparer la restitution.

Le coût du projet a été estimé à un total de 38.084,55 € comprenant les dépenses liées au recrutement du photographe chargé de l'animation et du suivi de la démarche, l'achat du matériel photographique, les frais de repas et d'hébergement des jeunes, la réalisation d'actions de formation à destination des jeunes et au temps de travail interne d'accompagnement réalisé par l'équipe du Parc.

L'opération serait financée par :

- Fonds social européen + (FSE +) : 22.850,73 €
- Le dispositif *RECIT* « passeurs d'images » : 1.000 €
- Mission locale de Saverne : 2.600 €
- Association « Au Grès du Jazz » (valorisation du temps de bénévolat) : 6.970 €
- SYCOPARC (valorisation du temps de travail) : 4.663,82 €

Afin de pouvoir procéder au dépôt officiel d'une demande de financement au titre du FSE, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir délibérer sur les éléments présentés ci-après.

M. KLIPFEL se renseigne si un partenariat avec les missions locales avait déjà été envisagé au-delà du Festival du Jazz. Mme la Présidente souligne qu'il serait, effectivement, nécessaire de les associer plus souvent à nos projets.

M. GNAEDIG s'abstient sur ce point.

Décision : Le Comité Syndical décide :

Voix : 56
Pour : 53
Contre : 0
Abstentions : 3

- *De s'engager dans la réalisation du projet « Echo : un projet d'inclusion active et d'éducation à l'image du Festival Au Grès du Jazz » dont le montant estimatif s'élève à 38.084,55 €,*
- *De prendre acte du plan de financement prévisionnel suivant :*
 - o *Fonds social européen + (FSE +) : 22.850,73 €*
 - o *Le dispositif RECIT « passeurs d'images » : 1.000 €*
 - o *Mission locale de Saverne : 2.600 €*
 - o *Association « Au Grès du Jazz » (valorisation du temps de bénévolat) : 6.970 €*
 - o *SYCOPARC (valorisation du temps de travail) : 4.663,82 €*
- *D'autoriser Mme la Présidente à déposer une demande de financement auprès des services de la Région Grand Est afin de bénéficier de fonds FSE+ dans le cadre du projet d'insertion intitulé « Echo : un projet d'inclusion active et d'éducation à l'image du Festival Au Grès du Jazz »,*
- *D'autoriser Mme la Présidente à procéder à l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier de demande de financement et à la mise en œuvre de l'opération,*
- *D'autoriser Mme la Présidente à conventionner avec la mission locale de Saverne pour la bonne mise en œuvre de l'opération,*
- *D'autoriser Mme la Présidente à inscrire les crédits liés au projet au budget annexe du festival.*

Plan régional d'actions du Lynx : délibération arrêtant le budget prévisionnel déposé au titre du programme FEDER

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20241019-CS191024DEL1-DE Date de réception préfecture : 23/10/2024
--

Mme la Présidente rappelle que, lors de sa séance du 1^{er} avril 2023, le Comité Syndical du Parc a acté le dépôt d'une demande de financement, auprès des services de la Région Grand Est, afin de bénéficier de fonds FEDER pour animer et mener à bien les actions relatives à la mise en œuvre du Plan Régional d'Actions Lynx Vosges.

Dans le cadre de l'instruction du dossier, les services de la Région demandent au SYCOPARC de bien vouloir prendre une nouvelle délibération actant le budget et le plan de financement du projet déposé dans le cadre de la demande FEDER.

Pour mémoire, le SYCOPARC est la structure porteuse du PRA et du dossier FEDER en lien avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et le réseau associatif régional d'éducation à la nature et à l'environnement en Alsace (ARIENA) qui animent certaines actions.

Le plan de financement déposé dans le cadre de la demande FEDER se présente de la manière suivante :

	Parc naturel régional des Vosges du Nord - SYCOPARC	Parc naturel régional des Ballons des Vosges	ARIENA	TOTAL	
FEDER	343 713,27 €	64 012,50 €	79 314,60 €	487 040,37 €	60,00 %
Région Grand Est	37 912,18 €	42 675,00 €	0,00 €	80 587,18 €	9,93 %
Commissariat au Massif des Vosges (FNADT)	0,00 €	0,00 €	52 876,40 €	52 876,40 €	6,51 %
DREAL BFC	120 770,00 €	0,00 €	0,00 €	120 770,00 €	14,88 %
DREAL Grand Est	70 460,00 €	0,00 €	0,00 €	70 460,00 €	8,68 %
TOTAL	572 855,45 €	106 687,50 €	132 191,00 €	811 733,95 €	

Voix : 56
 Pour : 56
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

financement suivant :

De prendre acte du plan de

	Parc naturel régional des Vosges du Nord - SYCOPARC	Parc naturel régional des Ballons des Vosges	ARIENA	TOTAL	
FEDER	343 713,27 €	64 012,50 €	79 314,60 €	487 040,37 €	60,00%
Région Grand Est	37 912,18 €	42 675,00 €	0,00 €	80 587,18 €	9,93%
Commissariat au Massif des Vosges (FNADT)	0,00 €	0,00 €	52 876,40 €	52 876,40 €	6,51%
DREAL BFC	120 770,00 €	0,00 €	0,00 €	120 770,00 €	14,88%
DREAL Grand Est	70 460,00 €	0,00 €	0,00 €	70 460,00 €	8,68%
TOTAL	572 855,45 €	106 687,50 €	132 191,00 €	811 733,95 €	

D'autoriser Mme la Présidente à procéder à l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération

Accuse de réception en préfecture
 067-256700691-20241019-CS191024DEL1-DE
 Date de réception préfecture : 23/10/2024

Programme d'amélioration des connaissances sur l'impact du changement climatique sur les milieux forestiers et connaissance sur les services rendus par les milieux forestiers : délibération arrêtant le budget prévisionnel déposé au titre du programme FEDER

Mme la Présidente rappelle que, lors de sa séance du 28 octobre 2023, le Comité Syndical a pris connaissance des orientations et objectifs du programme d'amélioration des connaissances sur l'impact du changement climatique sur les milieux forestiers mené par le Parc en collaboration avec les autres Parcs naturels régionaux de la Région Grand Est et la Région Grand Est dans le cadre du programme LIFE Biodiv'Est.

A l'occasion de cette présentation, le Comité Syndical a également autorisé le SYCOPARC à déposer un dossier de demande de financement auprès du FEDER et de la Région Grand Est pour le financement des différentes actions programmées.

Dans le prolongement de cette décision, plusieurs marchés publics ont été lancés afin d'affiner les chiffres prévisionnels.

Ces démarches complémentaires ont permis de préciser le montant prévisionnel du projet et de l'établir à un total estimatif de 1.167.468,28 € TTC intégrant :

- Volet consacré à la mise en place des placettes forestières : 866.459,10 € TTC (dépenses de personnel, prestation de mise en place des placettes, prestation Réserves Naturelles de France, achat de matériel et équipements...),
- Volet consacré à la mise en place d'un observatoire photographique des paysages forestiers : 301.012,18 € TTC dont 226.690,18 € d'actions portées par le SYCOPARC et 74.322 € d'actions portées par l'ONF en sa qualité de partenaire du projet (dépenses de personnel, prestation de mise en place de l'observatoire photographique, frais liés à la réalisation d'animations et d'événements, frais de communication, achat de matériel et équipements de terrain).

Sur la base de ces estimations, le plan de financement a également été ajusté :

- Volet consacré aux placettes forestières :

		Parc naturel régional des Vosges du Nord - SYCOPARC
Placettes	FEDER	513 988,38 €
	Région Grand Est	352 467,72 €
	TOTAL	866 456,10 €

- Volet consacré à la mise en place d'un observatoire photographique des paysages forestiers :

		Parc naturel régional des Vosges du Nord - SYCOPARC	ONF	TOTAL
OPP Forestier	FEDER	132 310,91 €	47 714,72 €	180 025,63 €
	Région Grand Est	49 379,27 €	26 607,28 €	75 986,55 €
	DREAL Grand Est	45 000,00 €		45 000,00 €

Annexé de réception en préfecture
 66723670663 - 20241019-CS191024DEL1-DE
 Date de réception préfecture : 23/10/2024

TOTAL	226 690,18 €	74 322,00 €	301 012,18 €
--------------	---------------------	--------------------	---------------------

Plan de financement global prévisionnel :

		Parc naturel régional des Vosges du Nord - SYCOPARC	ONF	TOTAL
TOTAL	FEDER	646 299,29 €	47 714,72 €	694 014,01 €
	Région Grand Est	401 846,99 €	26 607,28 €	428 454,27 €
	DREAL Grand Est	45 000,00 €	- €	45 000,00 €
	TOTAL	1 093 146,28 €	74 322,00 €	1 167 468,28 €

M. GOETZMANN précise que les Fonds européens demandent de reclarifier les budgets et qu'ils portent sur l'ensemble des PNR du Grand Est pour une durée de 3 ans.

Voix : 56
Pour : 56
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

De prendre acte du plan de

financement suivant :

- o Volet consacré aux placettes forestières :

		Parc naturel régional des Vosges du Nord - SYCOPARC
Placettes	FEDER	513 988,38 €
	Région Grand Est	352 467,72 €
	TOTAL	866 456,10 €

- o Volet consacré à la mise en place d'un observatoire photographique des paysages forestiers :

		Parc naturel régional des Vosges du Nord - SYCOPARC	ONF	TOTAL
OPP Forestier	FEDER	132 310,91 €	47 714,72 €	180 025,63 €
	Région Grand Est	49 379,27 €	26 607,28 €	75 986,55 €
	DREAL Grand Est	45 000,00 €		45 000,00 €
	TOTAL	226 690,18 €	74 322,00 €	301 012,18 €

- o Plan de financement global prévisionnel :

		Parc naturel régional des Vosges du Nord - SYCOPARC	ONF	TOTAL
TOTAL	FEDER	646 299,29 €	47 714,72 €	694 014,01 €
	Région Grand Est	401 846,99 €	26 607,28 €	428 454,27 €
	DREAL Grand Est	45 000,00 €	- €	45 000,00 €
	TOTAL	1 093 146,28 €	74 322,00 €	1 167 468,28 €

Accuse de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL1-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2024

- D'autoriser Mme la Présidente à procéder à l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

NATURA 2000 : dépôt d'une demande de financement FEDER 2024-2025 dans le cadre du programme NATURA 2000 suite au changement de porteur du site Sarre Albe Isch

Mme la Présidente rappelle que, lors de sa séance du 24 février 2024, le Comité Syndical du Parc a décidé de procéder au dépôt d'une demande de financement auprès des services de la Région Grand Est afin de bénéficier de fonds FEDER dans le cadre des besoins en animation des sites Natura 2000 gérés par le Parc naturel régional des Vosges du Nord. Mme MARAJO-GUTHMULLER rappelle que l'agent était préalablement employé à 50 % par le Parc et à 50 % par la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue. Pour simplifier la situation, l'agent est donc employé à 100 % par le Parc, ce qui nécessite d'intégrer le site Sarre Albe Isch dans son programme d'actions.

Par délibération du 13 avril 2024, le Comité Syndical du Parc a acté le portage complémentaire de l'animation du site Natura 2000 de la Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch.

Suite à cet ajout, le SYCOPARC a ajusté sa demande de financement FEDER afin d'y intégrer les éléments complémentaires liés au poste et aux actions programmées sur le site de la Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch pour la période 2024-2025.

Comme pour l'ensemble des projets financés par des fonds émanant de l'Europe, les services de la Région demandent au SYCOPARC de bien vouloir délibérer sur le budget et le plan de financement présentés dans le cadre de la demande FEDER.

Le plan de financement déposé dans le cadre de la demande FEDER se présente de la manière suivante :

	FEDER Natura 2000	Région Grand Est Naura 2000	TOTAL
Parc naturel régional des Vosges du Nord - SYCOPARC	100 666,95 €	100 666,95 €	201 333,90 €
	50,00 %	50,00 %	

Mme MARAJO-GUTHMULLER précise la nature des dépenses prévues :

- Frais de personnel liés aux postes des chargés de mission N2000,
- Études diverses (cartographie des habitats, relevés phytosociologiques, réalisation d'une typologie agro-écologique...),
- Actions de médiation et de communication,
- Matériel.

Voix : 56
 Pour : 56
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- financement suivant :

De prendre acte du plan de

	FEDER Natura 2000	Région Grand Est Natura 2000	TOTAL
Parc naturel régional des Vosges du Nord - SYCOPARC	100 666,95 €	100 666,95 €	201 333,90 €
	50,00 %	50,00 %	

Accusé de réception en préfecture
 067-256700691-20241019-CS191024DEL1-DE
 Date de réception préfecture : 23/10/2024

5. LIFE Biodiv'Est : création d'un groupement de commandes avec le Parc naturel régional de la Montagne de Reims pour la réalisation d'une étude de la fonge, d'une étude des coléoptères saproxyliques et d'une étude des invertébrés

Le SYCOPARC est engagé aux côtés de la Région Grand Est et des autres Parcs naturels régionaux de la Région pour mettre en œuvre différentes actions du programme LIFE Biodiv'Est.

Le PNRVN est notamment investi, tout comme le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, sur les actions dédiées aux forêts du Grand Est :

- C08 - Programme d'amélioration des connaissances sur l'impact du changement climatique sur les milieux forestiers et connaissance sur les services rendus par les milieux forestiers (PNRVN);
- C09 : Opérations pilotes d'adaptation / atténuation du changement climatique en milieux forestiers (PNRMR).

Les deux Parcs ont mis en place une gouvernance commune : un conseil scientifique et technique du projet et un comité de pilotage commun qui est chargé d'accompagner le déploiement des actions. Pour mener à bien leurs actions, les deux Parcs doivent réaliser plusieurs études présentant des caractéristiques similaires. Trois études ont été identifiées :

- Étude sur les coléoptères saproxyliques,
- Étude des nématodes (vers) afin d'identifier l'état des sols forestiers,
- Étude de la fonge (champignons).

Au regard de ces besoins similaires et dans le but de bénéficier de conditions techniques et économiques plus avantageuses sur les prestations communes, il est proposé au Comité Syndical de constituer un groupement de commandes entre le Parc naturel régional des Vosges du Nord et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Dans le cadre de ce groupement, le Parc naturel régional des Vosges du Nord assumerait le rôle de coordonnateur et serait ainsi chargé de réaliser l'ensemble des démarches liées à la passation des marchés (rédaction, publication, analyse, signature, gestion des litiges ...).

Le Parc de la Montagne de Reims en tant que membre du groupement serait chargé de cosigner le marché, de participer à la construction des cahiers des charges, d'assister le coordonnateur en cas de difficultés et d'assurer l'exécution financière de ses prestations selon la répartition convenue.

En cas de constitution du groupement, une convention déterminera les engagements réciproques des deux Parcs.

M. ULRICH souligne qu'il serait important que les cahiers des charges mentionnent ou suggèrent de consulter les bases de données associatives. Mme la Présidente souhaite que cette remarque soit prise en compte dans les cahiers des charges.

Voix : 56
Pour : 56
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- *D'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre le Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord et le Syndicat mixte de réalisation et de gestion du Parc naturel régional de la Montagne de Reims pour la réalisation des études sur les coléoptères saproxyliques, sur les nématodes ainsi que sur la fonge,*
- *D'approuver que la coordination du groupement soit assurée par le Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,*

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL1-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2024

- *D'approuver la mise en place d'une convention de groupement de commandes entre les parties afin de déterminer le cadre, les conditions et les rôles respectifs des membres,*
- *D'autoriser Mme la Présidente à procéder à la signature de la convention de groupement de commandes, à signer tous documents et à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à sa mise en œuvre.*

6. Ressources Humaines

Evolution du montant du chèque déjeuner pour le personnel du SYCOPARC

Mme la Présidente rappelle que le ticket restaurant est instauré pour les agents du SYCOPARC depuis 2005.

La valeur faciale du ticket restaurant est actuellement de 8 €, le taux de participation de l'employeur est de 50 %.

A ce jour, 52 agents adhèrent au dispositif (soit la quasi-totalité de l'effectif) et 13 chèques sont distribués en moyenne par mois et par agent, les agents ont la possibilité de bénéficier de 17 tickets au maximum par mois (calcul opéré sur la base du nombre de jours ouvrés, desquels sont déduits les jours d'absence et les jours ayant donné lieu au versement d'une indemnité de repas).

Compte tenu de l'augmentation générale du coût de la vie, et par conséquent du prix des repas servis dans les restaurants aux alentours de La Petite-Pierre, il est proposé d'augmenter la valeur faciale du ticket-restaurant pour qu'elle atteigne 10 €.

Mme MARAJO-GUTHMULLER précise que la charge supplémentaire a été intégrée au budget du Parc 2024. Le surcoût sur le statutaire est estimé à 3.700 €/an.

Voix : 56
Pour : 56
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- *De porter la valeur du ticket restaurant de 8 à 10 € à compter du 1^{er} octobre 2024,*
- *De maintenir le taux de participation du SYCOPARC à 50 %,*
- *De retenir la formule de calcul du nombre de tickets dont peut bénéficier chaque agent : « nombre de jours ouvrés – nombre de jours travaillés dont les horaires ne sont pas couverts par la pause déjeuner – nombre de jours d'absence (pour cause de congés annuels, de ARTT, de congés de maladie) – nombre de jours ayant donné lieu à indemnité de repas »,*
- *De charger la Présidente de mettre en œuvre la gestion du « ticket-déjeuner » dans le respect des dispositions ci-dessus,*
- *D'autoriser la Présidente à signer la convention de gestion avec le Groupe « Chèque-déjeuner », ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.*

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget général du Parc.

Création d'un emploi saisonnier d'adjoint administratif à temps complet de chargé d'accueil au secrétariat du Parc

Mme la Présidente souligne que la collectivité est confrontée à une situation nécessitant la création d'un poste de saisonnier au pôle administratif pour une durée de 6 semaines durant l'été. Cette décision est motivée par plusieurs raisons :

- Une assistante de pôles prend ses congés annuels en août ;

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20241019-CS191024DEL1-DE Date de réception préfecture : 23/10/2024
--

- La seconde assistante administrative ne peut assurer à elle seule l'accueil physique et téléphonique, le soutien des pôles et la réalisation de différentes missions préparatoires liées au festival Au Grès du Jazz.

Il en résulte une diminution significative des effectifs disponibles au pôle secrétariat.

Afin de maintenir la continuité, la qualité et le bon fonctionnement des services durant l'été, il est essentiel de compenser ces absences temporaires.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical de procéder au recrutement d'un agent saisonnier pour une période de 6 semaines, du 22 juillet au 31 août.

Les missions du saisonnier consisteraient notamment à :

- Gérer l'accueil téléphonique et physique,
- Aider à finaliser le transfert des fichiers du serveur du Parc vers Teams,
- Constituer et mettre à jour des bases de données,
- Soutenir les activités du pôle administratif avec la gestion du courrier, de l'archivage, du classement, de l'organisation de dossiers...).

Voix : 56
Pour : 56
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- De créer un emploi non permanent, à temps complet, d'adjoint administratif afin d'assurer la fonction d'assistant administratif saisonnier,
- D'autoriser la Présidente, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique,
- De charger la Présidente de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle indiciaire d'adjoint administratif.

Création d'un emploi permanent à temps complet d'animateur principal de 2^{ème} classe + deux emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe + deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Mme la Présidente explique que, conformément aux lignes directrices de gestion adoptées par le SYCOPARC en 2023, il paraît important de proposer des perspectives d'évolution de carrière attractives pour les agents du SYCOPARC. Les lignes directrices prévoient des mesures spécifiques pour encourager les avancements de grade, en s'appuyant sur des critères objectifs et transparents.

En l'occurrence, l'avancement de grade est possible :

- Pour les agents de catégorie C, lorsque les conditions d'ancienneté sont remplies ;
- Pour les agents de catégorie B, lorsque les fonctions réellement exercées le justifient et si l'agent a démontré un effort continu de formation, sous réserve des conditions d'ancienneté réglementaires.

L'avancement de grade permet non seulement d'assurer la motivation, le développement professionnel et la reconnaissance des compétences des agents, mais également de renforcer la performance et l'efficacité des services de notre collectivité.

Actuellement, plusieurs agents du SYCOPARC remplissent les conditions statutaires pour bénéficier d'un avancement de grade. Cependant, la capacité à procéder à ces avancements est conditionnée par le

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20241019-CS191024DEL1-DE Date de réception préfecture : 23/10/2024
--

nombre de postes disponibles dans les grades supérieurs. Or, aucun poste vacant n'existe dans les grades d'avancement.

Pour répondre à cette situation et en conformité avec les lignes directrices de gestion, il est proposé de créer de nouveaux postes correspondant aux grades supérieurs afin de permettre ces avancements. Cette initiative aura plusieurs avantages :

- Reconnaissance des compétences et de l'expérience de nos agents,
- Renforcement de la motivation et de l'engagement de nos agents,
- Adaptation de notre structure organisationnelle aux besoins actuels et futurs,
- Attractivité de la collectivité.

Il est donc proposé de créer les 5 postes permanents suivants :

- 1 poste permanent à temps complet d'animateur principal de 2^{ème} classe au sein de la Maison de l'Eau et de la Rivière,
- 2 emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au pôle administratif,
- 1 emploi à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour le pôle nature,
- 1 emploi à temps non complet de 28/35^{ème} d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au sein de la Maison de l'Eau et de la Rivière.

Les postes d'origine des agents seront supprimés à l'occasion d'un Comité Syndical ultérieur, après les nominations des agents sur le grade d'avancement.

Mme MARAJO-GUTHMULLER informe que le surcoût engendré par ces 5 avancements de grade sur une année complète a été estimé à + 4.600 € en 2025 et à + 5.600 € au 01/01/2027.

Voix : 56
Pour : 56
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : *Le Comité Syndical décide :*

- *De créer 5 emplois permanents à compter du 1^{er} juillet 2024 :*
 - o *1 emploi permanent à temps complet d'animateur principal de 2^{ème} classe au sein de la Maison de l'Eau et de la Rivière,*
 - o *2 emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au pôle administratif,*
 - o *1 emploi à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour le pôle nature,*
 - o *1 emploi à temps non complet de 28/35^{ème} d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au sein de la Maison de l'Eau et de la Rivière.*

Création de trois postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet de technicien Trame Verte

Mme la Présidente rappelle que, depuis 2016, le SYCOPARC se mobilise pour préserver des noyaux de biodiversité et réhabiliter des continuités écologiques.

Dans le cadre du programme « Qu'est-ce qui se trame dans les Vosges du Nord », il est prévu de restaurer des vergers hautes-tiges en périphérie des villages, de planter des haies, d'accroître la disponibilité en fleurs, ...

Fort des expériences antérieures en matière de plantation des haies (champêtre, double rang, bosquet, ...), il apparaît que la meilleure solution pour pouvoir mettre en œuvre le **projet sans dépasser le budget**

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL1-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2024

disponible est de réaliser ces plantations en régie, via le recrutement de trois agents contractuels non permanents de novembre 2024 à mars 2025.

Aussi, il est proposé au Comité Syndical de procéder à la création de 3 postes saisonniers d'adjoint technique territorial, pour une période de 5 mois et de procéder au recrutement de ces agents à l'automne 2024.

Mme MARAJO-GUTHMULLER précise que le recrutement en interne de techniciens pour réaliser les actions de plantation n'a pas été privilégié dans un premier temps mais, au regard des surcoûts engendrés par la réalisation des missions de plantation dans le cadre d'une prestation de service, le recrutement interne est apparu comme la seule solution financièrement compatible avec le budget mobilisable.

En réponse à M. FRAIN qui demande si dans certaines situations il serait possible de travailler avec la Grange aux Paysages, Mme la Directrice précise que le Parc a déjà travaillé avec elle et les scolaires, mais que le cadrage pour cette opération n'est pas tout à fait le même. Elle précise que la GAP a été concertée, mais a priori il n'y a pas de disponibilités durant la période souhaitée.

Mme la Présidente soulève aussi les opérations avec les scolaires.

Mme KERN précise qu'il existe aussi l'association Haies vives d'Alsace qui représente une piste pour avoir des alternatives/compléments.

Voix : 56
Pour : 56
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- De créer trois emplois non permanents, à temps complet, d'adjoint technique territorial pour assurer les missions de techniciens Trame Verte et Bleue pour une durée de 5 mois,
- D'autoriser la Présidente, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter des agents non titulaires au titre d'un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées par l'article L. 332-23-1° du Code Général de la Fonction Publique,
- De charger la Présidente de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération des candidats retenus, en référence à l'échelle indiciaire d'adjoint technique.

Il est précisé que les postes seront financés dans le cadre des subventions allouées au projet.

Création d'un emploi d'animateur territorial à temps complet de médiateur de la Réserve Naturelle Nationale des Rochers et Tourbières du Pays de Bitche

Mme la Présidente informe que, en qualité de gestionnaire principal de la Réserve Naturelle Nationale des Rochers et Tourbières du Pays de Bitche, le Parc naturel régional des Vosges du Nord souhaite renforcer l'ancrage territorial de la réserve naturelle, afin de favoriser une meilleure appropriation locale et, in fine, d'aboutir à une meilleure préservation des richesses naturelles de la Réserve.

En pratique, il s'agit de :

- Développer un programme d'animations visant à mieux faire connaître et respecter les richesses naturelles, la réglementation et le fonctionnement de la réserve,
- Participer à la définition des contenus et de l'organisation du fonctionnement d'un site d'interprétation de la nature en cours de construction à Sturzelbronn,
- Développer les outils et les actions de communication de la réserve,
- Participer à la surveillance de la réserve tant sur le terrain (maraudage) que sur les réseaux sociaux.

Pour assurer cette mission, il apparaît nécessaire de recruter un agent dédié.

Compte tenu du manque de recul sur les exigences de la mission et le profil de la personne recrutée pour exercer ces actions de médiation, le SYCOPARC souhaite, dans un premier temps, créer un emploi non permanent à temps complet.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité.

Cet emploi relève de la catégorie B de la filière animation.

A noter que le poste est financé par la DREAL Grand Est et l'Union Européenne.

Mme MARAJO-GUTHMULLER rajoute que le poste est financé par la DREAL dans le cadre de la dotation annuelle versée pour l'animation de la Réserve Naturelle Nationale.

Voix : 56
Pour : 56
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : *Le Comité Syndical décide :*

- *De créer un emploi non permanent, à temps complet de 35/35^{ème} d'animateur territorial, afin d'assurer les fonctions de médiateur.trice de la Réserve Naturelle Nationale,*
- *D'autoriser la Présidente, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent contractuel, dans les conditions fixées par l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction Publique,*
- *De charger la Présidente de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération des candidats retenus, en référence à l'échelle indiciaire d'animateur territorial.*

Il est précisé que les crédits sont inscrits au budget général du Parc.

Transformation d'un emploi permanent d'ingénieur territorial

Mme la Présidente informe que, dans le cadre des obligations réglementaires liées au Zéro Artificialisation Nette (ZAN), le SYCOPARC se mobilise pour identifier et décrire une méthodologie répliquable afin de valoriser les patrimoines bâtis et mobiliser le foncier stratégique (dont les dents creuses, les friches...), notamment à partir de l'opération Labo Zan menée en 2023 sur les communes de Cleebourg-Bremmelbach.

Pour continuer de répondre à ces nouvelles exigences et priorités en matière de gestion territoriale et de développement durable, il est nécessaire d'adapter nos ressources humaines pour répondre à ces enjeux.

Actuellement, un poste permanent à temps plein d'ingénieur territorial de chargé de mission agriculture est vacant au sein du tableau des effectifs de la collectivité. Créé par délibération du 15/02/2014, il était occupé jusqu'en 2021 par un agent qui a depuis quitté la collectivité. La mission agriculture durable a toutefois bénéficié d'une autre création de poste par délibération du 15/10/2021 pour permettre le recrutement d'un nouveau chargé de mission alors que l'agent initial était en disponibilité.

Compte tenu des nouvelles priorités et des compétences requises pour la mise en œuvre de la stratégie du « Zéro artificialisation nette », pour réaliser cette mission, il est proposé de transformer ce poste vacant en un poste de chargé de mission ZAN afin de poursuivre le projet « Expérimentation de la mise en œuvre du ZAN en milieu rural ».

Voix : 56
Pour : 56
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : *Le Comité Syndical décide :*

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL1-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2024

- D'affecter le poste permanent à temps complet d'ingénieur territorial créé en 2014 pour exercer les fonctions de chargé de mission Agriculture durable, actuellement vacant, à des fonctions de chargé de mission « Zéro artificialisation nette » ;
- D'autoriser la Présidente, compte tenu des besoins du service et du profil des candidats, à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique,
- De charger la Présidente de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle indiciaire d'ingénieur territorial.

7. Vote du bilan d'activités 2023 du SYCOPARC

Mme la Présidente rappelle que, comme tous les ans, le SYCOPARC doit présenter son bilan annuel devant l'assemblée des délégués en septembre prochain et le Comité Syndical afin de pouvoir obtenir le solde de certaines participations statutaires.

Voix : 56
 Pour : 56
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Il est demandé au Comité Syndical de prendre connaissance du bilan des activités 2023 du SYCOPARC.

Décision : Le Comité Syndical décide d'approuver le bilan d'activités 2023 du SYCOPARC.

8. Point thématique : programme Quiétude Attitude, présentation du zonage et préfiguration d'un plan d'actions

Mme MILLIANCOURT présente le point consacré au programme Quiétude Attitude.

Le programme Quiétude Attitude a été développé par le PNR des Ballons des Vosges. C'est un programme à destination des pratiquants des activités de pleine nature initialement imaginé pour permettre de mieux gérer les problèmes de fréquentation sur les sites naturels à enjeux. Il s'appuie donc sur des enjeux naturalistes liés à des espèces cibles (ex : Grand Tétras pour le PNRBV).

La Région Grand Est soutient le développement de ces zones de quiétude dans le cadre du LIFE Biodiv'Est « ACTION C12 : Stratégie "quiétude de la faune sauvage" : création et animation de 50 zones de quiétude ». Cette action est pilotée par le PNRBV et a pour objectifs de créer et animer ces zones de quiétude.

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord est un territoire pilote pour le déploiement de ce dispositif et bénéficie de l'appui du chargé de mission « Déploiement des zones de quiétude » hébergé au PNRBV.

D'autres territoires de la Région Grand Est avancent également sur le sujet : PNR des Ardennes et la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche.

Afin de permettre de déployer le dispositif sur le territoire des Vosges du Nord il est nécessaire de cartographier les zones à enjeux pour pouvoir ensuite déterminer les actions les plus adaptées aux situations rencontrées.

Depuis 2023, une concertation a été menée sur le territoire avec de nombreux acteurs. Cette concertation a permis de déboucher sur une cartographie du Parc en zones de quiétudes prioritaires et secondaires (cf note annexée).

A ce stade de la démarche, il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur la cartographie des secteurs proposée et de constituer un groupe de travail pour avancer dans la mise en œuvre du plan

Accusé de réception en préfecture
 dans le service de la mission de l'Etat
 Date de réception préfecture : 23/10/2024

d'actions à mettre en œuvre à compter de 2025.

M. SCHMITT rappelle que, dans les années 1980, le souci du dérangement était déjà d'actualité ce qui a mené à la création des zones de silence.

M. MARCHAL souligne l'inquiétude des associations par la pratique des sports. Avec la création de zones de quiétude, que va-t-il advenir des trails, randonnées, etc. ?

Mme MILLIANCOURT précise que l'objectif n'est pas d'interdire les manifestations sportives. Il n'existe pas de réglementation, mais qu'il est important de les pratiquer avec les bons réflexes.

Mme MARAJO-GUTHMULLER, en charge des sports de nature à la Collectivité européenne d'Alsace, confirme qu'il ne s'agit pas d'interdire les pratiques sportives, mais bien de formaliser les bonnes pratiques et de limiter les nouvelles pratiques. Le Club Vosgien, sur les sentiers « zéro sentiers nets » réalise un grand travail de rationalisation des sentiers en raison du manque de bénévoles pour leur entretien. Mais toujours en concertation, car certains sentiers ont un intérêt.

Mme DOH se questionne sur le nombre de zones de Quiétude Attitude dans le nord du Parc et s'il existait une synergie avec la réserve de biosphère ? Mme JACOB-BAUER répond qu'une discussion a eu lieu avec la directrice du Pfälzerwald, mais qu'à ce jour aucune harmonisation n'est possible.

M. FRAIN demande si des mesures sont prises pour la chasse et l'exploitation forestière. Mme la Directrice répond par la négative. En effet aucune restriction spécifique n'est prise sauf, bien évidemment, en cas de nidification d'une espèce rare sur le site.

M. ULRICH soulève une erreur dans la note transmise aux membres du Comité Syndical. Le Tétrasyre ne vit pas dans les Ballons des Vosges, mais qu'il s'agit en réalité du Grand Tétrasyre.

En réponse à M. GNAEDIG, Mme MARAJO-GUTHMULLER précise qu'aucune répression n'existe à ce jour pour les personnes ne respectant pas la réglementation. Les zones de quiétude principales sont déjà réglementées avec une surveillance des agents de l'OFB. Dans les zones de quiétude secondaires, nous favorisons plus l'incitatif que le répressif via l'éducation, la médiation, etc.

Décision : Le Comité Syndical décide :

Voix : 56
Pour : 56
Contre : 0
Abstentions : 0

- De valider la cartographie des zones de quiétude (zones prioritaires et secondaires) telle que proposée en annexe,
- De créer un groupe de travail « zones de quiétude » afin de travailler sur la mise en œuvre du dispositif sur le territoire des Vosges du Nord.

9. Divers - Communication

Le Décret d'application des aménités rurales devrait paraître début juillet. 110 communes du Parc bénéficieront en moyenne de 10 €/habitant avec un minimum de 3.000 €/commune.

M. KLIPFEL souhaite que soient transmis aux délégués du Parc les montants alloués aux communes, ceci afin de démontrer que le Parc « rapporte » également.

M. SCHMITT se pose la question de comment réagir face à l'association Francis Hallé sur les forêts primaires dans la mesure où certaines communes ont délibéré à ce sujet. Mme MARAJO-GUTHMULLER souligne qu'effectivement les communes et les communautés de communes sont à nouveau sollicitées à ce sujet. Le point a été délibéré en Comité Syndical, et ses membres n'ont pas pu le faire. Les

Accuse de réception en préfecture
N° 867 255700691-20241019-CS191024DEL-DE
Date de réception en préfecture : 23/10/2024

communes sont libres de se positionner mais n'ont pas d'obligation ni de nécessité de le faire.

+ 1 400 visiteurs à l'occasion des 3 journées de visites d'éco-rénovation sur tout le territoire entre le 21 et le 23 juin

Lancement de la souscription à la Fondation du Patrimoine pour préserver des îlots de vieux bois

Festival Au Grès du Jazz => du 8 au 18 août 2024

Les membres du Comité Syndical disposent tous de deux places pour participer à un concert. Une information sera envoyée prochainement pour organiser les réservations.

L'Assemblée générale de délégués aura lieu le samedi 28 septembre matinée + buffet + 1 atelier

Rapide présentation du bilan 2023, Quiétude Attitude

Restitution du guide des délégués et du travail sur la dotation aménités rurales (jeu de rôle, mise en situation, présentation conseil municipal)

Prochaines réunions du Comité Syndical :

- 12 octobre,
- 7 décembre

Vernissage officielle d'une nouvelle exposition très spéciale au Musée de l'image populaire

Pfaffenhoffen : "L'Alsace en images - La collection Lotz s'expose"

Vendredi 18 octobre à 18h

Mme DOH informe la tenue du Festival de la Saint Paul ce week-end à Phalsbourg.

La Présidente,
Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 19 octobre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 26 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 33

Nombre de voix pouvoirs : 15

Etaient présents : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, WEY, MM. BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBERT, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MORQUE, MULLER, PFEFFER, WAHL, WEBER, WEIL, WNDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes, DOH, EHRSTEIN, KERN, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, HUBER, MICHEL, PETER, SCHMITT, STAATH, SUCK, WALTER.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Décision modificative n° 1/2024 – Budget annexe « Boutique du Parc »

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la délibération du Comité Syndical du 13 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 du budget annexe « Boutique du Parc »,

Décision : Le Comité Syndical :

- approuve la décision modificative n° 1/2024 s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à 10.000,00 €.



Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL10-BF
Date de réception préfecture : 23/10/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SM : SYCOPARC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE SYCOPARC (2)

Numéro SIRET : 25670069100056

POSTE COMPTABLE : SGC SARRE UNION

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : SYCOPARC BOUTIQUE DU PARC (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	4
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	Sans Objet
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	5
B1 - Présentation des AP votées	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	Sans Objet
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	Sans Objet
D1 - Balance générale - Dépenses	6
D2 - Balance générale - Recettes	8

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	Sans Objet
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	Sans Objet
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	Sans Objet
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	Sans Objet
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	Sans Objet
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	10
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	13
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	15

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	17
A2.01 - Opérations non ventilables	19
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	20
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	23
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet


D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	25
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	0,00	0,00
		+	+
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	10 000,00	10 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	10 000,00	10 000,00
		+	+
	TOTAL DU BUDGET (5)	10 000,00	10 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	10 000,00		10 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		10 000,00	0,00	10 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 000,00
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	10 000,00		10 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		10 000,00	0,00	10 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 000,00
--	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		56 780,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
011	Charges à caractère général (4)	43 300,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	13 280,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		56 780,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		56 780,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	10 000,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		57 305,71	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	57 305,71	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		57 305,71	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		57 305,71	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	10 000,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		56 780,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
011	Charges à caractère général (5)	43 300,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6078	Autres marchandises	34 800,00	0,00	0,00	9 200,00	9 200,00	0,00	9 200,00	9 200,00
611	Contrats de prestations de services	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	2 400,00	0,00	0,00	190,00	190,00	0,00	190,00	190,00
6182	Documentation générale et technique	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6234	Réceptions	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	300,00	0,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00	10,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	13 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	13 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		56 780,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYCOPARC - SYCOPARC BOUTIQUE DU PARC - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		56 780,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		57 305,71	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	57 305,71	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7078	Autres marchandises	57 305,71	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		57 305,71	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		57 305,71	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

SYCOPARC - SYCOPARC BOUTIQUE DU PARC - DM - 2024

- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	66 780,00	0,00	0,00		66 780,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	53 300,00	0,00	0,00		53 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	13 280,00	0,00	0,00		13 280,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00		200,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	67 305,71	0,00	0,00		67 305,71
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	67 305,71	0,00	0,00		67 305,71
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		66 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	44 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	2 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	13 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		67 305,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	67 305,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 780,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 590,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 280,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 305,71
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 305,71

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYCOPARC - BOUTIQUE DU PARC / DECISION MODIFICATIVE NR 1-2024

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES - D2

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 48

VOTES :

Pour 48

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 26/09/2024

Présenté par Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente





A La Petite Pierre, le 19 octobre 2024

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente




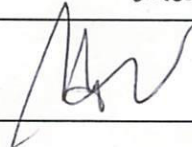





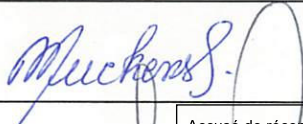

Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire

A La Petite Pierre, le 19 octobre 2024







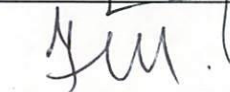

Les membres du Comité Syndical,

BALL Jean-Claude	
BASTIAN Patrick	
BAUER Aurore	
BERRON Jean-Claude	
BRUPPACHER Frédéric	Excuse, pouvoir
BUFFA Jean-Claude	
DOH Véronique	Excuse, pouvoir
EHRSTEIN Nathalie	Excuse, pouvoir
FRAIN Georges-Michel	
FRIEDERICH Cindy	
GLAD Jacqueline	
GUILLIER Anne	

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL10-BF
Date de réception préfecture : 23/10/2024

HELMER Jacques	
HILT Patrice	
HOFFSESS Marc	
HUBER Bernard	Excuse, pouvoir
HUBERT Jean-Claude	
KERN Viviane	Excuse, pouvoir
KLEIN Eliane	Excuse
KLIPFEL Christian	Excuse
KOCHERT Stéphanie	
LEDIG Evelyne	Excuse, pouvoir
LEHMANN Marie-Paule	Excuse, pouvoir
LENHARD Antoine	
MADELEINE Véronique	
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCHAL Cédric	
MARMILLOT Dominique	
MICHEL Patrick	Excuse, pouvoir
MORQUE Dominique	
MUCKENSTURM Nicole	
MULLER Mathieu	

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL10-BF
Date de réception préfecture : 23/10/2024

PASTOR Sophie	
PETER Christophe	Excusez-moi, pouvoir
PFEFFER Jean-Louis	
REICHHELD Patrick	
ROSNER-BLOCH Gabrielle	Excusez-moi
SANDER Anne	Excusez-moi
SCHMITT André	Excusez-moi, pouvoir
STAATH Freddy	Excusez-moi, pouvoir
SUCK David	Excusez-moi, pouvoir
WAECHTER Eliane	
WAHL Bertrand	
WALTER Hubert	Excusez-moi, pouvoir
WEBER Michaël	
WEIL Serge	
WEY Joëlle	
WINDSTEIN Claude	
ZINGRAFF Marc	

Certifié exécutoire par Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/10/2024 et de la publication le 23/10/2024



La Présidente,
Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL10-BF
Date de réception préfecture : 23/10/2024

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 19 octobre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 26 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 33

Nombre de voix pouvoirs : 15

Etaient présents : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, WEY, MM. BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBERT, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MORQUE, MULLER, PFEFFER, WAHL, WEBER, WEIL, WNDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes, DOH, EHRSTEIN, KERN, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, HUBER, MICHEL, PETER, SCHMITT, STAATH, SUCK, WALTER.

OBJET : Décision modificative n° 1/2024 – Budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière »

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la délibération du Comité Syndical du 13 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 du budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière »,

Décision : Le Comité Syndical :

- approuve la décision modificative n°1/2024 s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à 19.000,00 € et en dépense et en recettes d'investissement à 32.300,00 €.

Pour extrait conforme



La Présidente,


Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL12-BF
Date de réception préfecture : 23/10/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SM : SYCOPARC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE SYCOPARC (2)

Numéro SIRET : 25670069100023

POSTE COMPTABLE : SGC SARRE UNION

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : SYCOPARC MER (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	4
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	Sans Objet
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	5
B1 - Présentation des AP votées	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	Sans Objet
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	Sans Objet
D1 - Balance générale - Dépenses	6
D2 - Balance générale - Recettes	8

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	10
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	14
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	16
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	Sans Objet
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	Sans Objet
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	17
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	19
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	22
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	25

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	27
A1.01 - Opérations non ventilables	29
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	30
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	33
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	36
A2.01 - Opérations non ventilables	38
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	39
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	42
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet


D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	32 300,00	32 300,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		32 300,00	32 300,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	19 000,00	19 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		19 000,00	19 000,00
TOTAL DU BUDGET (5)		51 300,00	51 300,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	32 300,00		32 300,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		32 300,00	0,00	32 300,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 300,00
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	16 700,00		16 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 300,00	2 300,00
Dépenses de fonctionnement – Total		16 700,00	2 300,00	19 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 000,00
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 000,00	0,00	5 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	25 000,00	0,00	25 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		2 300,00	2 300,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		30 000,00	2 300,00	32 300,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 300,00
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	19 000,00		19 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		19 000,00	0,00	19 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 000,00
--	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		4 717,55	0,00	0,00	32 300,00	32 300,00	0,00	32 300,00	32 300,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	3 800,00	0,00	0,00	32 300,00	32 300,00	0,00	32 300,00	32 300,00
Total des dépenses d'équipement		3 800,00	0,00	0,00	32 300,00	32 300,00	0,00	32 300,00	32 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 800,00	0,00	0,00	32 300,00	32 300,00	0,00	32 300,00	32 300,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	917,55			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		917,55			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	32 300,00
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		16 084,16	0,00	32 300,00	32 300,00	32 300,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00

SYCOPARC - SYCOPARC MER - DM - 2024

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	13 602,30		2 300,00	2 300,00	2 300,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 481,86		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		16 084,16		2 300,00	2 300,00	2 300,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)						0,00
---	--	--	--	--	--	-------------

Affectation au compte 1068 (9)						0,00
---------------------------------------	--	--	--	--	--	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées						32 300,00
---	--	--	--	--	--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		4 717,55	0,00	0,00	32 300,00	32 300,00	0,00	32 300,00	32 300,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	3 800,00	0,00	0,00	32 300,00	32 300,00	0,00	32 300,00	32 300,00
Total des dépenses d'équipement		3 800,00	0,00	0,00	32 300,00	32 300,00	0,00	32 300,00	32 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		3 800,00	0,00	0,00	32 300,00	32 300,00	0,00	32 300,00	32 300,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	917,55			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	917,55			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	917,55			0,00	0,00		0,00	0,00

SYCOPARC - SYCOPARC MER - DM - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	<i>Charges transférées (8)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		917,55			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
20241	TRAVAUX DRAINAGE ET TRAVAUX PONTON AMPHITHEATRE		0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00
547	Divers		10 809,90	0,00	2 300,00	2 300,00	0,00	2 300,00
TOTAL			10 809,90	0,00	32 300,00	32 300,00	0,00	32 300,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		16 084,16	0,00	32 300,00	32 300,00	32 300,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	13 602,30		2 300,00	2 300,00	2 300,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	2 481,86		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	1 064,86		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 417,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		16 084,16		2 300,00	2 300,00	2 300,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		425 074,16	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
011	Charges à caractère général (4)	89 200,00	0,00	0,00	16 700,00	16 700,00	0,00	16 700,00	16 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	318 890,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		408 990,00	0,00	0,00	16 700,00	16 700,00	0,00	16 700,00	16 700,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		408 990,00	0,00	0,00	16 700,00	16 700,00	0,00	16 700,00	16 700,00
023	Virement à la section d'investissement	13 602,30			2 300,00	2 300,00		2 300,00	2 300,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	2 481,86			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		16 084,16			2 300,00	2 300,00		2 300,00	2 300,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	19 000,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		466 637,52	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
013	Atténuations de charges (3)	86 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	132 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	237 429,97	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	9 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		465 719,97	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		465 719,97	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	917,55	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		917,55	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	19 000,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		425 074,16	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
011	Charges à caractère général (5)	89 200,00	0,00	0,00	16 700,00	16 700,00	0,00	16 700,00	16 700,00
60611	Eau et assainissement	1 300,00	0,00	0,00	300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
60612	Energie - Electricité	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	19 000,00	0,00	0,00	-1 800,00	-1 800,00	0,00	-1 800,00	-1 800,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60622	Carburants	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	3 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6132	Locations immobilières	1 850,00	0,00	0,00	200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
61358	Autres	800,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien terrains	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	200,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6228	Divers	3 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYCOPARC - SYCOPARC MER - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6284	Redevances pour services rendus	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	500,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
63512	Taxes foncières	1 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	318 890,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00		304 990,00	304 990,00		304 990,00	304 990,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	0,00		-1 000,00	-1 000,00		-1 000,00	-1 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 400,00	0,00		-4 400,00	-4 400,00		-4 400,00	-4 400,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	590,00	0,00		-590,00	-590,00		-590,00	-590,00
64111	Rémunération principale titulaires	90 000,00	0,00		-90 000,00	-90 000,00		-90 000,00	-90 000,00
64131	Rémunérations	121 800,00	0,00		-121 800,00	-121 800,00		-121 800,00	-121 800,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	47 800,00	0,00		-47 800,00	-47 800,00		-47 800,00	-47 800,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	28 700,00	0,00		-28 700,00	-28 700,00		-28 700,00	-28 700,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 800,00	0,00		-4 800,00	-4 800,00		-4 800,00	-4 800,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	6 300,00	0,00		-6 300,00	-6 300,00		-6 300,00	-6 300,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 100,00	0,00		-1 100,00	-1 100,00		-1 100,00	-1 100,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	11 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		408 990,00	0,00	0,00	16 700,00	16 700,00	0,00	16 700,00	16 700,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

SYCOPARC - SYCOPARC MER - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		408 990,00	0,00	0,00	16 700,00	16 700,00	0,00	16 700,00	16 700,00
023	Virement à la section d'investissement	13 602,30			2 300,00	2 300,00		2 300,00	2 300,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	2 481,86			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	2 481,86			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		16 084,16			2 300,00	2 300,00		2 300,00	2 300,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		466 637,52	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
013	Atténuations de charges (4)	86 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	86 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	132 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	132 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	237 429,97	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
7472	Participation régions	97 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	65 429,97	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	9 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	5 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		465 719,97	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		465 719,97	0,00	19 000,00	19 000,00	19 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	917,55	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	917,55	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		917,55	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

SYCOPARC - SYCOPARC MER - DM - 2024

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 100,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 100,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		36 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		36 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		30 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		25 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	5 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	5 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		36 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	6 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 100,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 100,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	425 690,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 900,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	318 890,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	484 719,97	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 000,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 540,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 429,97	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 750,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		425 690,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		105 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		318 890,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		900,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		484 719,97
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		86 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		132 540,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		256 429,97
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		9 750,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		425 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	59 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	3 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	3 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	306 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		484 719,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	86 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	132 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	256 429,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	5 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^e cpt prop. - Subvent ^e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	425 690,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 800,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 850,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	306 490,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	484 719,97
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 540,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 429,97
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 750,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYCOPARC - MAISON DE L'EAU ET DE LA RIVIERE / DECISION MODIFICATIVE NR 1-2024

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES - D2

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 48

VOTES :

Pour 48

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 26/09/24

Présenté par Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente





A La Petite Pierre, le 19 octobre 2024

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente


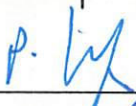
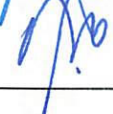
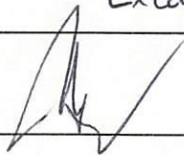



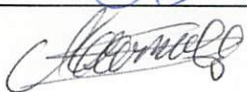
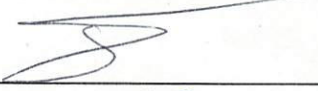
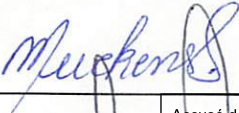
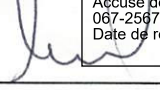
Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire

A La Petite Pierre, le 19 octobre 2024






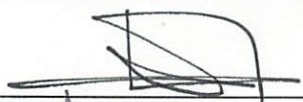
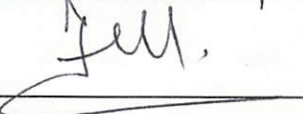
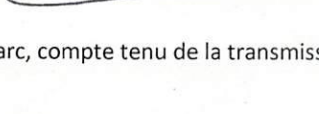
Les membres du Comité Syndical,

BALL Jean-Claude	
BASTIAN Patrick	
BAUER Aurore	
BERRON Jean-Claude	
BRUPPACHER Frédéric	Excuse, pouvoir
BUFFA Jean-Claude	
DOH Véronique	Excuse, pouvoir
EHRSTEIN Nathalie	Excuse, pouvoir
FRAIN Georges-Michel	
FRIEDERICH Cindy	
GLAD Jacqueline	
GUILLIER Anne	

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL12-BF
Date de réception préfecture : 23/10/2024

HELMER Jacques	
HILT Patrice	
HOFFSESS Marc	
HUBER Bernard	Excusé, pouvoir
HUBERT Jean-Claude	
KERN Viviane	Excusé, pouvoir
KLEIN Eliane	Excusé
KLIPFEL Christian	Excusé
KOCHERT Stéphanie	
LEDIG Evelyne	Excusé, pouvoir
LEHMANN Marie-Paule	Excusé, pouvoir
LENHARD Antoine	
MADELEINE Véronique	
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCHAL Cédric	
MARMILLOT Dominique	
MICHEL Patrick	Excusé, pouvoir
MORQUE Dominique	
MUCKENSTURM Nicole	
MULLER Mathieu	

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024 DEL12-BF
Date de réception préfecture : 23/10/2024

PASTOR Sophie	
PETER Christophe	Excusez-moi, pouvoir
PFEFFER Jean-Louis	
REICHHELD Patrick	
ROSNER-BLOCH Gabrielle	Excusez-moi
SANDER Anne	Excusez-moi
SCHMITT André	Excusez-moi, pouvoir
STAATH Freddy	Excusez-moi, pouvoir
SUCK David	Excusez-moi, pouvoir
WAECHTER Eliane	
WAHL Bertrand	
WALTER Hubert	Excusez-moi, pouvoir
WEBER Michaël	
WEIL Serge	
WEY Joëlle	
WINDSTEIN Claude	
ZINGRAFF Marc	

Certifié exécutoire par Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/10/2024 et de la publication le 23/10/2024



La Présidente,
Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL12-BF
Date de réception préfecture : 23/10/2024

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 19 octobre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 26 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 33

Nombre de voix pouvoirs : 15

Etaient présents : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, WEY, MM. BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBERT, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MORQUE, MULLER, PFEFFER, WAHL, WEBER, WEIL, WNDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes, DOH, EHRSTEIN, KERN, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, HUBER, MICHEL, PETER, SCHMITT, STAATH, SUCK, WALTER.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Décision modificative n° 1/2024 – Budget annexe « Festival du Jazz »

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la délibération du Comité Syndical du 13 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 du budget annexe « Festival du Jazz »,

Décision : Le Comité Syndical :

- prend acte des mouvements de crédits prévus par la décision modificative,
- approuve la décision modificative n°1/2024 s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à 0,00 €.

Pour extrait conforme



La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL11-BF
Date de réception préfecture : 23/10/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SM : SYCOPARC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE SYCOPARC (2)

Numéro SIRET : 25670069100031

POSTE COMPTABLE : SGC SARRE UNION

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : SYCOPARC FESTIVAL DU JAZZ (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	4
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	Sans Objet
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	5
B1 - Présentation des AP votées	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	Sans Objet
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	Sans Objet
D1 - Balance générale - Dépenses	6
D2 - Balance générale - Recettes	8

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	Sans Objet
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	Sans Objet
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	Sans Objet
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	Sans Objet
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	Sans Objet
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	10
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	13
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	16

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	18
A2.01 - Opérations non ventilables	20
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	21
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	24
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet


D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	27
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET (5)		0,00	0,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	-25 159,00		-25 159,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	25 159,00		25 159,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		480 875,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (4)	382 375,62	0,00	0,00	-25 159,00	-25 159,00	0,00	-25 159,00	-25 159,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	98 500,00	0,00		25 159,00	25 159,00		25 159,00	25 159,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		480 875,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		480 875,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	0,00
--	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

SYCOPARC - SYCOPARC FESTIVAL DU JAZZ - DM - 2024

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		520 180,16	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	190 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	330 040,16	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		520 180,16	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		520 180,16	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	0,00
--	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		480 875,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (5)	382 375,62	0,00	0,00	-25 159,00	-25 159,00	0,00	-25 159,00	-25 159,00
60622	Carburants	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	200,00	0,00		120,00	120,00	0,00	120,00	120,00
60632	Fournitures de petit équipement	200,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
6064	Fournitures administratives	150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	950,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
611	Contrats de prestations de services	231 525,62	0,00		-60 000,00	-60 000,00	0,00	-60 000,00	-60 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
61358	Autres	23 150,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
61551	Entretien matériel roulant	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	800,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6182	Documentation générale et technique	450,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	10 700,00	0,00		1 220,00	1 220,00	0,00	1 220,00	1 220,00
6228	Divers	9 740,00	0,00		-2 699,00	-2 699,00	0,00	-2 699,00	-2 699,00
6231	Annonces et insertions	5 000,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
6234	Réceptions	9 100,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6236	Catalogues et imprimés	23 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	28 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 010,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	27 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	98 500,00	0,00		25 159,00	25 159,00		25 159,00	25 159,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	61 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6218	Autre personnel extérieur	3 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	33 400,00	0,00		-3 800,00	-3 800,00		-3 800,00	-3 800,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		12 749,00	12 749,00		12 749,00	12 749,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		3 500,00	3 500,00		3 500,00	3 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00		3 900,00	3 900,00		3 900,00	3 900,00

SYCOPARC - SYCOPARC FESTIVAL DU JAZZ - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		1 400,00	1 400,00		1 400,00	1 400,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		110,00	110,00		110,00	110,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		600,00	600,00		600,00	600,00
6488	Autres	0,00	0,00		1 700,00	1 700,00		1 700,00	1 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		480 875,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		480 875,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

SYCOPARC - SYCOPARC FESTIVAL DU JAZZ - DM - 2024

- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		520 180,16	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	190 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	190 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	330 040,16	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	60 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	51 830,16	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	92 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		520 180,16	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		520 180,16	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

SYCOPARC - SYCOPARC FESTIVAL DU JAZZ - DM - 2024

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 875,62	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	357 216,62	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 659,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	520 180,16	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 140,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330 040,16	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		480 875,62
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		357 216,62
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		123 659,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		520 180,16
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		190 140,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		330 040,16
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	480 875,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	7 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	171 525,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	48 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	16 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	70 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	7 041,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	41 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	28 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	29 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	21 549,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	520 180,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	190 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	237 830,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	92 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 875,62
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 320,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 525,62
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 650,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 670,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 100,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 041,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 600,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 110,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 600,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 549,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	710,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	520 180,16
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 140,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 830,16
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 210,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYCOPARC - FESTIVAL DU JAZZ / DECISION MODIFICATIVE NR1-2024

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES - D2

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 48

VOTES :

Pour 48

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 26/09/2024

Présenté par Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente





A La Petite Pierre, le 19 octobre 2024


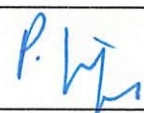





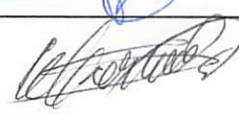
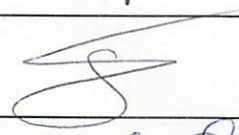

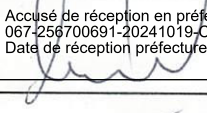
Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente

Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire







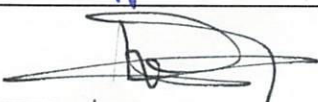
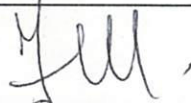
A La Petite Pierre, le 19 octobre 2024

Les membres du Comité Syndical,

BALL Jean-Claude	
BASTIAN Patrick	
BAUER Aurore	
BERRON Jean-Claude	
BRUPPACHER Frédéric	Excusé, pouvoir
BUFFA Jean-Claude	
DOH Véronique	Excusé, pouvoir
EHRSTEIN Nathalie	Excusé, pouvoir
FRAIN Georges-Michel	
FRIEDERICH Cindy	
GLAD Jacqueline	
GUILLIER Anne	Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20241019-CS191024DEL11-BF Date de réception préfecture : 23/10/2024

HELMER Jacques	
HILT Patrice	
HOFFSESS Marc	
HUBER Bernard	Excusé, pouvoir
HUBERT Jean-Claude	
KERN Viviane	Excusé, pouvoir
KLEIN Eliane	Excusé
KLIPFEL Christian	Excusé
KOCHERT Stéphanie	
LEDIG Evelyne	Excusé, pouvoir
LEHMANN Marie-Paule	Excusé, pouvoir
LENHARD Antoine	
MADELEINE Véronique	
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCHAL Cédric	
MARMILLOT Dominique	
MICHEL Patrick	Excusé, pouvoir
MORQUE Dominique	
MUCKENSTURM Nicole	
MULLER Mathieu	

Accusé de réception en préfecture
067256700691-20241019_CS191024DEL11-BF
Date de réception préfecture : 23/10/2024

PASTOR Sophie	
PETER Christophe	Excuse, pouvoir
PFEFFER Jean-Louis	
REICHHELD Patrick	
ROSNER-BLOCH Gabrielle	Excuse
SANDER Anne	Excuse
SCHMITT André	Excuse, pouvoir
STAATH Freddy	Excuse, pouvoir
SUCK David	Excuse, pouvoir
WAECHTER Eliane	
WAHL Bertrand	
WALTER Hubert	Excuse, pouvoir
WEBER Michaël	
WEIL Serge	
WEY Joëlle	
WINDSTEIN Claude	
ZINGRAFF Marc	

Certifié exécutoire par Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/10/2024 et de la publication le 23/10/2024



La Présidente,
Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL11-BF
Date de réception préfecture : 23/10/2024

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 19 octobre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 26 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 33

Nombre de voix pouvoirs : 15

Etaient présents : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, WEY, MM. BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBERT, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MORQUE, MULLER, PFEFFER, WAHL, WEBER, WEIL, WNDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes, DOH, EHRSTEIN, KERN, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, HUBER, MICHEL, PETER, SCHMITT, STAATH, SUCK, WALTER.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Décision modificative n° 2/2024 – Budget principal

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU la délibération du Comité Syndical du 13 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 du SYCOPARC,

VU la délibération du Comité Syndical du 29 juin 2024 approuvant la décision modificative nr 1-2024 du SYCOPARC,

VU le rapport présenté,

Décision : Le Comité Syndical :

- approuve la décision modificative n°2/2024 s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à 36.322,63 € et en dépenses et en recettes d'investissement à 97.131,55 €.

Pour extrait conforme



La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL13-BF
Date de réception préfecture : 23/10/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SM : SYCOPARC (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25670069100015

POSTE COMPTABLE : SGC SARRE UNION

M. 57

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : SYCOPARC (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	4
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	Sans Objet
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	Sans Objet

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	5
B1 - Présentation des AP votées	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	Sans Objet
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	Sans Objet
D1 - Balance générale - Dépenses	6
D2 - Balance générale - Recettes	8

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	10
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	14
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	16
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	Sans Objet
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	Sans Objet
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	17
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	19
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	22
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	26

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	28
A1.01 - Opérations non ventilables	30
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	31
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	34
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	37
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	40
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	42
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	45
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	46
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	52
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	56
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	59
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	61
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet


D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	64
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	97 131,55	97 131,55
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		97 131,55	97 131,55
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	36 322,63	36 322,63
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		36 322,63	36 322,63
TOTAL DU BUDGET (5)		133 454,18	133 454,18

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	30 010,75	0,00	30 010,75
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	67 120,80		67 120,80
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		97 131,55	0,00	97 131,55

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	97 131,55
---	------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	31 624,63		31 624,63
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	4 698,00	4 698,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		31 624,63	4 698,00	36 322,63

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	36 322,63
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	31 499,55	0,00	31 499,55
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	60 934,00	0,00	60 934,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		4 698,00	4 698,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		92 433,55	4 698,00	97 131,55

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	97 131,55
---	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	10 000,00		10 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	26 322,63		26 322,63
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		36 322,63	0,00	36 322,63

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	36 322,63
--	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		1 102 130,02	0,00	0,00	97 131,55	97 131,55	0,00	97 131,55	97 131,55
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	1 043 525,16	0,00	0,00	67 120,80	67 120,80	0,00	67 120,80	67 120,80
Total des dépenses d'équipement		1 043 525,16	0,00	0,00	67 120,80	67 120,80	0,00	67 120,80	67 120,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		30 010,75	30 010,75		30 010,75	30 010,75
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	24 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		24 000,00	0,00	0,00	30 010,75	30 010,75	0,00	30 010,75	30 010,75
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 067 525,16	0,00	0,00	97 131,55	97 131,55	0,00	97 131,55	97 131,55
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	34 604,86			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		34 604,86			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	97 131,55
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 034 659,06	0,00	97 131,55	97 131,55	97 131,55
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	871 887,81	0,00	60 934,00	60 934,00	60 934,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		871 887,81	0,00	60 934,00	60 934,00	60 934,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	35 582,40	0,00	31 499,55	31 499,55	31 499,55
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		35 582,40	0,00	31 499,55	31 499,55	31 499,55

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		907 470,21	0,00	92 433,55	92 433,55	92 433,55
021	Virement de la section de fonctionnement	24 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	103 188,85		4 698,00	4 698,00	4 698,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		127 188,85		4 698,00	4 698,00	4 698,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	97 131,55
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									A1
Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		1 102 130,02	0,00	0,00	97 131,55	97 131,55	0,00	97 131,55	97 131,55
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	1 043 525,16	0,00	0,00	67 120,80	67 120,80	0,00	67 120,80	67 120,80
Total des dépenses d'équipement		1 043 525,16	0,00	0,00	67 120,80	67 120,80	0,00	67 120,80	67 120,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		30 010,75	30 010,75		30 010,75	30 010,75
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00		23 800,00	23 800,00		23 800,00	23 800,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00		6 210,75	6 210,75		6 210,75	6 210,75
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	24 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	24 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		24 000,00	0,00	0,00	30 010,75	30 010,75	0,00	30 010,75	30 010,75
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		1 067 525,16	0,00	0,00	97 131,55	97 131,55	0,00	97 131,55	97 131,55
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	34 604,86			0,00	0,00		0,00	0,00

SYCOPARC - SYCOPARC - DM - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	<i>Reprise sur autofinancement antérieur</i>	34 604,86			0,00	0,00		0,00	0,00
13912 192	<i>Subv. transf. Régions Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	34 604,86 0,00			0,00 0,00	0,00 0,00		0,00 0,00	0,00 0,00
	<i>Charges transférées (8)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		34 604,86			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
202327	PLAN PAYSAGE - MOBILIER CONSTRUCTIBLE CLUB VOSGIEN		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023311	INVPLAN PAYSAGE HEBERGEMENTS BIVOUACS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023313	INVJARDINER BIODIVESITE AMENAGEMENTS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023314	INVSALLE WESTPHAL		547,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2023315	INVTRAME VERTE ET BLEUE PLANTATIONS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202332	RESIDENCES ARCHIT ET PAYSAGERES INTERPARCS		13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202410	PROG CITOYEN BIODIVERSITE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202434	RESIDENCES ARCHITECTURE 2024		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202435	INVESTISSEMENTS 2024		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202438	TOURISME SANS BARRIERE		0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00
202439	ECO-COMPTEURS		0,00	0,00	37 120,80	37 120,80	0,00	37 120,80
20246	RNBITCHE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20249	CREATION MARES TV QU EST CE QUI SE TRAME		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2522	ACTUALISATION SITE INTERNET ECO RENOVER		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
34221	ETUDES IMPLANTATIONS ET MOE ABRIS RIS GR53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
34222	ETUDES IMPLANTATION MOE FENETRES PAYSAGE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
34223	ETUDE AMEN OBERSVATOIRE ET SCENO STURZELBRONN		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
547	DIVERS		123 320,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
599	REAMENAGEMENT CHATEAU		315 075,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			452 443,94	0,00	67 120,80	67 120,80	0,00	67 120,80

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 034 659,06	0,00	97 131,55	97 131,55	97 131,55
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	871 887,81	0,00	60 934,00	60 934,00	60 934,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	34 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	143 200,00	0,00	22 827,20	22 827,20	22 827,20
13172	Subv. transf. FEDER	56 400,00	0,00	8 106,80	8 106,80	8 106,80
1318	Autres subventions d'équipement transf.	55 807,16	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	208 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	293 546,57	0,00	0,00	0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	39 258,60	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13278	Autres fonds européens	3 880,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	-1 604,52	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		871 887,81	0,00	60 934,00	60 934,00	60 934,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	35 582,40	0,00	31 499,55	31 499,55	31 499,55
10222	FCTVA	35 582,40	0,00	31 499,55	31 499,55	31 499,55
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		35 582,40	0,00	31 499,55	31 499,55	31 499,55
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		907 470,21	0,00	92 433,55	92 433,55	92 433,55
021	Virement de la section de fonctionnement	24 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	103 188,85		4 698,00	4 698,00	4 698,00
21838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	2 330,40		0,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	3 188,98		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	8 168,68		0,00	0,00	0,00

SYCOPARC - SYCOPARC - DM - 2024

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 303,49		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00		4 698,00	4 698,00	4 698,00
281828	Autres matériels de transport	14 748,79		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	40 248,82		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		18 361,99	18 361,99	18 361,99
28185	Matériel de téléphonie	18 361,99		-18 361,99	-18 361,99	-18 361,99
28188	Autres immo. corporelles	8 837,70		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		127 188,85		4 698,00	4 698,00	4 698,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 352 002,34	0,00	0,00	36 322,63	36 322,63	0,00	36 322,63	36 322,63
011	Charges à caractère général (4)	2 206 393,35	0,00	0,00	31 624,63	31 624,63	0,00	31 624,63	31 624,63
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 886 366,37	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	89 429,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 182 189,09	0,00	0,00	31 624,63	31 624,63	0,00	31 624,63	31 624,63
66	Charges financières	24 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	18 124,40	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		42 624,40	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 224 813,49	0,00	0,00	31 624,63	31 624,63	0,00	31 624,63	31 624,63
023	Virement à la section d'investissement	24 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	103 188,85			4 698,00	4 698,00		4 698,00	4 698,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		127 188,85			4 698,00	4 698,00		4 698,00	4 698,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	36 322,63
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I	II	III	IV	V
TOTAL		5 536 300,81	0,00	36 322,63	36 322,63	36 322,63
013	Atténuations de charges (3)	16 180,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	586 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	4 854 979,95	0,00	26 322,63	26 322,63	26 322,63
75	Autres produits de gestion courante (3)	44 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 501 695,95	0,00	36 322,63	36 322,63	36 322,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 501 695,95	0,00	36 322,63	36 322,63	36 322,63
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	34 604,86		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		34 604,86		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	36 322,63
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 352 002,34	0,00	0,00	36 322,63	36 322,63	0,00	36 322,63	36 322,63
011	Charges à caractère général (5)	2 206 393,35	0,00	0,00	31 624,63	31 624,63	0,00	31 624,63	31 624,63
60611	Eau et assainissement	1 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	33 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	27 970,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	14 640,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
60632	Fournitures de petit équipement	64 416,71	0,00		10 675,63	10 675,63	0,00	10 675,63	10 675,63
60636	Habillement et vêtements de travail	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	5 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6068	Autres matières et fournitures	17 276,05	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	408 622,00	0,00		15 220,00	15 220,00	0,00	15 220,00	15 220,00
6132	Locations immobilières	4 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		450,00	450,00	0,00	450,00	450,00
61358	Autres	38 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	11 940,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	12 139,56	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	52 762,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	17 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	418 153,60	0,00		-5 000,00	-5 000,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00
6182	Documentation générale et technique	50 243,73	0,00		-800,00	-800,00	0,00	-800,00	-800,00
6184	Versements à des organismes de formation	8 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6188	Autres frais divers	140 570,00	0,00		9 200,00	9 200,00	0,00	9 200,00	9 200,00
62268	Autres honoraires, conseils	3 720,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	206 709,90	0,00		-9 086,00	-9 086,00	0,00	-9 086,00	-9 086,00
6231	Annonces et insertions	24 225,00	0,00		-1 200,00	-1 200,00	0,00	-1 200,00	-1 200,00
6234	Réceptions	67 199,58	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	256 015,00	0,00		-520,00	-520,00	0,00	-520,00	-520,00
6238	Divers	21 170,00	0,00		-4 000,00	-4 000,00	0,00	-4 000,00	-4 000,00
6245	Transports de personnes extérieures	1 135,00	0,00		535,00	535,00	0,00	535,00	535,00
6247	Transports collectifs	365,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYCOPARC - SYCOPARC - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6251	Voyages, déplacements et missions	115 226,19	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	7 870,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6262	Frais de télécommunications	17 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	25 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	117 124,03	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 800,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
63513	Autres impôts locaux	2 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	2 886 366,37	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	66 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	10 450,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	37 726,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	6 177,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	886 300,00	0,00		-15 000,00	-15 000,00		-15 000,00	-15 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		7 500,00	7 500,00		7 500,00	7 500,00
64113	NBI	0,00	0,00		7 500,00	7 500,00		7 500,00	7 500,00
64131	Rémunérations	989 602,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	11 580,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	398 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	273 104,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	51 430,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	48 616,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 540,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	11 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 985,37	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	83 556,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	89 429,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	59 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYCOPARC - SYCOPARC - DM - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65313	Cotisations de retraite	7 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65322	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	5 089,37	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	15 320,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	20,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 182 189,09	0,00	0,00	31 624,63	31 624,63	0,00	31 624,63	31 624,63
66	Charges financières	24 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	16 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	18 124,40	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	18 124,40	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		42 624,40	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 224 813,49	0,00	0,00	31 624,63	31 624,63	0,00	31 624,63	31 624,63
023	Virement à la section d'investissement	24 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	103 188,85			4 698,00	4 698,00		4 698,00	4 698,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	103 188,85			4 698,00	4 698,00		4 698,00	4 698,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		127 188,85			4 698,00	4 698,00		4 698,00	4 698,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 536 300,81	0,00	36 322,63	36 322,63	36 322,63
013	Atténuations de charges (4)	16 180,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	16 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	586 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	586 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	4 854 979,95	0,00	26 322,63	26 322,63	26 322,63
744	FCTVA	0,00	0,00	262,63	262,63	262,63
74712	Emplois d'avenir	11 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	775 317,23	0,00	5 600,00	5 600,00	5 600,00
7472	Participation régions	1 122 422,91	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	472 137,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	423 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	225 299,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	872 899,30	0,00	0,00	0,00	0,00
74778	Autres fonds européens	258 703,72	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	687 390,79	0,00	20 460,00	20 460,00	20 460,00
74888	Autres	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	44 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	30 646,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 501 695,95	0,00	36 322,63	36 322,63	36 322,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 501 695,95	0,00	36 322,63	36 322,63	36 322,63
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	34 604,86		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	34 604,86		0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		34 604,86		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	259 189,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	107 779,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	121 409,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		55 153,75	239 647,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	55 153,75	5 741,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	233 906,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		409 320,00	55 000,00	441 147,55	0,00		1 164 656,71
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	23 800,00	0,00	6 210,75	0,00		30 010,75
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		24 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	80 000,00	12 000,00	96 965,60	0,00		194 965,60
204	Subventions d'équipement versées	94 500,00	0,00	13 436,36	0,00		107 936,36
21	Immobilisations corporelles	211 020,00	43 000,00	324 534,84	0,00		686 334,02
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		121 409,98
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		386 258,60	55 000,00	263 843,44	0,00		999 903,76
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	6 186,80	0,00		67 081,95
13	Subventions d'investissement	386 258,60	55 000,00	257 656,64	0,00		932 821,81
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	55 153,75
102	Dotations et fonds d'investissement	55 153,75

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		259 189,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	107 779,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	121 409,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		239 647,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	5 741,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	58 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	175 506,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	259 189,16
164	Emprunts auprès des étés financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 779,18
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 409,98
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 647,97
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 741,40
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 400,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 506,57

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		409 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	23 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	94 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	83 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui	123 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		386 258,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	156 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	230 258,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	409 320,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 800,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 500,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 520,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	386 258,60
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 258,60

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoielement
DEPENSES		441 147,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	6 210,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	96 965,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	13 436,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	109 263,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	215 271,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		263 843,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	6 186,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	106 741,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	150 915,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	441 147,55
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 210,75
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 965,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 436,36
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 263,64
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 271,20
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	263 843,44
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 186,80
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 741,16
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 915,48

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 726 350,85	0,00	64 743,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	85 036,92	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	20 000,00	0,00	11 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	78 744,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	17 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	24 500,00	0,00	14 643,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	19 430,00	0,00	30 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	23 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	20 500,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	54 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	21 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	850 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	352 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	69 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	14 489,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	24 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 634 698,63	0,00	81 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	16 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	262,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	1 570 356,00	0,00	81 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 791 094,58
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 036,92
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 600,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 744,56
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 100,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 143,73
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 130,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 300,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 600,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 200,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	352 530,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 489,37
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 715 798,63
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 180,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262,63
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 651 456,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		376 792,22	161 500,00	0,00	0,00	338 778,24	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	2 980,00	0,00	0,00	3 002,24	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	15 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	2 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	20 592,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	8 210,14	26 795,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	12 000,00	1 705,00	0,00	0,00	4 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	200,00	0,00	0,00	10 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	6 200,00	2 794,00	0,00	0,00	5 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	215 090,00	75 600,00	0,00	0,00	209 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	86 700,00	33 400,00	0,00	0,00	86 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	900,00	370,00	0,00	0,00	870,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	10 000,00	1 776,00	0,00	0,00	8 152,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	280,00	0,00	0,00	720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		363 215,00	175 223,50	0,00	0,00	427 206,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	318 890,00	61 500,00	0,00	0,00	206 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	44 325,00	113 243,50	0,00	0,00	219 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
758	Produits divers de gestion courante	0,00	480,00	0,00	0,00	1 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	877 070,46
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 982,24
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 750,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 592,08
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 005,14
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 469,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 914,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 190,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 650,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 140,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 928,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	965 644,50
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 390,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	376 998,50
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 256,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	51							
		50	Aménagement et services urbains						
		Services communs	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		781 015,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	5 203,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	226 022,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	8 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	3 262,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	94 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	21 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	53 767,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	124 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	1 385,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	17 789,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	4 866,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	144 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	55 946,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	3 872,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		897 609,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	895 833,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	1 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	781 015,16
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 203,81
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226 022,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 150,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 262,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 600,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 870,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 900,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 767,82
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 790,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 385,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 789,93
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 970,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 866,60
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 580,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 200,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 946,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 872,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 140,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	897 609,13
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	895 833,13
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 776,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		144 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	4 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	48 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	46 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		166 666,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	166 666,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 670,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 720,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 850,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 666,56
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 666,56

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		1 662 587,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	77 355,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	116 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	28 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	1 535,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
616	Primes d'assurances	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
617	Etudes et recherches	357 833,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
618	Divers	65 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
621	Personnel extérieur au service	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	125 984,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	106 114,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
624	Transports biens, transports collectifs	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
625	Déplacements et missions	55 467,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	73 357,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	13 659,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	392 592,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	170 964,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	1 945,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
648	Autres charges de personnel	21 756,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	3 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	16 024,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		1 792 299,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	1 784 685,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
758	Produits divers de gestion courante	7 614,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 662 587,92
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 355,42
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 220,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 550,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 535,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	357 833,60
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 200,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 984,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 114,44
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 467,26
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 357,43
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 659,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	392 592,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 964,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 945,37
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 756,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 780,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 024,40
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 792 299,76
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 784 685,76
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 614,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

SYCOPARC / DECISION MODIFICATIVE NR 2-2024

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES - D2





Nombre de membres en exercice : 49
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de suffrages exprimés : 48
 VOTES :
 Pour 48
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 26/09/2024


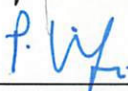

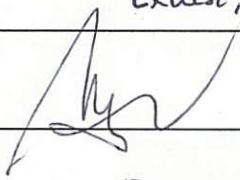

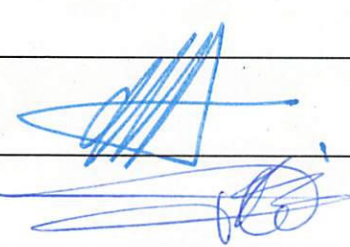


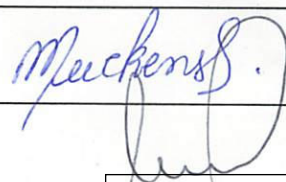
Présenté par Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente
 A La Petite Pierre, le 19 octobre 2024
 Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente

Délibéré par le Comité Syndical, réuni en session ordinaire
 A La Petite Pierre, le 19 octobre 2024


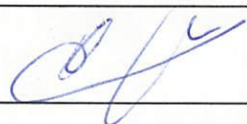

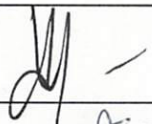
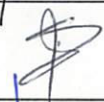


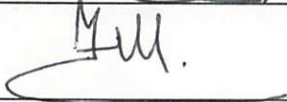
Les membres du Comité Syndical,

BALL Jean-Claude	
BASTIAN Patrick	
BAUER Aurore	
BERRON Jean-Claude	
BRUPPACHER Frédéric	Excusé, pouvoir
BUFFA Jean-Claude	
DOH Véronique	Excusé, pouvoir
EHRSTEIN Nathalie	Excusé, pouvoir
FRAIN Georges-Michel	
FRIEDERICH Cindy	
GLAD Jacqueline	
GUILLIER Anne	

Accusé de réception en préfecture
 067-256700691-20241019-CS191024DEL13-BF
 Date de réception préfecture : 23/10/2024

HELMER Jacques	
HILT Patrice	
HOFFSESS Marc	
HUBER Bernard	Excusé, pouvoir
HUBERT Jean-Claude	
KERN Viviane	Excusé, pouvoir
KLEIN Eliane	Excusé
KLIPFEL Christian	Excusé
KOCHERT Stéphanie	
LEDIG Evelyne	Excusé, pouvoir
LEHMANN Marie-Paule	Excusé, pouvoir
LENHARD Antoine	
MADELEINE Véronique	
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie	
MARCHAL Cédric	
MARMILLOT Dominique	
MICHEL Patrick	
MORQUE Dominique	Excusé, pouvoir
MUCKENSTURM Nicole	
MULLER Mathieu	

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL13-BF
Date de réception préfecture : 23/10/2024

PASTOR Sophie	
PETER Christophe	Excusé, pouvoir
PFEFFER Jean-Louis	
REICHHELD Patrick	
ROSNER-BLOCH Gabrielle	Excusé
SANDER Anne	Excusé
SCHMITT André	Excusé, pouvoir
STAATH Freddy	Excusé, pouvoir
SUCK David	Excusé, pouvoir
WAECHTER Eliane	
WAHL Bertrand	
WALTER Hubert	Excusé, pouvoir
WEBER Michaël	
WEIL Serge	
WEY Joëlle	
WINDSTEIN Claude	
ZINGRAFF Marc	

Certifié exécutoire par Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Présidente du Sycoparc, compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/10/2024 et de la publication le 23/10/2024



La Présidente,
Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL13-BF
Date de réception préfecture : 23/10/2024

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 19 octobre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 26 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 33

Nombre de voix pouvoirs : 15

Etaient présents : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, WEY, MM. BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBERT, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MORQUE, MULLER, PFEFFER, WAHL, WEBER, WEIL, WNDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes, DOH, EHRSTEIN, KERN, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, HUBER, MICHEL, PETER, SCHMITT, STAATH, SUCK, WALTER.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Renouvellement de la ligne de trésorerie pour l'année 2025

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

CONSIDERANT que le SYCOPARC ne dispose pas, pour la mise en œuvre de ses actions, d'une trésorerie suffisante,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'autoriser Mme la Présidente à souscrire une nouvelle ligne de trésorerie d'une durée d'un an et d'un montant maximum de 700.000 €,

- d'autoriser Mme la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de la présente décision.



Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL8-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2024

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 19 octobre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 26 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 33

Nombre de voix pouvoirs : 15

Etaient présents : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, WEY, MM. BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBERT, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MORQUE, MULLER, PFEFFER, WAHL, WEBER, WEIL, WNDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes, DOH, EHRSTEIN, KERN, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, HUBER, MICHEL, PETER, SCHMITT, STAATH, SUCK, WALTER.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes du syndicat : présentation du rapport des observations définitives

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

CONSIDERANT que la Chambre Régionale des Comptes Grand Est a engagé un contrôle des comptes et de la gestion du syndicat mixte d'aménagement et de la gestion du Parc naturel régional des Vosges du Nord pour les exercices 2018 et suivants et que ce contrôle alimente une enquête régionale sur les parcs naturels régionaux de la région Grand Est,

CONSIDERANT le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est transmis au Parc à l'issue de la période de contrôle,

CONSIDERANT que le rapport doit être présenté et débattu en Comité Syndical,

VU le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes annexé,

Décision : Le Comité Syndical :

- prends acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion du syndicat mixte du Parc naturel régional des Vosges du Nord au cours des exercices 2018 et suivants,
- prends acte de la tenue du débat portant sur le rapport.



Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL2-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2024



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOSGES DU NORD

(Département du Bas-Rhin)

Exercices 2018 et suivants

Le présent document a été délibéré par la chambre le 12 juin 2024

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE	4
RAPPELS DU DROIT	5
RECOMMANDATIONS	6
PROCÉDURE	7
INTRODUCTION	8
1 UNE STRATÉGIE PARTAGÉE PAR LES PARTENAIRES DU PARC NATUREL RÉGIONAL.....	10
1.1 Une gouvernance dynamique et participative	10
1.1.1 Les élus locaux associés à la définition de la stratégie du parc naturel régional.....	10
1.1.2 Un dialogue constructif avec les habitants	11
1.2 Une stratégie formalisée, évaluée et actualisée	12
1.3 Des partenariats conclus au-delà des limites géographiques du parc.....	13
1.3.1 Des partenaires en région Grand Est mobilisés sur les enjeux d'aménagement	13
1.3.2 Une reconnaissance internationale : la réserve de biosphère transfrontalière	14
2 UNE ACTIVITÉ DONT L'IMPACT EST INSUFFISAMMENT MESURÉ.....	16
2.1 Un important engagement financier en faveur de la protection du patrimoine naturel et de la biodiversité	16
2.2 Des actions diverses dédiées à l'aménagement et au développement durable dont l'une est reprise en mission inter-parcs	17
2.3 Le rapprochement des acteurs socio-économiques par des actions de développement.....	18
2.4 Un effort de connaissance des coûts qui n'est pas accompagné d'une analyse de performance	19
3 LE CHOIX D'EXERCER CERTAINES MISSIONS ATYPIQUES QUI REPRÉSENTENT UN COÛT SIGNIFICATIF POUR LE PARC	21
3.1 Un équilibre du budget annexe du réseau de la conservation fragile et un accompagnement des musées à renouveler	21
3.2 Un festival de jazz en milieu rural qui participe à l'attractivité du territoire mais qui représente une charge financière significative pour le parc	25

3.3 L'animation d'un réseau d'acteurs d'éducation à l'environnement et à la nature occasionne des charges qui augmentent plus vite que les produits.....	26
4 UNE GESTION BUDGÉTAIRE, COMPTABLE ET DES RESSOURCES HUMAINES À AMÉLIORER.....	28
4.1 Une gestion des ressources humaines perfectible	29
4.1.1 Des effectifs en augmentation	29
4.1.2 Une procédure de recrutement à améliorer	30
4.1.3 Une durée de temps de travail réglementaire à respecter.....	30
4.1.4 Des primes et indemnités versées sans base légale	31
4.2 La qualité des informations budgétaires et comptables à fiabiliser.....	32
4.2.1 L'amortissement des immobilisations à mettre à jour	32
4.2.2 Des provisions pour risques et charges à inscrire	32
4.2.3 Des restes à réaliser peu fiables et non pris en compte dans l'affectation des résultats.....	33
4.2.4 Un budget primitif non exhaustif	35
5 UNE SITUATION FINANCIÈRE GLOBALEMENT ÉQUILIBRÉE	36
5.1 Une section de fonctionnement équilibrée sur le long terme	37
5.2 Les investissements de rénovation et d'aménagement du château de la Petite-Pierre intégralement couverts par des subventions.....	38
ANNEXES.....	40
Annexe n° 1. Les collectivités territoriales membres du parc naturel régional des Vosges du Nord.....	41
Annexe n° 2. Les orientations et les mesures de la charte du parc naturel régional des Vosges du Nord.....	44
Annexe n° 3. Réserve biosphère transfrontalière Vosges du Nord – Pfälzerwald (2022)	46
Annexe n° 4. La marque « valeurs parc naturel régional ».....	49
Annexe n° 5. Les 10 musées du réseau de la conservation	51
Annexe n° 6. Données financières du budget principal pour la période 2018-2023.....	52
Annexe n° 7. Données financières des budgets annexes du parc naturel pour la période 2018-2023	55

SYNTHÈSE

La chambre régionale des comptes Grand Est a contrôlé les comptes et la gestion des exercices 2018 et suivants du parc naturel régional des Vosges du Nord, créé le 30 décembre 1975.

Une gouvernance dynamique et participative

D'une superficie de plus de 127 000 hectares, situé à la fois sur les départements de la Moselle et du Bas-Rhin, le parc dispose de vastes espaces forestiers qui caractérisent son territoire. La gestion du parc est portée par un syndicat mixte d'aménagement et de gestion composé de 111 communes, de huit communautés de communes, des deux départements et de la région Grand Est. La population avoisine les 82 000 habitants.

La stratégie du parc naturel régional est définie avec les élus locaux, qui sont fréquemment associés aux échanges grâce à un modèle de gouvernance dynamique et participatif. Elle est formalisée dans un projet de territoire (2014-2029), actualisé suite au bilan de l'évaluation à mi-parcours.

Des actions diverses dont l'évaluation doit être systématisée

Le parc concourt à plusieurs missions prévues par la loi, notamment la protection de l'environnement, l'aménagement et le développement de son territoire. Il se singularise par la gestion mutualisée des réserves de 10 musées, le portage d'un établissement dédié à la sensibilisation du public à l'environnement (classes découvertes) et par l'organisation annuelle d'un festival de jazz. Il cogère la réserve transfrontalière du Pfälzerwald et porte à ce titre des projets de préservation et de restauration de la biodiversité.

La chambre invite le parc à évaluer systématiquement les actions qu'il mène.

Des procédures de gestion interne qui peuvent être améliorées

Doté d'une équipe de 52 agents en 2022, le parc doit améliorer sa gestion administrative, particulièrement en matière de ressources humaines. Les règles en matière de gestion de personnel doivent être respectées et le régime indemnitaire des agents mis en conformité avec la réglementation. Par ailleurs, la chambre souligne des lacunes quant à la qualité des informations budgétaires et comptables, telles que la détermination insuffisamment fiable des restes à réaliser. Le budget primitif n'intégrait, par ailleurs, jusqu'en 2024, pas les recettes et dépenses liées à l'ensemble des activités annuelles du parc.

RAPPELS DU DROIT

Rappel du droit n° 1 : (PNRVN) : Formaliser les recrutements par un compte-rendu qui permette de justifier le recours à des contractuels, conformément aux dispositions de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique.

Rappel du droit n° 2 : (PNRVN) : Respecter, sans délai, le temps de travail légal annuel de 1 607 heures, conformément aux dispositions de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Rappel du droit n° 3 : (PNRVN) : Substituer sans délai aux régimes indemnitaires existants le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, conformément aux dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014.

Rappel du droit n° 4 : (PNRVN) : Conformément aux principes d'annualité budgétaire et d'indépendance des exercices, rattacher les charges et les produits à l'exercice auquel ils se rapportent.

Rappel du droit n° 5 : (PNRVN) : Conformément aux dispositions de l'article R. 2311-11 du code général des collectivités territoriales, n'inscrire en restes à réaliser que les dépenses engagées non mandatées et les recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1. (PNRVN) : Constituer des provisions pour tenir compte du risque représenté par le stock de jours de compte-épargne temps.

PROCÉDURE

La chambre régionale des comptes Grand Est a inscrit à son programme le contrôle des comptes et de la gestion du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN) pour les exercices 2018 et suivants. Ce contrôle alimente une enquête régionale sur les parcs naturels régionaux de la région Grand Est.

Le contrôle a été ouvert par un courrier du président de la chambre du 5 avril 2023, adressé à l'ordonnateur en fonctions, seul ordonnateur durant la période sous revue.

En application de l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, l'entretien de fin de contrôle a eu lieu le 9 octobre 2023.

Le rapport d'observations provisoires a été délibéré le 20 décembre 2023.

Après avoir examiné les réponses reçues, la chambre a adopté les présentes observations définitives lors de son délibéré du 12 juin 2024. Elles portent sur la définition de la stratégie du parc, sur ses missions et activités, sur la gouvernance, les moyens financiers et les ressources humaines.

INTRODUCTION

Le parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN) a été créé le 30 décembre 1975. Il dispose depuis cette date du classement « parc naturel régional », garant de la protection et de la mise en valeur de grands espaces ruraux habités. Il est reconnu comme territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel et architectural sont de grande qualité et à l'équilibre fragile.

Le périmètre actuel du parc est de 111 communes. Le parc est situé à cheval sur les départements de la Moselle (un tiers de sa superficie) et du Bas-Rhin et regroupe près de 82 000 habitants.

D'une superficie de 128 000 hectares, le parc est couvert à 66 % de forêts. Il abrite en son sein huit sites Natura 2000¹, une réserve nationale de chasse et de faune sauvage et 64 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique. Le parc assure notamment la gestion de la réserve naturelle nationale² des rochers et tourbières du Pays de Bitche ainsi que la réserve naturelle régionale³ du site du plan d'eau de Reichshoffen.

Le parc dispose en outre d'un riche patrimoine culturel : 40 châteaux classés ou inscrits aux monuments historiques, 28 musées et équipements, la citadelle de Bitche, 122 monuments historiques inscrits ou classés et cinq ouvrages majeurs de la ligne Maginot.

Un parc naturel régional est un outil d'expertise, d'animation, d'échanges et de médiation au service de la protection, de la valorisation des patrimoines et du développement du territoire. Structure de projets, il se distingue par la nature des missions qu'il exerce au service des ambitions de son territoire, de ses acteurs et des habitants. Le code de l'environnement en précise les missions : protéger le paysage et le patrimoine naturel et culturel par une gestion adaptée, contribuer à l'aménagement du territoire en apportant notamment conseils et services aux communes et autres acteurs, participer au développement économique, social, culturel et à la qualité du cadre de vie, assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public, élaborer et proposer des projets innovants et expérimentaux (articles L. 333-1 et R. 333-1).

¹ Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe en assurant la protection d'habitats naturels exceptionnels en tant que tels ou en ce qu'ils sont nécessaires à la conservation d'espèces animales ou végétales. Les habitats et espèces concernées sont mentionnés dans les directives européennes « oiseaux » et « habitats ».

² Une réserve naturelle nationale est un outil de protection à long terme d'espèces, d'espaces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Le site est soustrait à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader mais peut faire l'objet de mesures de réhabilitation écologique ou de gestion en fonction des objectifs de conservation. La durée de la protection est illimitée. 169 réserves nationales sont comptabilisées en France au 1^{er} janvier 2023, hors Corse.

³ Une réserve naturelle régionale présente les mêmes caractéristiques de gestion qu'une réserve naturelle nationale mais est créée par une région (loi 2002 démocratie de proximité). La région Grand Est en compte 27 parmi les 181 situées sur le territoire métropolitain, hors Corse.

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

Porté par un syndicat mixte d'aménagement et de gestion, un parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable. La préservation des richesses naturelles, culturelles et humaines (traditions populaires, savoir-faire techniques) est le fondement du projet de développement du parc. Le projet est traduit dans une charte, document cadre qui, après avoir été soumis à enquête publique, est approuvé par chacune des communes constituant le territoire du parc, les autres collectivités territoriales concernées et des partenaires socioprofessionnels et associatifs.

La charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du parc, et les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. D'une validité de 15 ans, elle conçoit les actions menées sur le territoire du parc en cohérence et en coordination entre les différentes collectivités publiques. À son terme, une procédure de révision permet de redéfinir un nouveau projet et de reconduire le classement du parc.

En adhérant à un parc naturel régional, les collectivités territoriales s'obligent à respecter les engagements inscrits dans la charte afin de mettre en œuvre le projet sur leur territoire.

1 UNE STRATÉGIE PARTAGÉE PAR LES PARTENAIRES DU PARC NATUREL RÉGIONAL

La charte du parc naturel régional expose le projet du territoire pour la période 2014-2029. Les enjeux qu'elle porte et leur mise en œuvre sont fréquemment débattus grâce à une gouvernance dynamique, qui associe élus locaux et habitants (1.1). Cette collaboration permet d'adapter les enjeux aux besoins et attentes du parc et de faire évoluer les priorités en fonction des bilans de suivi et de révision de la charte (1.2). Le périmètre de la charte ne se limite pas aux frontières géographiques du parc : le syndicat formalise des partenariats avec des acteurs extérieurs pour partager plus largement les ambitions qu'il porte (1.3).

1.1 Une gouvernance dynamique et participative

1.1.1 Les élus locaux associés à la définition de la stratégie du parc naturel régional

En 2023, le syndicat est composé de la région Grand Est, de la Moselle, de la Collectivité européenne d'Alsace, de huit communautés de communes, 111 communes, quatre collectivités périphériques, six villes-portes et 22 communes associées, soit un total de 154 membres (cf. annexe n° 1).

Pour éviter des lourdeurs de gestion induites par la présence d'un grand nombre de membres dans les instances décisionnelles, les statuts du syndicat limitent la représentation de chaque catégorie de membres. Le comité syndical se compose ainsi de 49 membres. À titre illustratif, les communes associées disposent de deux représentants, à raison d'un pour le territoire du Bas-Rhin et d'un pour la Moselle. Les 111 communes se trouvant dans le périmètre géographique du parc bénéficient de 17 représentants dont six pour les communes mosellanes.

Entre 2018 et 2022, la composition du comité syndical a évolué en faveur du bloc communal, qui compte quatre représentants supplémentaires, répartis à parts égales entre les intercommunalités et les communes associées. Le bloc communal compte 73 % des membres (36) au sein du comité syndical et, par application des règles de pondération de voix, représente 48 % des voix du comité syndical. Aucune catégorie d'acteurs ne détient à elle-seule la majorité.

Le fonctionnement courant du syndicat devrait, d'après les statuts, être assuré par un bureau syndical composé de 20 membres. Dans la pratique, le syndicat lui préfère une autre instance créée par le règlement intérieur, dénommée l'exécutif. Réunis tous les 15 jours, le président et six vice-présidents orientent l'activité du syndicat et assurent un lien direct et permanent avec les représentants élus et les équipes. Le bloc communal y compte 57 % des membres.

En outre, chaque exécutif des communes et intercommunalités adhérentes au syndicat désigne un élu, « délégué de la commune », représentant du parc et de ses engagements. Il est le relais de sa collectivité auprès des instances et équipes du parc. Il recueille également les propositions de la population et transmet les informations en provenance du parc. Les délégués sont réunis en assemblée générale une fois par an et l'exécutif va à leur rencontre en moyenne

une fois tous les trois ans. Ces rendez-vous permettent d'assurer la concertation sur les besoins et les attentes des membres du parc.

Outre les commissions règlementairement obligatoires, telles que la commission d'appel d'offres, le syndicat réunit des comités de pilotage, qui sont créés et supprimés en fonction de la durée de vie de chaque projet. À titre d'exemples, il dispose d'un comité de pilotage « plan de paysage » et a créé, en 2022, un comité « plan avenir montagnes ». Regroupant l'ensemble des décideurs, y compris extérieurs au syndicat, ces comités ont vocation à suivre le bon déroulement du projet et à favoriser les échanges entre les différents intervenants.

22 nouvelles communes ont adhéré au syndicat depuis 2018, ce qui reflète l'attractivité du parc.

1.1.2 Un dialogue constructif avec les habitants

Depuis 2019, le syndicat publie une revue thématique, « Bi-Uns », rédigée en allemand et en français, qui sensibilise le grand public à ses actions et propose des conseils pratiques. Chaque numéro détaille un projet d'envergure porté par le parc. Sept numéros⁴ ont été publiés, dont le dernier sur la restauration du château de La Petite-Pierre et un sur le projet européen de développement des continuités écologiques (LIFE Biocorridors).

Une à deux fois par an, le syndicat diffuse une lettre d'information numérique aux 5 000 adhérents, qui présente et résume les actions du parc.

Outre sa présence dans les médias (presse, réseaux sociaux) et les différents supports imprimés qu'il met à disposition (dont des cartes touristiques), le syndicat propose fréquemment des sorties thématiques autour, par exemple, de ciné-débats, de sorties nature, d'ateliers architecture et paysage et de conférences-lecture.

Les initiatives en matière d'information, d'animation et de sensibilisation sont nombreuses et variées.

Pour renforcer l'adhésion de la population aux actions du parc, le syndicat s'implique en outre dans une démarche qu'il qualifie de « débat permanent ». Dans ce cadre, en 2022, il a lancé une enquête en ligne⁵ auprès des habitants pour recueillir leur vision du territoire et leurs préoccupations majeures. Une enquête similaire a été réalisée en 1992, ce qui a permis d'apprécier et de comparer l'évolution des perceptions et des priorités à 30 ans d'écart. 799 réponses ont été recueillies (soit 1 % des habitants du parc), contre 1 036 en 1992. Parmi les résultats, 83 % des répondants de 2022 considèrent les Vosges du Nord comme un territoire préservé, soit 16 points de plus qu'en 1992. Les trois thèmes qui caractérisent l'environnement naturel restent les mêmes (forêt, paysage, cours d'eau). Le tourisme et l'artisanat sont identifiés

⁴ Le premier numéro présente la résidence d'architecte menée en 2019 à Sarre-Union en Alsace Bossue, le n° 2 invite à une réflexion sur les paysages le long de l'itinéraire de randonnée de la traversée du Massif des Vosges, le n° 3 réalise un focus sur les cours d'eau des Vosges du Nord, le n° 4 aborde la question du projet alimentaire territorial et le n° 5 retrace les actions mises en œuvre dans le cadre du programme « jardiner pour la biodiversité », initié en 2013.

⁵ Le questionnaire de 28 questions aborde les thèmes de la nature, du cadre de vie, de l'économie, du tourisme et du patrimoine. Réalisée en régie, l'enquête a mobilisé 18 jours de temps agents (préparation, analyse, restitution).

comme l'un des moteurs de développement, et l'agriculture, contrairement aux résultats de 1992, disparaît des secteurs économiques prioritaires pour les habitants.

1.2 Une stratégie formalisée, évaluée et actualisée

Adoptée par décret n° 2014-341 du 14 mars 2014 portant renouvellement du classement du parc naturel régional des Vosges du Nord, la charte du parc couvre la période 2014-2029.

Construite autour de trois enjeux (la protection des patrimoines et leur mise en valeur ; le développement économique et touristique respectueux des ressources locales et des savoir-faire ; l'aménagement du territoire économe en foncier, respectueux des paysages et innovant en matière d'achat), la charte décline 10 orientations développées en 30 mesures (cf. annexe n° 2).

Cette charte couvre les cinq missions dévolues à un parc naturel régional par le code de l'environnement, à savoir la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager, la participation à l'aménagement du territoire, le développement économique, social, culturel et de la qualité de la vie, l'accueil, l'information et l'éducation à l'environnement du public, l'expérimentation sur chacun de ces thèmes.

La mise en œuvre de la charte s'appuie sur un dispositif d'évaluation et de suivi de ses effets. Il repose sur 25 questions évaluatives qui découlent des orientations stratégiques de la charte. Chacune de ces questions renvoie à deux ou trois indicateurs de suivi et de résultat qui, pour la plupart, sont chiffrés (55 indicateurs au total dont 10 dédiés au fonctionnement du syndicat).

Le dispositif d'évaluation (animation du dispositif évaluatif, suivi des indicateurs, analyse des données) est réalisé en régie par le syndicat. Il s'appuie sur le conseil scientifique du parc pour en vérifier la pertinence et envisager, le cas échéant, les évolutions.

Trois temps d'évaluation sont prévus. Une évaluation finale de la mise en œuvre de la charte et de l'évolution du territoire doit être réalisée en fin de période de validité de classement du parc, étape nécessaire et obligatoire pour solliciter le renouvellement du label.

En outre, deux démarches spécifiques alimentent le dispositif d'évaluation, à savoir l'évaluation de la programmation triennale (appréciation qualitative et financière) et l'élaboration annuelle des rapports d'activités. Chaque bilan d'action est présenté au regard de son contexte et des objectifs poursuivis et est rattaché à une orientation (plus précisément à une mesure) de la charte. La constance de présentation de ces rapports entre 2018 et 2022 permet un suivi annuel des projets portés par le parc.

Enfin, la charte prévoit une évaluation de sa mise en œuvre à mi-parcours. Cette évaluation à mi-parcours consiste à vérifier, de manière concertée et participative avec élus et habitants, que les politiques conduites dans le cadre de la mise en œuvre de la charte et les modes d'intervention retenus permettent d'atteindre les objectifs fixés, et si nécessaire de décider de nouvelles orientations prioritaires.

Réalisée en 2021, l'évaluation a nécessité environ 110 jours de temps agents, y compris les temps de préparation et l'organisation des assemblées générales des délégués. Un budget de 6 000 € a permis la conception et l'impression des différents supports de communication.

Le rapport d'évaluation inventorie pour 11 thématiques⁶ les enjeux, le bilan des principales actions réalisées par le syndicat, les points forts, les difficultés rencontrées et les objectifs prioritaires assortis de propositions d'actions pour la seconde partie de la charte (2022-2029). Une synthèse résume le degré d'atteinte de chacun des 47 objectifs cibles analysés. Les résultats sont encourageants puisque 47 % des objectifs sont atteints ou ont une potentialité forte de l'être en 2029, terme de la charte, contre 30 % avec une potentialité faible à moyenne. Les autres objectifs ne disposent pas d'indicateurs ou aucune donnée n'a été recueillie.

À titre illustratif, le syndicat observe une hausse de la fréquentation des structures de médiation, quel que soit le type de structures (musées, sites, animations, actions d'éducation à la nature et à l'environnement) et un triplement des hébergements engagés dans une démarche de développement durable, soulignant une dynamique impulsée par la marque « valeurs parc ». À l'inverse, les connaissances sur les enjeux de maintien de la biodiversité forestière doivent être consolidées et les échanges avec les acteurs de la filière bois poursuivis.

Fort de ce bilan, le syndicat a recentré la dernière programmation triennale (2023-2025) de la charte autour de six priorités⁷. Leur mise en œuvre tient compte des récentes évolutions réglementaires et des programmes d'actions proposés par les partenaires financiers, tels que la lutte contre l'artificialisation nette, le plan avenir montagnes⁸ et le programme européen LIFE biodiv'Est⁹.

1.3 Des partenariats conclus au-delà des limites géographiques du parc

1.3.1 Des partenaires en région Grand Est mobilisés sur les enjeux d'aménagement

Le syndicat est un acteur incontournable du paysage institutionnel des Vosges du Nord. Il concourt à la politique d'aménagement du territoire sur le périmètre du parc naturel régional en coordonnant ses missions en complémentarité avec d'autres partenaires de la région Grand Est.

Deux exemples permettent d'illustrer ce rôle.

⁶ Agriculture durable, culture et éducation au territoire, eau rivières zones humides et trame bleue, économie du bois et forêt plus naturelle, gouvernance et communication, innovation et urbanisme, architecture et patrimoine bâti, milieux naturels biodiversité et trame verte, paysage, tourisme durable et itinérance douce, transition énergétique et mobilités, valorisation de savoir-faire.

⁷ Faire en sorte qu'« habiter autrement » s'impose partout, améliorer la résilience écologique et économique des forêts face aux changements climatiques dont les effets sont une réalité, soutenir une agriculture nourricière plus respectueuse des écosystèmes et des paysages, amplifier les actions en faveur de la biodiversité et faciliter l'implication citoyenne dans les projets, accompagner le renouvellement de l'éducation au territoire en s'appuyant sur les musées et les structures d'éducation à l'environnement, développer un tourisme durable, résilient et l'itinérance douce.

⁸ Lancé le 21 mai 2021, le programme avenir montagnes permet aux territoires de montagne fortement impactés par la crise sanitaire et les changements climatiques de bénéficier d'un soutien spécifique de l'État pour élaborer et mettre en œuvre des projets de redynamisation et de diversification touristiques.

⁹ Lancé en février 2022 pour une durée de 10 ans et piloté par la région Grand Est, le programme européen soutient des actions en matière de biodiversité. Les six parcs naturels régionaux du Grand Est en sont partenaires.

Les Vosges du Nord font partie des sept territoires sélectionnés par l'agence de la cohésion des territoires à l'échelle du massif des Vosges au titre du plan « avenir montagnes » en 2021. Ce programme a pour objectif de renforcer le développement touristique du territoire en le rendant plus résilient, durable et en l'adaptant aux attentes des nouvelles clientèles.

Le syndicat organise le projet autour de trois axes (la diversification et la digitalisation de l'offre touristique de loisirs et de services, la prise en compte de la dimension environnementale, et la rénovation et la transformation du parc d'hébergements touristiques) et a la charge d'animer en partie la coopération avec les intercommunalités concernées dans le cadre de contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Par ailleurs, pour dépasser les logiques de concurrence territoriale et aider au développement des territoires dans leur diversité, le syndicat a conclu un contrat de réciprocité avec la commune et l'Eurométropole de Strasbourg en octobre 2023. La collaboration entend mettre en réseau les deux écosystèmes d'aménagement, urbain et rural, pour faire face aux transitions (écologique, climatique, sociale et énergétique).

Parmi les 10 actions prioritaires retenues figurent des mesures inscrites dans la charte du parc, telles que le partenariat entre les structures d'éducation à la nature et à l'environnement, la valorisation des filières alimentaires locales, le développement de filières de producteurs locaux (filière pépinières) et l'accompagnement à la gestion patrimoniale des bâtiments et de l'éco-rénovation.

Conclu pour une durée de trois ans, ce partenariat contribue au rayonnement des enjeux et à la reconnaissance des missions portées par le parc au-delà de son périmètre géographique.

1.3.2 Une reconnaissance internationale : la réserve de biosphère transfrontalière

Depuis 1989, le parc naturel régional des Vosges du Nord est devenu réserve de biosphère¹⁰, lieu d'apprentissage du développement durable. Sur recommandation de l'UNESCO (organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), le parc s'est associé au parc allemand du Pfälzerwald, reconnu réserve de biosphère en 1993, pour gérer de manière concertée la réserve. En 1998, suite à la signature d'un accord de coopération entre les deux réserves, l'UNESCO leur a octroyé la reconnaissance de réserve de biosphère transfrontalière. Cette reconnaissance a été reconduite pour dix années en 2022 (cf. annexe n° 3).

En matière d'organisation, les projets communs sont soumis à l'approbation des deux organes décisionnels de la réserve. Il n'y a pas de secrétariat permanent mais un budget permanent côté allemand et un budget basé sur les fonds des projets côté français. Les projets sont suivis par un comité de coordination franco-allemand, instance stratégique et d'arbitrage politique en place depuis 1996, qui se réunit une à deux fois par an.

¹⁰ Une réserve de biosphère est un site, désigné par l'UNESCO, qui permet de tester des approches interdisciplinaires afin de comprendre et de gérer les changements et les interactions entre systèmes sociaux et écologiques, y compris la prévention des conflits et la gestion de la biodiversité. La France compte 16 réserves de biosphère dont deux transfrontalières.

Entre 2010 et 2020, le budget transfrontalier est estimé à plus de 4,5 M€, dont près de 3,4 M€ pour la partie française.

Malgré la persistance de difficultés telles que la barrière de la langue, la fragilité des financements sur projets et des disparités structurelles¹¹, les deux réserves portent fréquemment des projets communs.

Le projet de réintroduction du lynx figure parmi les projets les plus médiatisés de la réserve. Issu d'un projet européen d'établissement d'une population de lynx dans le Palatinat, l'action se décline désormais en programme régional d'actions de réintroduction du lynx à l'échelle du massif des Vosges¹², piloté par le syndicat. Ce dernier anime également le parlement franco-allemand du lynx, assemblée créée en 2016 qui réunit les représentants des acteurs concernés par le lynx (chasseurs, éleveurs, forestiers, scientifiques, administrations, associations d'usagers et de protection de la nature, etc.). Le syndicat a investi près de 275 000 € sur ce projet entre 2017 et 2022 et prévoit des dépenses à hauteur de 512 000 € entre 2023 et 2025.

Plus récemment, la réserve porte un projet « espèces animales en danger », qui vise à sauvegarder trois groupes d'espèces en danger (l'écrevisse des torrents, les papillons azurés des paluds et de la Sanguisorbe et des chauve-souris anthropophiles dont le grand Murin) et leurs habitats et à sensibiliser le public pour assurer leur préservation sur le long terme. Le syndicat a investi 184 300 € sur la période 2020-2022 et prévoit d'investir 122 300 € entre 2023 et 2025.

Le projet commun le plus important par son ampleur financière est le programme LIFE Biocorridors pour l'amélioration des corridors écologiques essentiels à la préservation de la biodiversité, notamment par la plantation d'arbres fruitiers et de haies, la restauration de prairies et de cours d'eau, la préservation d'îlots de sénescence¹³. Le syndicat y a investi plus de 2,9 M€ entre 2020 et 2022.

Tous ces projets fournissent des bases scientifiques internationales qui apportent des réponses aux enjeux de développement durable des populations et de gestion des ressources naturelles.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Le fonctionnement du syndicat autour d'une gouvernance resserrée et d'un dialogue constructif avec élus et habitants lui permet d'adapter les enjeux prioritaires par le projet de territoire. Ainsi, dix ans après son adoption, la charte est un document évolutif qui reste d'actualité.

Le syndicat développe une politique d'aménagement de son territoire en nouant des partenariats avec des acteurs situés au-delà de ses limites géographiques, ce qui contribue au rayonnement des enjeux portés par la charte sur les plans environnemental, économique et éducatif.

¹¹ Source : examen périodique de la réserve de biosphère transfrontalière Vosges-du-Nord-Pfälzerwald 2021, UNESCO.

¹² Vingt lynx ont été relâchés et au moins six portées avec dix jeunes individus ont été enregistrées (données 2020, source examen périodique de la réserve de biosphère transfrontalière par l'UNESCO, 2021).

¹³ Par exemple, 25 km de rivière ont été reconnectés au profit d'espèces de poissons migratrices, 14 km d'habitats aquatiques restaurés, 27,5 hectares de forêt en îlots de sénescence classés.

2 UNE ACTIVITÉ DONT L'IMPACT EST INSUFFISAMMENT MESURÉ

Si le parc naturel régional des Vosges du Nord exerce certaines missions originales au regard de ce que réalisent les autres parcs naturels régionaux (cf. partie 3), il mène avant tout des actions classiques, dans le cadre des cinq missions légales prévues à l'article L. 333-1 du code de l'environnement : engagement pour la protection du patrimoine naturel et de la biodiversité (2.1), aménagement et développement durable (2.2) et actions de développement territorial (2.3). Il s'est par ailleurs donné les moyens de connaître le coût de ces différentes actions sans toutefois pouvoir rendre compte de leur performance (2.4).

2.1 Un important engagement financier en faveur de la protection du patrimoine naturel et de la biodiversité

Dans les Vosges du Nord, la nature strictement protégée représente un réseau de sites éclatés de taille modeste. En dehors de ces sites protégés, fragmentés, la charte ambitionne de maintenir la biodiversité sur l'ensemble du territoire du parc en garantissant les connexions entre les populations animales et végétales et en préservant et développant ainsi des continuités écologiques.

Parmi les actions menées au titre du programme Life Biocorridors (cf. *supra*), plus de 7 km de haies ont été plantées sur les 6 km prévus, 18,75 ha de prairies ont été restaurés côté allemand (sur les 25 ha prévus), 13,27 ha de prairies humides et 5,47 ha de prairies pauvres. Les chantiers se sont déroulés sur 37 communes côté français et 33 communes côté allemand. 56 ha de forêts ont été classés en libre évolution. Le coût total du projet est estimé à 3,6 M€, financés à 60 % par des fonds européens. Entre 2020 et 2022, la mise en œuvre du programme par le parc a représenté 3 M€.

Outre les actions d'observation et de préservation de la biodiversité portées au titre des réserves naturelles et des zones Natura 2000, le parc s'est engagé dans une charte forestière de territoire (coût total de 50 000 €) autour du projet commun de valorisation économique des essences locales¹⁴ (le hêtre et le pin sylvestre principalement). Elle est coconstruite avec les acteurs locaux du parc élargi aux communautés de communes attenantes et la communauté d'agglomération de Haguenau.

Parmi les réalisations abouties dans le cadre de cette charte figurent une offre d'habitats légers de loisir en bois locaux, le développement d'une gamme spécifique de menuiseries en bois adaptées à la rénovation du patrimoine bâti (carrelets) et d'une gamme de mobilier de bureau en hêtre des Vosges du Nord ainsi que la construction d'un bâtiment d'habitation en lamellé collé de hêtre employé en structure, dans les murs et en plancher, pour la première fois en France. Le parc a investi 66 000 € entre 2020 et 2022 pour structurer et développer les pratiques de l'éco rénovation et soutenir l'émergence de filières liées à la construction durable et prévoit 76 000 € pour la période 2023-2025. D'autres actions méritent d'être mentionnées

¹⁴ Le parc naturel régional des Vosges du Nord comprend 129 000 ha de forêts, composées à 26 % de hêtre, à 22 % de pin sylvestre, et à 21 % de chêne.

comme l'atlas de la biodiversité communale, les actions en faveur de la trame verte et bleue, le programme INTERREG « espèces animales en danger », le plan régional d'actions du lynx, les sanctuaires de nature.

Le PNR s'est doté d'outils de suivi de certaines actions (monitoring des rivières depuis 2014, monitoring des forêts depuis 2015 et base de données vergers hautes tiges, prairies permanentes). Toutefois, compte tenu des montants en jeu et sans remettre en cause la qualité des actions menées, le parc pourrait mener une analyse systématique des impacts réels de ces actions sur la biodiversité, permettant de justifier les enveloppes dédiées à ce programme.

2.2 Des actions diverses dédiées à l'aménagement et au développement durable dont l'une est reprise en mission inter-parcs

L'un des trois enjeux de la charte concerne les qualités paysagères et architecturales du territoire du parc (budget réalisé de 1,3 M€ pour les deux périodes 2017-2019 et 2020-2022, 830 000 € prévus pour 2023-2025).

À l'instar des autres parcs naturels régionaux, celui des Vosges du Nord est associé à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCoT) et des plans locaux d'urbanisme (PLU), qui doivent être compatibles avec les orientations de la charte. Le parc émet ainsi un avis sur les documents d'urbanisme qui lui sont présentés (par exemple, huit avis rendus en 2019).

Par ailleurs, le parc met en œuvre le plan de paysage¹⁵ de la traversée du massif des Vosges (GR53), coconstruit en 2019 et 2020 et qui relie 44 communes (sept intercommunalités) sur 105 km. À titre d'exemple, pour inviter les randonneurs à découvrir les paysages caractéristiques de ce massif, 10 sites accueillent des œuvres architecturales réalisées en bois local (haltes de 5m² et fenêtres artistiques).

Le parc se caractérise également par une variété de typologies urbaines et architecturales, héritage de l'utilisation des ressources locales (bois, pierre naturelle) et de l'adaptation aux contraintes de l'environnement (vent, sol, topographie). Les paysages qui en résultent constituent un patrimoine qui contribue à la reconnaissance du territoire et que le parc protège.

Trois mesures de la charte traitent de ces enjeux¹⁶, auxquels le parc alloue des budgets en augmentation à chaque programmation triennale : 268 000 € pour 2017-2019, près de 500 000 € pour 2020-2022 et près de 700 000 € prévus pour 2023-2025.

C'est dans ce cadre que le parc propose depuis 2004 des prestations d'architecte conseil mutualisé pour la réhabilitation du patrimoine bâti. Le nombre de demandes de conseils depuis 2020 varie entre 300 et 350 par an. Depuis 2017, le parc propose également une expérimentation autour d'un projet de résidences d'architecture.

¹⁵ Le plan de paysage est un document stratégique territorial dont l'objectif est d'anticiper les évolutions du paysage, de préserver l'identité du territoire et d'en développer les atouts. Il est coconstruit avec les acteurs locaux : agriculture, forêt, urbanisme, habitat, biodiversité, élus, habitants, etc.

¹⁶ Mesures 3.2.1 « expérimenter en urbanisme et en architecture », 3.2.2 « faire vivre le patrimoine bâti », 3.2.3 « promouvoir et stimuler une construction durable locale ».

Ces dernières sont pensées comme des études exploratoires qui permettent aux collectivités de structurer les bases de leur stratégie d'aménagement de territoire. Une équipe d'architectes et de paysagistes étudie en immersion des enjeux préalablement identifiés par la collectivité. Ces études, menées en co-construction avec la collectivité, le parc, les habitants et d'autres acteurs locaux doivent faire émerger de nouveaux programmes en réponse aux besoins des résidents (modèle d'habitat, tiers lieux, etc.), limiter la consommation du foncier, valoriser le tissu entrepreneurial et les ressources locales et redynamiser les tissus existants (centre-bourgs, zones en friche, bâtiments vacants, etc.).

Neuf communes ont été accompagnées depuis la création.

Fort de son succès, le projet, piloté par le parc des Vosges du Nord, est reproduit depuis 2021 dans les six parcs naturels régionaux du Grand Est, au titre des missions inter-parcs¹⁷.

2.3 Le rapprochement des acteurs socio-économiques par des actions de développement

Les missions de développement, d'économie et de services sont celles auxquelles le parc consacre le moins de financements depuis 2018. Le parc estime par ailleurs qu'il contribue indirectement au développement économique, notamment via le programme Leader qu'il porte, mais n'est pas en mesure de chiffrer cette participation.

Le parc n'est pas un territoire homogène du point de vue de l'évolution des pratiques agricoles. L'affaiblissement de l'activité dans le cœur du massif s'accompagne du développement de grandes cultures sur les marges, au détriment des prairies. La charte propose en réponse des mesures de soutien à une « agriculture conciliant viabilité économique et respect de l'environnement » (mesure 2.3.1). Le parc dédie à ces mesures un budget total de 405 000 € entre 2017 et 2022 et prévoit 100 000 € pour la triennale 2023-2025. À titre illustratif, un programme de recherche de cinq années s'est concentré sur l'acquisition de connaissances sur les prairies permanentes du massif vosgien, assorti de formations à destination des agriculteurs et des techniciens de chambres d'agriculture (97 participants en 2021).

Le parc s'engage par ailleurs au titre du tourisme durable pour « cibler de nouvelles clientèles » (mesure 2.3.2 de la charte), notamment par le développement de la marque « valeurs parc ». Le coût de cette mesure est estimé à plus de 65 000 € pour la période 2020-2022.

La marque « valeurs parc naturel régional » est une marque déposée, propriété de l'État, qui en a confié le pilotage à la fédération des parcs naturels régionaux. Elle est commune aux 46 parcs naturels régionaux qui l'ont adoptée et qui sont responsables de sa mise en œuvre sur leur territoire (cf. annexe n° 4).

Il s'agit d'une marque collective, attribuée par le parc sur la base d'une démarche contractuelle à tous les professionnels du territoire qui le souhaitent et qui satisfont le niveau d'exigence requis. La marque, attribuée pour cinq ans, porte les valeurs des parcs, à savoir

¹⁷ Déclinaison de la convention inter-parcs – région Grand Est 2020-2022, mise en œuvre du plan d'action « résidence d'architecture », convention signée le 14 décembre 2021 entre les parties prenantes.

l'attachement au territoire, la forte dimension humaine et sociale, la préservation et la valorisation des patrimoines.

Le comité syndical a acté le déploiement de la marque en juin 2019. Le parc dispose de conventions de marquage pour sept filières : produits issus de l'apiculture, fruits et légumes-plantes, hébergement et restauration, prestations éducatives, eau minérale et de source, élevages herbivores et produits transformés, grès des Vosges.

Le label est attribué pour cinq ans, après audit réalisé auprès des postulants. Le label n'est donc pas attribué automatiquement par la commission d'attribution qui, chaque année, refuse des dossiers pour non-respect des cahiers des charges.

Le nombre de bénéficiaires progresse chaque année. Fin 2022, 50 acteurs et six boutiques disposaient du label. Ce dispositif permet ainsi de rapprocher des acteurs socio-économiques du territoire, qui se retrouvent notamment à l'occasion d'un événement annuel organisé par le parc.

2.4 Un effort de connaissance des coûts qui n'est pas accompagné d'une analyse de performance

Le syndicat dispose d'une comptabilité analytique qui lui permet de chiffrer le coût des actions entreprises.

La répartition des moyens financiers, telle que réalisée par le parc et transmise chaque année à la fédération nationale, est reprise dans le tableau ci-dessous.

La fédération ne précisant pas les modalités à suivre pour compléter le tableau, chaque parc le remplit selon ses propres critères. Le parc naturel régional des Vosges du Nord fait le choix de ventiler des quotes-parts de dépenses de fonctionnement et d'investissement dans chaque domaine d'intervention, en appliquant des clés de répartition, identiques chaque année, qui lui sont propres. Ainsi, les dépenses réalisées d'une action peuvent être affectées pour partie dans la catégorie « nature, biodiversité » et pour partie en « développement, économie, services ».

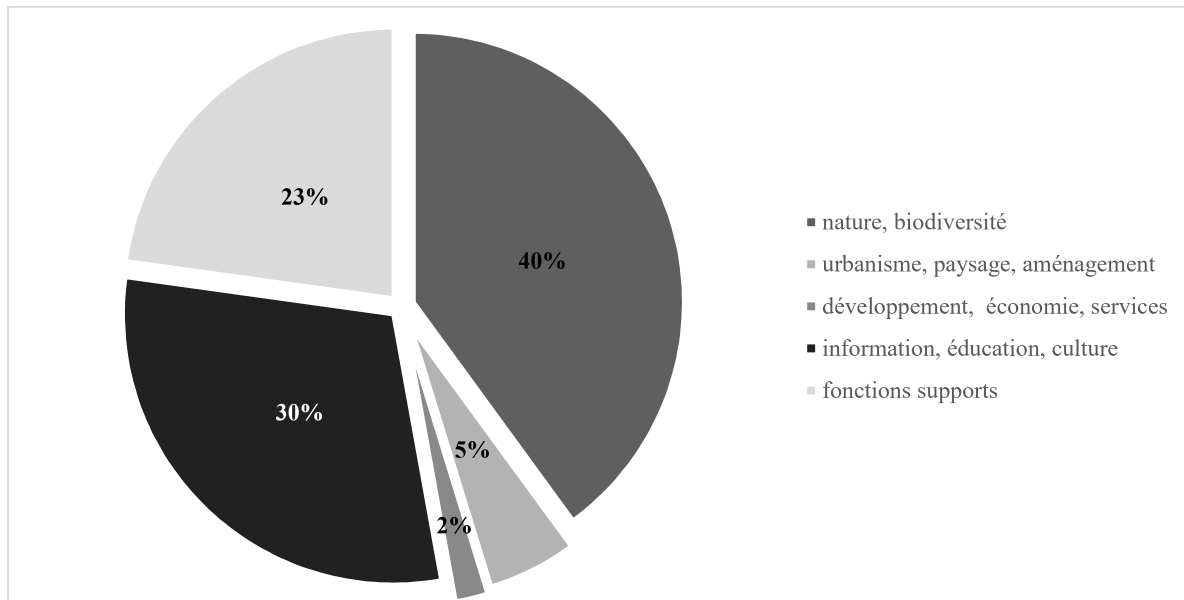
Le parc recense dans la catégorie « fonctions supports, services généraux » les dépenses qui correspondent, entre autres, aux travaux de rénovation du château de la Petite-Pierre. Les autres dépenses, dont les frais de fonctionnement général et les dépenses de personnel administratif, sont ventilées dans quatre des cinq catégories de missions d'un parc, la catégorie « expérimentation et innovation » étant transversale et commune aux quatre autres.

Tableau n° 1 : Interventions du parc par mission réglementaire, entre 2018 et 2021

En euros	2018	2019	2020	2021	Évolution 2018-2021
Nature, biodiversité	948 124	1 145 837	3 147 841	2 458 200	+ 159 %
Urbanisme, paysage, aménagement	427 598	399 341	526 257	325 112	- 24 %
Développement, économie, services	342 078	286 880	298 054	118 127	- 65 %
Information, sensibilisation, éducation, culture, communication	1 696 224	1 467 206	1 509 850	1 846 704	+ 9 %
Fonctions supports, services généraux	2 573 878	2 027 540	2 343 006	1 403 552	- 45 %
TOTAL	5 987 902	5 326 804	7 825 008	6 151 695	+ 3 %

Source : CRC Grand Est d'après les données du syndicat. Les données 2022 n'ont pas été communiquées.

Schéma n° 1 : Répartition des dépenses, en pourcentage, en 2021



Source : CRC Grand Est d'après les données du syndicat

Il ressort des éléments transmis à la chambre qu'en 2021 les dépenses du syndicat concernent en priorité les enjeux de nature et de biodiversité (40 %), domaines où les opportunités de recettes provenant des programmes européens sont les plus importantes financièrement.

L'information, la culture et l'éducation à l'environnement constituent le deuxième poste de dépenses (30 %). Les actions en faveur de l'économie et des services ne représentent quant à elles que 2 % du budget.

Les données transmises par le parc permettent de déterminer la répartition des masses financières par grandes missions. Il lui reste à mettre en œuvre une mesure systématique de l'impact des actions menées, pour en mesurer la performance tant en termes d'efficacité que d'efficience.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Le parc naturel régional des Vosges du Nord met en place des actions qui entrent dans le périmètre des missions mentionnées par l'article R. 333-1 du code de l'environnement. Ces missions sont réalisées en fonction des priorités fixées par la charte. Malgré les différentes obligations d'évaluation auxquelles est soumis le parc, l'impact des actions conduites reste insuffisamment mesuré.

3 LE CHOIX D'EXERCER CERTAINES MISSIONS ATYPIQUES QUI REPRÉSENTENT UN COÛT SIGNIFICATIF POUR LE PARC

Outre les missions traditionnelles décrites supra, le PNR des Vosges du Nord assure des missions plus atypiques. La charte propose ainsi diverses mesures¹⁸ pour répondre à l'enjeu de sauvegarde et de pérennité du patrimoine, des lieux et des événements culturels et éducatifs, tout en renforçant les liens entre les acteurs. À ce titre, il assure la conservation des œuvres d'un réseau de 10 musées (3.1), organise chaque année un festival de jazz (3.2) et propose des actions d'éducation à l'environnement et à la nature (3.3).

Initialement portées par d'autres structures qui se sont désengagées ou qui n'arrivaient plus à en assurer seules le portage, ces missions ont été progressivement reprises par le parc et représentent aujourd'hui pour lui un enjeu financier significatif.

3.1 Un équilibre du budget annexe du réseau de la conservation fragile et un accompagnement des musées à renouveler

Depuis sa création en 1975, le parc naturel régional accompagne la mise en place de sites et expositions d'interprétation ou de musées, tels que le musée du verre à Meisenthal, la

¹⁸ Mesures 1.2.2 « protéger les éléments culturels remarquables », 1.4.1 « utiliser la médiation culturelle pour renforcer les liens », 1.4.4 « favoriser un projet pédagogique partagé » et 2.3.3 « mieux valoriser et partager l'offre culturelle ».

maison des châteaux forts à Obersteinbach, la citadelle de Bitch (conseil au montage de projet, muséographie, etc.). En 1991, le parc a créé un service de conservation mutualisé pour accompagner 17 sites et musées dans la gestion de leurs collections.

En 2014, la nouvelle charte est l'occasion de faire évoluer l'offre de services en proposant d'une part, des actions de médiation à la quarantaine d'équipements de découverte dotés d'un service d'accueil (site d'interprétation, musée hors conservation, ouvrages de la ligne Maginot, châteaux forts, qui disposent tous d'une billetterie) et d'autre part, un service mutualisé de conservation pour dix musées situés en milieu rural (cf. annexe n° 5), dont huit bénéficient de l'appellation « musées de France »¹⁹.

Chaque musée ne pouvant pas se doter de son propre personnel (coût trop important, volume horaire trop faible, etc.), les enjeux du réseau sont la mutualisation de moyens humains et la réponse aux attentes de la loi sur les musées de France tant sur la présence permanente de personnel qualifié (attaché de conservation, conservateur) que sur l'obligation d'inventaire et de récolement des collections et la rédaction des projets scientifiques et culturels.

Les collections des musées couvrent des domaines divers tels que l'histoire, les arts et traditions populaires, l'industrie et développent des thématiques spécifiques comme la guerre de 1870-1871, l'exploitation pétrolière, l'industrie verrière, l'image populaire. Elles sont visibles sur le portail internet des musées, géré par le parc.

Pour accompagner les musées, le parc naturel régional mutualise six agents : trois attachés de conservation qui font office de conservateurs des musées, un attaché de conservation chargé de la régie des œuvres (suivi des œuvres, prêt, conservation préventive), de la coordination des inventaires-récolements et de la gestion de la base de données d'inventaire, deux chargés de mission inventaire-récolement.

Les attachés de conservation interviennent sur trois ou quatre musées chacun dont ils sont le référent. Ils accompagnent la vie courante du musée par leur conseil (projet d'exposition temporaire, programme d'animation, etc.) et coordonnent et supervisent ce qui a trait à la vie des collections (prêts, inventaires, etc.). Ils ont également la charge de projets structurants, tels que la rédaction d'un projet scientifique et culturel ou d'un projet de rénovation d'un musée.

La mutualisation repose sur une gouvernance qui lui est propre - comité de pilotage et comité de suivi et de gestion – mais les décisions financières sont arrêtées par le comité syndical du parc.

¹⁹ Créée par la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, est considéré comme « musée de France » « toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public ». Le musée doit alors répondre à des critères spécifiques dont être obligatoirement dirigé par un personnel scientifique issu de la filière culturelle territoriale ou nationale (conservateur ou attaché de conservation) et tenir à jour un inventaire de ses collections.

Tableau n° 2 : Musées du réseau concernés par une mission d'inventaire ou de récolement

Musées	2018	2019	2020	2021	2022
Niederbronn-les-Bains	X	X	X	X	
Meisenthal	X	X	X	X	X
Phalsbourg	X	X			
Merkwiller-Pechelbronn		X	X	X	X
Wissembourg			X		
Reichshoffen				X	
Bouxwiller					X
Pfaffenhoffen					X
Woerth					X
Nombre de notices d'inventaire	59 222	59 600	59 100	60 850	62 500
Nombre de photographies numériques	79 206	94 400	98 200	104 700	100 700

Source : bilans d'activités du syndicat

Entre 2018 et 2023, les dépenses affectées au réseau de conservation des musées sont en moyenne de 235 000 €, financées intégralement par les 10 collectivités territoriales propriétaires d'un musée du réseau ainsi que par la direction régionale aux affaires culturelles (DRAC) Grand Est. En 2023, la participation des collectivités représente 79 % du total des participations publiques.

Cette mission fait l'objet d'un budget annexe.

Tableau n° 3 : Évolution de la capacité d'autofinancement brute du budget annexe réseau de la conservation des musées entre 2018 et 2023

En euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits de gestion	236 801	222 904	258 393	208 934	240 794	245 690
Charges de gestion	213 542	210 862	220 282	257 624	271 094	238 146
CAF brute	23 259	12 042	38 111	- 48 690	- 30 300	7 544

Source : CRC Grand Est d'après les comptes de gestion du syndicat

La capacité d'autofinancement brute du budget annexe se dégrade et devient négative en 2021, compte tenu notamment de l'augmentation de la masse salariale liée à des nouveaux recrutements de personnel et, dans une moindre mesure, au désengagement financier du

département de la Moselle depuis cet exercice (10 000 € de subvention par an auparavant). Pour retrouver un équilibre financier, le comité syndical a décidé l'augmentation de la participation de 1 000 € par musée, pour un montant total de 180 365 € (+ 5 %). Elle est de nouveau positive en 2023 du fait d'une diminution de plus de 30 000 € des charges de personnel.

Les recettes et dépenses du budget annexe ne sont pas exhaustives : seuls quatre agents sont financés par ce budget annexe. Les deux chargés d'inventaires sont pris en charge par le budget principal et leurs missions font l'objet d'un financement spécifique de la part des communes qui en bénéficient.

Sur les dix dernières années, la situation des musées du réseau a évolué. Certains ont fait l'objet d'importants travaux de rénovation qui leur ont permis de se structurer, accompagnés par les conservateurs (par exemple, Meisenthal). D'autres rencontrent davantage de difficultés en raison notamment d'un désengagement progressif des bénévoles, de financements institutionnels plus incertains, de la baisse de fréquentation sur tous les types de publics (hors Meisenthal, diminution de 29 % entre 2019 et 2022).

Tableau n° 4 : Évolution de la fréquentation des 10 musées entre 2019 et 2022

Nombre de visiteurs	2019	2022
Niederbronn	2 431	1 724
Meisenthal	Fermé	33 142
Phalsbourg	350	298
Reichshoffen	1 272	832
Sarre-Union	Fermé	Fermé
Wissembourg	1 145	1 440
Woerth	3 145	1 961
Merkwiller-Pechelbronn	3 594	3 000
Bouxwiller	6 754	6 279
Val-de-Moder	6 754	2 613
Total	25 445	51 289

Source : données du syndicat

Face à cette situation, le parc a confié en 2023 une étude à un cabinet conseil pour définir les contours de l'accompagnement à proposer en matière de préservation du patrimoine culturel dans le cadre de la prochaine charte. La chambre encourage le parc à poursuivre sa réflexion d'évolution de l'accompagnement proposé.

3.2 Un festival de jazz en milieu rural qui participe à l'attractivité du territoire mais qui représente une charge financière significative pour le parc

Programme culturel estival historiquement issu du contrat de station touristique de la commune de la Petite-Pierre, le festival en plein air « au grès du jazz » a été repris par le parc en 2014, qui en assure le portage administratif, financier et le développement du projet artistique et culturel. Il se déroule chaque année début août sur une dizaine de jours.

Conformément aux valeurs portées par le parc, le festival dispose du label de la charte des éco-manifestations d'Alsace (niveau 2 sur 3, huit thématiques²⁰), qui garantit sa mobilisation pour réduire les impacts négatifs de la manifestation sur l'environnement.

Outre le volet musical, la manifestation est l'occasion pour le parc de faire découvrir aux festivaliers les missions d'un parc naturel régional. À titre illustratif, le parc organise des balades découvertes du milieu forestier et des ateliers « fresque du climat ».

Le festival n'en est pas moins attractif puisque, hors période de crise sanitaire, il attire entre 10 000 et 15 000 festivaliers chaque année²¹. Des concerts payants sont proposés (concerts « in ») ainsi que des concerts gratuits (le « off » à la Petite-Pierre, concerts dans la forêt, concerts hors les murs). Si la majorité des concerts sont proposés à la Petite-Pierre, le festival s'exporte dans d'autres villes alentours²² et assoit ainsi une diffusion sur le territoire du parc.

Sans que le parc ne dispose de données précises sur l'origine des publics, les données récoltées par la plateforme de paiement en ligne révèlent que les festivaliers sont principalement issus des départements du parc (Moselle et Bas-Rhin), voire d'Allemagne. Le festival bénéficie donc d'un rayonnement local en région Grand Est et limitrophe.

Le festival fait l'objet d'un budget annexe. Hors exercices 2020 et 2021, où l'organisation du festival a été contrariée par la crise sanitaire de la Covid-19, le parc dépense en moyenne 415 076 € par an pour l'organisation de la manifestation. En 2023, cette dernière est soutenue à 55 % par l'État et les collectivités territoriales.

²⁰ Gestion globale, actions sociétales, déchets, communication, déplacements, aliments et boissons, sensibilisation, énergies et eau.

²¹ 11 996 festivaliers en 2018, 14 242 en 2019, 3 856 en 2020, 9 050 en 2021 et 15 695 en 2022.

²² Par exemples, à Saverne, au musée Lalique, au château de Lichtenberg, au festival de théâtre de Phalsbourg, à Ingwiller.

Tableau n° 5 : Évolution de la capacité d'autofinancement brute du budget annexe festival entre 2018 et 2023

En euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits de gestion	367 102	327 965	77 846	323 140	381 708	473 016
Charges de gestion	399 841	349 558	84 180	263 392	408 279	502 625
CAF brute	- 32 739	- 22 593	- 6 334	59 748	- 26 571	- 30 209

Source : CRC Grand Est d'après les comptes de gestion du syndicat

Depuis 2019, la part des recettes de billetterie est inférieure à 50 % du total des produits de gestion. Le prix du billet n'est donc pas fixé exclusivement en fonction du coût des spectacles mais régi par des enjeux d'accessibilité et de démocratisation culturelle. Ainsi, pour la saison 2023, le prix à l'unité en plein tarif est compris entre 20 € et 45 €. Le parc propose des billets à tarifs réduits (jeunes de 12 à 16 ans, demandeurs d'emplois, étudiants, familles nombreuses, etc.). Il dispose également d'un partenariat avec l'association strasbourgeoise « Tôt ou t'Art », qui favorise l'accès à la culture des personnes en difficulté en proposant un accès aux concerts à 3 €.

Par ailleurs, le festival est l'un des seuls organisés en milieu rural, puisque, hors métropoles, seuls cinq festivals sont proposés dans un rayon de 50 km : deux en Moselle (festival international de musique de Sarrebourg et festival des arts de rue de Saint Paul à Sarreguemines), trois dans le Bas-Rhin (Summerlied à Schweighouse-sur-Moder, festival international de musique de Wissembourg et mon mouton est un lion à Saverne)²³.

Ainsi, si le festival représente une charge financière pour le parc, il est l'un des éléments d'attractivité de son territoire.

3.3 L'animation d'un réseau d'acteurs d'éducation à l'environnement et à la nature occasionne des charges qui augmentent plus vite que les produits

La charte mentionne l'éducation comme un vecteur fondamental pour l'aboutissement du projet de territoire. Le parc développe dans ce cadre des actions d'éducation à l'environnement et à la nature en lien avec d'autres acteurs de la région Grand Est.

Pour ce faire, il a conclu un partenariat avec l'Éducation nationale et propose chaque année aux enseignants des projets, des visites et des outils pédagogiques pour éduquer leurs élèves au développement durable. Les actions s'adressent aux écoliers, collégiens et lycéens. Elles peuvent prendre la forme de classes de découvertes, de participation à des projets (plantation de haies, martelage auprès des forestiers) ou d'actions de sensibilisation en milieu scolaire.

²³ Source : festivals du Grand Est, base de données 2021, direction régionale des affaires culturelles Grand Est.

En outre, le parc a créé un réseau d'éducation à l'environnement des Vosges du Nord (REEVON) avec la tête de réseau régionale en matière d'éducation à l'environnement, l'association ARIENA, et quatre associations d'éducation à la nature, dans le but de travailler en concertation et en complémentarité. Le parc assure l'animation du réseau pour laquelle un comité de suivi a été créé, qui se réunit au moins six fois par an.

Dans ce cadre, les programmations des partenaires sont partagées. Les objectifs éducatifs principaux sont axés autour des valeurs de la charte (changement climatique, protection de la biodiversité et économie des ressources) et concernent l'ensemble des patrimoines culturels et naturels des Vosges du Nord.

Les actions proposées par le parc bénéficient en 2022 à près de 10 000 personnes, soit plus du double par rapport à 2018, dont 4 500 participants à des séances d'animation dans les écoles (deux fois plus qu'en 2018).

Entre 2018 et 2022, près de 70 % des établissements bénéficiaires de ces prestations ne sont pas situés sur le territoire du parc, même s'ils sont en grande partie en Bas-Rhin et en Moselle. Chaque année, des bénéficiaires d'autres départements que de la région Grand Est profitent de ces actions (par exemple, de l'Ile-de-France en 2019, des Hauts-de-France en 2021, de la Charente et de l'Aube en 2022).

Tableau n° 6 : Nombre de participations aux activités de séjour et d'animation proposées par le parc naturel régional des Vosges du Nord

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de participants	4 456	8 058	2 794	4 579	9 325

Source : bilans d'activités du syndicat

Quatre agents du parc sont affectés à ces missions. Ils travaillent depuis un centre d'éducation à la nature et à l'environnement, la maison de l'eau et de la rivière (MER), pour lequel le parc assure la gestion depuis le 1^{er} janvier 2015. Par un bail emphytéotique et une convention passée avec la communauté de communes du pays de la Petite-Pierre, le parc gère également l'ensemble du site du Donnenbach, y compris l'étang²⁴.

La maison accueille des classes découvertes et propose des gîtes le week-end. Elle fonctionne toute l'année même si son activité est plus faible en période hivernale. Elle accueille de mars à juin des scolaires, propose des séjours nature pendant les vacances estivales et, en septembre et octobre des séjours d'intégration et de cohésion de classes. Pendant la saison hivernale, les interventions se font dans les écoles.

Ces missions font l'objet d'un budget annexe. Hors crise sanitaire de la Covid-19, la capacité d'autofinancement brute est négative en 2023. Alors que les produits de gestion atteignent leur niveau le plus élevé depuis 2018 (282 819), les charges de gestion continuent d'augmenter (hausse des charges à caractère général et des charges de personnel).

²⁴ L'étang fait l'objet d'un conventionnement avec l'office national des forêts. La redevance d'occupation de l'étang et des terrains ainsi que la location du droit pêche représente pour le parc une dépense annuelle de plus de 2 100 €.

Tableau n° 7 : Évolution de la capacité d'autofinancement brute du budget annexe maison de l'eau et de la rivière entre 2018 et 2023

En euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits de gestion	226 348	238 422	193 470	247 455	277 487	282 819
Charges de gestion	192 860	225 976	207 962	243 683	291 498	308 078
CAF brute	33 347	12 343	- 15 163	3 450	- 14 011	- 25 259

Source : CRC Grand Est d'après les comptes de gestion du syndicat

La part des recettes d'exploitation tirées des séjours à la MER et des animations proposées dans les établissements scolaires dans le total des produits de gestion progresse depuis 2018 (26 %) pour atteindre 38 % en 2022 (+ 12 points). Cette part n'est pour autant pas suffisante pour équilibrer le budget de la structure, bien que la tarification pratiquée ait évolué en 2022 avec une augmentation de 50 % des tarifs pour l'accueil collectif de mineurs.

Les tarifs ne sont pas déterminés par rapport au coût réel de la prise en charge des écoles à la MER mais sont fonction des tarifs pratiqués par les autres membres du réseau et de l'acceptation possible de la prise en charge par les familles et les écoles. Au titre de la convention REEVON, les membres s'engagent en effet « à mettre en place des propositions budgétaires harmonisées dans l'objectif de permettre l'accès à tous et de la même façon aux animations ».

De ce fait, le parc supporte des coûts de structure, liés notamment à la possession du bâtiment qui abrite la MER, qui ne sont pas compensés par les recettes tirées des accueils en séjour.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Le parc naturel régional des Vosges du Nord pilote trois missions atypiques, qui s'inscrivent néanmoins dans les thématiques prévues par le code de l'environnement (préservation du patrimoine culturel, information et sensibilisation des publics). Compte tenu de leur poids dans les dépenses, le parc doit rester vigilant quant à la soutenabilité financière de ces activités.

4 UNE GESTION BUDGÉTAIRE, COMPTABLE ET DES RESSOURCES HUMAINES À AMÉLIORER

L'analyse de la gestion interne du syndicat révèle la nécessité d'améliorations, aussi bien en matière de ressources humaines (4.1) qu'en ce qui concerne la qualité des informations budgétaires et comptables (4.2).

4.1 Une gestion des ressources humaines perfectible

4.1.1 Des effectifs en augmentation

Au 1^{er} janvier 2023, le syndicat compte 52 agents, soit 13 de plus qu'en 2018 (+ 33 %). La période 2018-2023 se caractérise par une augmentation constante des effectifs, qui se traduit par une progression de 25 % des dépenses de personnel.

Si la hausse des dépenses de personnel reste contenue entre 2018 et 2020 (+ 1 % en 2019, + 2 % en 2020), elle s'amplifie en 2021 (+ 5 %) et en 2022 (+ 9 %). En effet, en tant que gestionnaire de projets, le syndicat recrute périodiquement des chargés de mission pour porter de nouveaux projets (par exemple, le plan avenir montage, le programme européen LIFE), qui sont limités dans le temps et sources de recettes. Comme la plupart des parcs naturels régionaux, celui des Vosges du Nord connaît par ailleurs des difficultés de recrutement de personnels titulaires en raison de l'accessibilité des lieux, de la forte technicité des missions et des compétences rares requises pour occuper certains emplois.

Tableau n° 8 : Les dépenses de personnel du syndicat, tous budgets confondus, entre 2018 et 2023

En euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de personnel consolidées	2 017 062	2 037 999	2 077 970	2 189 150	2 394 928	2 536 864
Dépenses de gestion consolidées	3 955 003	3 771 316	4 108 790	5 098 093	4 345 820	4 156 753
<i>Part des dépenses de personnel dans les dépenses de gestion</i>	<i>51 %</i>	<i>54 %</i>	<i>51 %</i>	<i>43 %</i>	<i>55 %</i>	<i>61 %</i>

Source : CRC Grand Est d'après les comptes de gestion du syndicat

Ce constat est corroboré par l'analyse de la répartition des effectifs au sein de la structure puisque, si le nombre d'agents titulaires reste stable (26 agents), le nombre d'agents non titulaires double. Ces derniers représentent en 2023 la moitié des agents du syndicat et 18 d'entre eux (69 %) sont des agents de catégorie A.

Tableau n° 9 : Répartition des effectifs titulaires (T) / non titulaires (NT) entre 2018 et 2023

Catégories	2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	T	NT	T	NT	T	NT	T	NT	T	NT	T	NT
Agent catégorie A	16	12	16	15	15	16	14	20	16	19	15	18
Agent catégorie B	2	1	2	1	2	2	2	2	2	2	3	4
Agent catégorie C	8	0	7	0	7	1	6	1	6	5	8	4
TOTAL	26	13	25	16	24	19	22	23	24	26	26	26
Total effectifs	39		41		43		45		50		52	

Source : CRC Grand Est d'après les données du syndicat

4.1.2 Une procédure de recrutement à améliorer

Le recrutement d'agents titulaires est le principe général dans la fonction publique. Si le recours aux contractuels pour occuper des emplois permanents est autorisé, sa mise en œuvre est strictement encadrée. Au vu de la part significative du recours aux contractuels sur emplois permanents, la chambre a contrôlé la procédure fondée sur l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique. Cette disposition permet de recruter un agent contractuel « *lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté [...]* ». Plus de 40 agents²⁵ ont été recrutés sur ce fondement entre 2018 et 2022.

Le syndicat respecte les étapes de recrutement, à savoir la création ou la vacance d'emploi, la publication de l'avis, l'établissement de la liste des candidats, les entretiens de recrutement et la notification aux candidats non retenus.

Pour autant, les services ne dressent pas dans un document les appréciations portées sur chaque candidat reçu en entretien, au regard de ses compétences, aptitudes, qualifications et expériences professionnelles, potentiel et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi permanent à pourvoir (procès-verbal). À de rares exceptions près, les grilles d'évaluation ne sont pas renseignées. La chambre n'est, dès lors, pas en mesure d'apprécier si les conditions posées par l'article L. 332 -8 2° du code général de la fonction publique sont respectées.

Le syndicat étant dans l'obligation de pouvoir justifier des modalités de recrutement de ses agents, notamment en cas de contentieux administratif, la chambre souligne l'enjeu que constitue la bonne conservation des déclarations de création ou de vacance de postes auprès du centre de gestion ainsi que des lettres de candidatures, de convocations, des procès-verbaux de jury et des réponses négatives²⁶.

La chambre prend acte que l'ordonnateur s'engage à réaliser un compte rendu systématique pour chacun de ses recrutements.

Rappel du droit n° 1 : (PNRVN) : Formaliser les recrutements par un compte-rendu qui permette de justifier le recours à des contractuels, conformément aux dispositions de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique.

4.1.3 Une durée de temps de travail réglementaire à respecter

L'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique rappelle que la durée légale annuelle de travail des agents publics à temps complet est de 1 607 heures. Le délai de conformité à cette exigence est fixé au 1^{er} janvier 2022.

Le syndicat dispose d'un protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, délibéré par le comité syndical du 24 novembre 2001. Depuis 2005, la journée de solidarité est fixée au lundi de Pentecôte.

²⁵ À titre d'exemples, recrutement de huit agents en 2018, 13 en 2020 et 12 en 2021.

²⁶ Instruction direction des archives de France DAF/DPACI.RES.2009/018, p. 49 relative au tri et à la conservation des archives produites par les services communs à l'ensemble des collectivités territoriales et structures intercommunales.

En application de cet accord, les agents disposent de 27 jours de congés payés au lieu des 25 réglementairement prévus. Les agents travaillent ainsi 203 jours par an au lieu des 205 jours attendus pour respecter le temps de travail réglementaire.

La chambre rappelle au syndicat qu'il doit respecter une durée annuelle du temps de travail de 1 607 heures pour ses agents.

La chambre prend acte que l'ordonnateur s'engage à modifier le protocole d'accord pour respecter la durée légale du temps de travail.

Rappel du droit n° 2 : (PNRVN) : Respecter, sans délai, le temps de travail légal annuel de 1 607 heures, conformément aux dispositions de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

4.1.4 Des primes et indemnités versées sans base légale

Le régime indemnitaire se définit comme l'ensemble des primes et indemnités susceptibles d'être octroyées aux agents publics au titre des articles L. 714-4 à L. 714-13 du code général de la fonction publique. Il constitue un complément de traitement distinct des autres éléments de la rémunération que sont le traitement indiciaire, le supplément familial de traitement, l'indemnité de résidence et la nouvelle bonification indiciaire.

Par délibération du 8 décembre 2018, le comité syndical a adopté le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Conformément aux prescriptions réglementaires, cette délibération est composée de deux parties. Elle prévoit d'une part, la mise en place de l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE) et d'autre part, le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (CIA).

Le syndicat a prévu l'application du RIFSEEP pour six cadres d'emplois, à savoir les administrateurs, les attachés, les rédacteurs, les animateurs, les adjoints administratifs et les adjoints d'animation. Aucune délibération ultérieure n'est venue compléter la liste des cadres d'emplois bénéficiaires. Pour autant, si le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 instituant le RIFSEEP retenait le principe d'une mise en œuvre progressive de ce régime, le dispositif concerne désormais l'ensemble des agents territoriaux (sauf exceptions légales).

La direction générale des collectivités locales (DGCL) et la direction générale des finances publiques (DGFIP) ont précisé, dans une circulaire interministérielle du 3 avril 2017, que la délibération de l'assemblée délibérante devait être adoptée « *dans un délai raisonnable* ». Par une instruction du 28 septembre 2021, les préfets ont été fermement invités à rappeler aux collectivités et établissements publics l'obligation de mise en conformité de leurs régimes indemnitaires avec le RIFSEEP, « *par tous les moyens à [leur] disposition* » et « *à ce que cela soit mis en œuvre dans les meilleurs délais* ».

Aussi, cinq ans après l'instauration du RIFSEEP, celui-ci n'est toujours pas totalement mis en œuvre au sein du syndicat. Ce dernier continue à verser des primes qui, pour certaines, n'ont plus de base légale (prime de service et de rendement, indemnité spécifique de service).

Le syndicat prévoit la généralisation du RIFSEEP à la fin 2024. La chambre rappelle au syndicat l'obligation de délibérer sans délai sur ce sujet.

La chambre prend acte que l'ordonnateur s'engage à mettre en place le RIFSEEP en fin d'année 2024.

Rappel du droit n° 3 : (PNRVN) : Substituer sans délai aux régimes indemnitaires existants le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, conformément aux dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014.

4.2 La qualité des informations budgétaires et comptables à fiabiliser

4.2.1 L'amortissement des immobilisations à mettre à jour

L'article L. 2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) impose de procéder à l'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement versées. Même si une délibération relative aux durées d'amortissement des immobilisations a été adoptée le 3 décembre 2011 (mobilier, véhicules, matériel informatique, frais d'études non suivies de réalisation, logiciels et matériel divers), le parc n'en fait pas une application stricte. Il pratique notamment des amortissements sur un an, ce cas de figure n'étant pas prévu dans le cadre de cette délibération.

Une nouvelle délibération a été prise par le syndicat le 24 février 2024 dans le cadre du déploiement de la M57. Cette délibération clarifie les modalités d'amortissement mises en œuvre par le syndicat

4.2.2 Des provisions pour risques et charges à inscrire

Conformément aux dispositions des articles L. 2331-2, L. 2252-2 et R. 2321-2 du CGCT et en application du principe de prudence, le syndicat est dans l'obligation de ne pas transférer sur des exercices futurs des incertitudes présentes et identifiées susceptibles de grever son patrimoine et son résultat. Ce principe se traduit par la constitution obligatoire de provisions pour risques et charges ou pour dépréciation d'actifs.

Le syndicat ne fait état d'aucun contentieux en cours ou achevé entre 2018 et 2023.

Par ailleurs, par délibération du 9 octobre 2010, le syndicat a mis en place le compte-épargne temps, sans autoriser les agents à opter pour l'indemnisation des jours épargnés.

L'instruction budgétaire et comptable M57 indique qu'une « *provision est constituée pour couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur le compte épargne temps (CET) par l'ensemble des personnels*²⁷ ».

Au 31 décembre 2022, le syndicat supportait 1 062 jours de CET stockés au bénéfice de 35 agents, sans qu'aucune provision ne soit constituée. Le syndicat doit pourtant faire porter

²⁷ Instruction budgétaire et comptable M57, tome 1, titre 2, chapitre 2, commentaire du compte 154.

sur l'exercice l'ensemble des risques et charges qui, même s'ils ne sont pas encore décaissés, devront probablement l'être lors d'un exercice futur.

Recommandation n° 1. (PNRVN) : Constituer des provisions pour tenir compte du risque représenté par le stock de jours de compte-épargne temps.

4.2.3 Des restes à réaliser peu fiables et non pris en compte dans l'affectation des résultats

Le syndicat vote chaque année le budget primitif par anticipation des résultats de l'exercice précédent. Il vote ensuite le compte administratif avant le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte, puis délibère sur l'affectation des résultats, tenant compte de ces derniers pour ajuster les crédits lors du vote du budget supplémentaire.

Les règles de l'affectation des résultats sont énoncées aux articles L. 2311-5 et R. 2311-11 du CGCT. Trois éléments sont à prendre en compte : le résultat de la section de fonctionnement²⁸, le résultat d'exécution de la section d'investissement²⁹ et les restes à réaliser. Le besoin de financement est ainsi égal au solde de la section d'investissement auquel on ajoute celui des restes à réaliser.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2311-11 du CGCT, les restes à réaliser (RAR) de la section d'investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements, et aux recettes certaines, justifiées par un document écrit (convention, décision d'attribution, etc.) n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

L'article R. 3312-11 du même code impose à l'ordonnateur « *de produire un état des restes à réaliser arrêté au 31 décembre de l'exercice clos* ». Arrêté en toutes lettres et visé par le président, l'état doit être revêtu de la signature du comptable. Un exemplaire de l'état des restes à réaliser est joint au compte administratif, à titre de justification.

Les restes à réaliser doivent donc être constatés au compte administratif de l'exercice n et repris au budget de l'exercice n+1.

Or, seul le compte administratif 2021 du syndicat fait apparaître des restes à réaliser. Pourtant, chaque année, le budget supplémentaire du budget principal reprend des restes à réaliser.

De plus, les pièces transmises par le syndicat ne permettent pas de justifier l'ensemble des restes à réaliser inscrits en dépenses : par exemples, la production d'un plan prévisionnel de financement pluriannuel sans communication de la convention ni d'un décompte de mandats, la transmission d'un devis signé après la clôture de l'exercice.

Par ailleurs, si les résultats d'exercice qui figurent aux délibérations d'affectation sont concordants avec ceux des comptes de gestion, aucune de ces délibérations ne mentionne de

²⁸ Le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'année n est ajouté à celui de l'année précédente (déficit ou excédent reporté).

²⁹ L'excédent ou le déficit de l'année précédente est ajouté au solde entre les recettes et les dépenses d'investissement.

restes à réaliser. Les restes à réaliser ne sont donc pas repris correctement, ce qui fausse l'équilibre budgétaire de chaque exercice.

En conséquence, la chambre émet des réserves sur l'exactitude des comptes du syndicat.

Tableau n° 10 : Les restes à réaliser du budget principal

En euros	2018	2019	2020	2021	2022
Section de fonctionnement					
Dépenses	1 014 855	1 186 555	864 248	344 004	347 700
Recettes	2 269 511	2 492 034	1 976 189	1 253 556	1 519 937
Section d'investissement					
Dépenses	1 187 805	3 433 872	1 616 714	1 487 891	799 415
Recettes	1 281 798	2 430 947	1 662 943	1 475 835	929 689

Source : CRC d'après les budgets supplémentaires du syndicat

Enfin, le syndicat indique procéder à des restes à réaliser en fonctionnement, sans toutefois parvenir à formaliser des états de restes à réaliser au 31 décembre de l'exercice.

Pour autant, la chambre précise que, pour la section de fonctionnement, le syndicat devrait produire un état des produits à recevoir et des charges à payer, à rattacher à l'exercice précédent. Ces dépenses et recettes doivent avoir été engagées et le service fait validé avant le 31 décembre. Doivent aussi être rattachés les produits correspondants à des droits acquis au cours de l'exercice et qui n'ont pas pu être comptabilisés.

Seuls certains produits et charges de fonctionnement peuvent donner lieu à reste à réaliser, tels que des « *subventions de fonctionnement à verser assorties d'une condition suspensive qui n'ont à être rattachées que si la justification de la réalisation de la condition a été produite à la partie versante avant le 31 janvier n+1* »³⁰.

En conclusion et au vu de l'ensemble de ces éléments, la chambre rappelle au syndicat qu'il doit améliorer ses procédures de gestion financière tant en ce qui concerne les restes à réaliser que les rattachements de charges et produits à l'exercice.

Rappel du droit n° 4 : (PNRVN) : Conformément aux principes d'annualité budgétaire et d'indépendance des exercices, rattacher les charges et les produits à l'exercice auquel ils se rapportent.

Rappel du droit n° 5 : (PNRVN) : Conformément aux dispositions de l'article R. 2311-11 du code général des collectivités territoriales, n'inscrire en restes à réaliser que les dépenses engagées non mandatées et les recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

³⁰ Instruction budgétaire et comptable M57, tome 1, titre 7, chapitre 2, p.231.

4.2.4 Un budget primitif non exhaustif

Les budgets des organismes publics doivent être établis de façon sincère, c'est-à-dire présenter l'ensemble des recettes et des dépenses concernant l'ensemble des activités de l'organisme sur l'exercice concerné, compte tenu des informations disponibles et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler (cf. dispositions de l'article L. 1612-4 du CGCT).

Au cours de l'exercice budgétaire, deux événements permettent d'ajuster les dépenses et les recettes votées au budget primitif (BP) : le budget supplémentaire et les décisions modificatives. Ces dernières permettent, en fonction d'impératifs juridiques, économiques et sociaux initialement difficiles à prévoir, de voter des nouveaux crédits en contrepartie soit de suppression de crédits antérieurement votés, soit de ressources nouvelles.

Le syndicat a chaque année recours à ces deux événements budgétaires.

En section de fonctionnement comme en section d'investissement, les écarts très élevés entre les montants des crédits ouverts par exercice et ceux ouverts initialement au budget primitif (par exemple, 358 % en 2021) portent atteinte à la sincérité des écritures du budget primitif.

Tableau n° 11 : Budget principal : écart entre les crédits votés au budget primitif et après budget supplémentaire et délibérations modificatives

En euros	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>					
Crédits votés au BP	1 612 335	1 621 135	1 687 165	1 351 630	1 424 930
Total crédits ouverts	4 734 200	4 651 328	4 953 917	6 192 644	4 697 662
Écart	194 %	187 %	194 %	358 %	230 %
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>					
Vote au BP	1 612 335	1 621 135	1 687 165	1 351 630	1 449 430
Total crédits ouverts	5 684 000	5 847 982	4 982 901	7 870 351	6 872 107
Écart	253 %	261 %	195 %	482 %	374 %
<i>Dépenses réelles d'investissement</i>					
Vote au BP	0	0	18 000	26 000	24 500
Total crédits ouverts	2 720 447	4 507 866	4 701 905	5 272 889	4 596 240
<i>Recettes réelles d'investissement</i>					
Vote au BP	0	0	0	0	0
Total crédits ouverts	2 071 903	4 097 396	4 016 633	2 925 281	1 807 724

Source : CRC d'après les comptes de gestion et les budgets primitifs du parc

Deux causes expliquent ces écarts selon le syndicat. La première tient au fait que, puisqu'il vote le budget par anticipation des résultats, ces derniers ne peuvent être pris en compte qu'au moment du vote du budget supplémentaire.

La seconde relève de sa pratique qui revient à assimiler le budget primitif à un budget dit « statutaire » intégrant l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au bon fonctionnement d'une équipe « statutaire »³¹. Le parc distingue cette notion de celle de « budget programme d'actions », voté lors du budget supplémentaire, qui fait l'objet de financements spécifiques, projet par projet.

Par sa pratique, le syndicat introduit ainsi une distinction qui est contraire à ses statuts, lesquels prévoient que le budget « *pourvoit à toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la réalisation de son objet* ».

L'ordonnateur et le comptable ont réalisé un travail de mise en conformité afin de permettre l'adoption du budget primitif 2024 tenant compte de toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à la réalisation de l'objet statutaire du syndicat et de la charte du parc naturel régional.

CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

En matière de gestion des ressources humaines, la chambre observe à titre principal que le syndicat ne respecte pas la durée annuelle légale du temps de travail de 1 607 heures, n'a pas mis en œuvre le RIFSEEP de manière complète et doit formaliser ses procédures de recrutement. Il doit également améliorer de manière significative la qualité de ses comptes sur plusieurs points (inventaire, rattachement des charges et produits à l'exercice, restes à réaliser, provisions pour risques et charges, amortissement des immobilisations) et à inscrire, comme il l'a fait pour la première fois au titre du budget primitif 2024, l'exhaustivité de ses dépenses et recettes.

5 UNE SITUATION FINANCIÈRE GLOBALEMENT ÉQUILIBRÉE

La situation financière du syndicat est globalement équilibrée au cours de la période sous revue. Ses ressources proviennent essentiellement de subventions sur projets, tant en fonctionnement qu'en investissement.

³¹ C'est-à-dire les agents dont les missions sont considérées comme permanentes et intangibles pour la réalisation des objectifs de la charte du parc.

5.1 Une section de fonctionnement équilibrée sur le long terme

La structure du budget du syndicat reflète son activité. En 2023, il disposait d'un budget principal et de quatre budgets annexes : boutique du château, festival de jazz de la Petite-Pierre, maison de l'eau et de la rivière à Frohmuhl, réseau de conservation des musées.

Les tableaux détaillés d'analyse financière figurent en annexes n° 6 et n° 7. Ils concernent les seuls exercices 2018 à 2022, les données 2023 n'étant pas stabilisées à la date d'envoi du présent rapport d'observations provisoires.

Pour ce qui concerne le budget principal, entre 2018 et 2021, le syndicat présente une capacité d'autofinancement (CAF) annuellement négative, ce qui traduit le fait que la progression des charges de gestion n'a pas été compensée par l'augmentation des produits de gestion au cours de ces exercices. La situation a évolué en 2022, exercice pour lequel les produits perçus ont dépassé largement les dépenses. Le parc a notamment perçu en 2022 des soldes de fonds européens pour les projets développés, ce qui explique l'augmentation significative de ses produits sur cet exercice.

Au final, sur la période 2018-2023, le total des produits de gestion (23,9 M€) avoisine le total des charges de gestion (23,2 M€). Ce résultat, équilibré sur la période, traduit ainsi le décalage entre le décaissement des charges et la perception des recettes.

Cette structuration financière est propre à un organisme dont les ressources financières dépendent, pour l'essentiel, des subventions de fonctionnement qui leur sont versées. Hors frais fixes de structure (charges à caractère général, dépenses de personnel, participations statutaires), les charges et les produits fluctuent annuellement en fonction des actions engagées et des acomptes et soldes perçus pour chacun des projets en cours.

Tableau n° 12 : Évolution de la capacité d'autofinancement brute du budget principal du syndicat

<i>En euros</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023 ³²
Produits de gestion	3 407 694	2 920 915	3 519 318	4 398 522	5 161 812	4 494 592
Charges de gestion	3 480 696	3 356 481	4 025 368	4 788 364	3 891 751	3 625 180
CAF brute	- 76 564	- 464 495	- 510 847	- 413 030	1 219 875	799 276

Source : CRC GE d'après les comptes de gestion du syndicat

Les ressources institutionnelles (dotations et participations) représentent la quasi-totalité des ressources du syndicat. Elles proviennent principalement des subventions pour des projets, la part des participations statutaires représentant, en moyenne, 30 % des produits de gestion³³.

³² Produits de gestion 2023 augmentés des produits exceptionnels réels

³³ La part des participations statutaires dans le total des produits de gestion diminue entre 2018 et 2022 et oscille entre 37 % en 2019, son niveau le plus élevé, et 24 % en 2022, son niveau le plus faible.

Tableau n° 13 : Évolution des participations, par typologie d'acteurs, budget principal

En euros	2018	2019	2020	2021	2022
Région	793 085	724 441	704 859	931 266	806 336
<i>Dont participation statutaire versée</i>	<i>458 730</i>	<i>458 730</i>	<i>482 000</i>	<i>482 000</i>	<i>482 000</i>
Département	459 290	412 657	452 122	409 330	432 801
<i>Dont participation statutaire Moselle</i>	<i>124 900</i>	<i>125 450</i>	<i>125 450</i>	<i>125 450</i>	<i>132 900</i>
<i>Dont participation statutaire Collectivité européenne d'Alsace</i>	<i>228 950</i>	<i>230 100</i>	<i>230 100</i>	<i>230 100</i>	<i>243 800</i>
EPCI	141 400	123 691	206 534	200 732	291 693
<i>Dont participation statutaire</i>	<i>54 400</i>	<i>54 600</i>	<i>112 900</i>	<i>112 900</i>	<i>119 600</i>
Communes, villes porte et périphériques	270 461	264 064	259 146	323 650	299 022
<i>Dont participation statutaire</i>	<i>216 350</i>	<i>217 350</i>	<i>233 920</i>	<i>233 920</i>	<i>247 880</i>
Participations totales des membres	1 664 236	1 524 852	1 622 660	1 864 978	1 829 851
<i>Dont participations statutaires</i>	<i>1 083 330</i>	<i>1 086 230</i>	<i>1 184 370</i>	<i>1 184 370</i>	<i>1 226 180</i>
<i>Dont participations programmes d'actions</i>	<i>580 906</i>	<i>438 622</i>	<i>438 290</i>	<i>680 608</i>	<i>603 671</i>

Source : comptes de gestion du syndicat

5.2 Les investissements de rénovation et d'aménagement du château de la Petite-Pierre intégralement couverts par des subventions

Contrairement aux exercices antérieurs au cours desquels le syndicat ne supportait que des dépenses d'investissement restreintes (par exemple, l'achat de véhicules et de matériel d'observation), il a assuré depuis 2016 des travaux exceptionnels de rénovation et d'aménagement du château de la Petite-Pierre, son siège. Le coût des travaux (clos couvert, aménagement intérieur et abords du château) s'est élevé à 5 M€ TTC.

Déduction faite du million d'euros perçu au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), ce montant a été intégralement couvert par des subventions reçues d'opérateurs publics (dont région Grand Est 2,7 M€, collectivité européenne d'Alsace 900 000 €, État principalement au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire pour 735 000 € et DRAC Grand Est 671 500 €).

Pour faire la jonction dans l'attente d'encaissement des subventions d'investissement, le syndicat a contracté deux emprunts à court terme pour un montant total de 3 M€, dont un crédit-relais de 2,5 M€, remboursé en 2023.

Tableau n° 14 : Le financement des investissements entre 2018 et 2023, budget principal

En euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Cumul
CAF nette	- 76 564	- 464 495	- 522 363	- 442 030	1 196 470	- 1 724 336	- 2 033 318
+ FCTVA	42 733	217 106	173 618	359 280	105 399	88 259	986 396
+ Subventions d'investissement	651 087	1 212 105	1 697 142	537 860	821 267	293 633	5 213 093
= <i>Financement propre disponible</i>	617 256	964 716	1 348 398	455 111	2 123 136	- 1 342 445	4 166 172
- Dépenses d'équipement	1 502 098	1 060 917	2 027 682	879 456	691 350	724 737	6 886 240
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement propre	- 884 842	- 96 202	- 679 284	- 424 346	1 385 207	- 2116 105	- 2 815 571
Nouveaux emprunts de l'année	1 400 000	400 000	900 000	300 000	0	0	3 000 000
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement	515 158	303 798	220 716	- 124 346	1 385 207	- 2 116 105	184 429

Source : CRC d'après les comptes de gestion du syndicat

ANNEXES

Annexe n° 1. Les collectivités territoriales membres du parc naturel régional des Vosges du Nord.....	41
Annexe n° 2. Les orientations et les mesures de la charte du parc naturel régional des Vosges du Nord.....	44
Annexe n° 3. Réserve biosphère transfrontalière Vosges du Nord – Pfälzerwald (2022)	46
Annexe n° 4. La marque « valeurs parc naturel régional ».....	49
Annexe n° 5. Les 10 musées du réseau de la conservation.....	51
Annexe n° 6. Données financières du budget principal pour la période 2018-2023.....	52
Annexe n° 7. Données financières des budgets annexes du parc naturel pour la période 2018-2023.....	55

Annexe n° 1. Les collectivités territoriales membres du parc naturel régional des Vosges du Nord³⁴

LES 111 COMMUNES MEMBRES			
1. Adamswiller	29. Hanviller	57. Neuwiller-lès-Saverne	85. Schoenbourg
2. Asswiller	30. Haspelschiedt	58. Niederbronn-les-Bains	86. Schoenenbourg
3. Baerenthal	31. Hinsbourg	59. Niedersteinbach	87. Schweyen
4. Bitche	32. Hottviller	60. Nousseviller-lès-Bitche	88. Siersthal
5. Bousseviller	33. Hunsbach	61. Oberbronn	89. Soucht
6. Breidenbach	34. Ingolsheim	62. Obergailbach	90. Soultz-sous-Forêts
7. Butten	35. Ingwiller	63. Obersteinbach	91. Sparsbach
8. Cleebourg	36. Keffenach	64. Offwiller	92. Struth
9. Climbach	37. Kutzenhausen	65. Ormersviller	93. Sturzelbronn
10. Dambach	38. La Petite-Pierre	66. Ottwiller	94. Tieffenbach
11. Dehlingen	39. Lambach	67. Petersbach	95. Volksberg
12. Diemeringen	40. Lampertsloch	68. Pfalzweyer	96. Volmunster
13. Domfessel	41. Langensoultzbach	69. Philippsbourg	97. Waldhambach
14. Dossenheim-sur-Zinsel	42. Lambach	70. Preuschdorf	98. Waldhouse
15. Drachenbronn-Birlenbach	43. Lemberg	71. Puberg	99. Walschbronn
16. Durstel	44. Lengelsheim	72. Rahling	100. Weinbourg
17. Eckarstwiller	45. Lichtenberg	73. Ratzwiller	101. Weislingen
18. Eguelshardt	46. Liederschiedt	74. Reichshoffen	102. Weiterswiller

³⁴ Statuts du syndicat de coopération pour le parc naturel régional des Vosges du Nord mis à jour par arrêté préfectoral du 26 octobre 2022.

LES 111 COMMUNES MEMBRES			
19. Enchenberg	47. Lobsann	75. Reipertswiller	103. Wimmenau
20. Epping	48. Lohr	76. Retschwiller	104. Windstein
21. Erching	49. Lorentzen	77. Reyersviller	105. Wingen
22. Erckartswiller	50. Loutzviller	78. Rolbing	106. Wingen-sur-Moder
23. Ernolsheim-lès-Saverne	51. Meisenthal	79. Roppeviller	107. Woerth
24. Eschbourg	52. Memmelshoffen	80. Rosteig	108. Zinswiller
25. Froeschwiller	53. Merkwiller-Pechelbronn	81. Rothbach	109. Zittersheim
26. Frohmuhl	54. Montbronn	82. Rott	110. Phalsbourg (partie)
27. Goersdorf	55. Morsbronn-les-Bains	83. Saint-Jean-lès-Saverne	111. Wissembourg (partie)
28. Goetzenbruck	56. Mouterhouse	84. Saint-Louis-lès-Bitche	

LES SIX VILLES-PORTES		
1. Bouxwiller	3. Wissembourg	5. Phalsbourg
2. Saverne	4. Sarre-Union	6. Rohrbach-Les-Bitche

LES HUIT COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	
1. Alsace Bossue	5. Pays de l'Outre-Forêt
2. Hanau-La-Petite-Pierre	6. Pays de Saverne
3. Pays de Bitche	7. Pays de Wissembourg
4. Pays de Niederbronn-les-Bains	8. Sauer-Pechelbronn

LA RÉGION ET LES DÉPARTEMENTS		
Région Grand Est	Département de la Moselle	Collectivité européenne d'Alsace

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL2-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2024

LES COMMUNES ASSOCIÉES			
1. Achen	7. Gundershoffen	13. Obersoultzbach	19. Uttwiller
2. Berg	8. Mackwiller	14. Oermingen	20. Voellerdingen
3. Bettviller	9. Menchhoffen	15. Petit-Réderching	21. Wiesviller
4. Bischholtz	10. Mietesheim	16. Schillersdorf	22. Woelfling-les-Sarreguemines
5. Drulingen	11. Mulhausen	17. Schmittviller	
6. Gros-Réderching	12. Niedersoultzbach	18. Uttenhoffen	

COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS PÉRIPHÉRIQUES	
1. Strasbourg	3. Sarreguemines
2. Haguenau	4. Communauté d'agglomération de Haguenau

Annexe n° 2. Les orientations et les mesures de la charte du parc naturel régional des Vosges du Nord

Le projet de territoire du parc naturel régional des Vosges du Nord se décline en trois « vocations », dix orientations et 30 mesures. Elles sont listées ci-dessous.

Tableau n° 1 : Vocation 1 : territoire où l’Homme est attaché à son environnement naturel et culturel

Orientations	Mesures
1 Mobiliser les acteurs autour de l'excellence de la gestion de l'eau	1.1 Ménager au quotidien notre ressource en eau
	1.2 Retrouver la dynamique naturelle des cours d'eau
	1.3 Préserver les zones humides et leurs richesses naturelles
	1.4 Responsabiliser les acteurs, usagers et riverains des cours d'eau
2 Exercer notre responsabilité vis-à-vis des générations futures en garantissant des sanctuaires	2.1 Protéger la nature remarquable
	2.2 Protéger les éléments culturels remarquables
3 Voir la nature partout	3.1 Préserver et développer les continuités écologiques
	3.2 Composer avec la nature au quotidien
4 Faire vivre notre relation avec les Vosges du Nord	4.1 Utiliser la médiation culturelle pour renforcer les liens
	4.2 Instaurer un débat permanent
	4.3 Accompagner la compréhension des évolutions du territoire
	4.4 Favoriser un projet pédagogique partagé

Source : projet de territoire « horizon 2025 » du parc naturel régional des Vosges du Nord

Tableau n° 2 : Vocation 2 : Territoire qui récolte les fruits de son investissement patrimonial

Orientations	Mesures
1 Passer par l'économie pour évoluer vers une forêt plus naturelle	1.1 Augmenter le degré de naturalité des forêts
	1.2 Développer une économie du bois à forte valeur ajoutée
	1.3 Devenir un territoire forestier transfrontalier
2 Valoriser les savoir-faire	2.1 Promouvoir et transmettre les savoir-faire
	2.2 Favoriser la création, la recherche et l'innovation
3 Tirer parti des ressources et des proximités	3.1 Soutenir une agriculture conciliant viabilité économique et respect de l'environnement
	3.2 Organiser les filières de proximité et développer de nouveaux liens
	3.3 Mieux valoriser et partager l'offre culturelle
4 Investir le tourisme durable comme un champ d'innovation	4.1 Développer un tourisme spécifique Vosges du Nord
	4.2 Cibler de nouvelles clientèles
	4.3 Viser l'excellence sur les formes douces d'itinérance

Source : projet de territoire « horizon 2025 » du parc naturel régional des Vosges du Nord

Tableau n° 3 : Vocation 3 : Territoire qui ménage son espace et ses paysages

Orientations	Mesures
1 S'obliger à penser l'espace comme un bien collectif	1.1 Maîtriser l'occupation et l'utilisation de l'espace
	1.2 Accompagner l'évolution des paysages
	1.3 Amorcer la transition énergétique
	1.4 Réglementer la circulation des véhicules à moteurs dans les espaces naturels
2 Innover dans l'art d'habiter le territoire	2.1 Expérimenter en urbanisme et en architecture
	2.2 Faire vivre le patrimoine bâti
	2.3 Promouvoir et stimuler une construction durable locale

Source : projet de territoire « horizon 2025 » du parc naturel régional des Vosges du Nord

Annexe n° 3. Réserve biosphère transfrontalière Vosges du Nord – Pfälzerwald (2022)

Le programme « homme et biosphère » de l'UNESCO impose aux réserves de biosphère de construire un zonage de leur territoire, selon trois catégories de zones (ou aires) :

- les zones centrales où l'objectif est de protéger durablement les richesses naturelles et culturelles les plus remarquables. L'écosystème y est strictement protégé ;
- les zones tampon qui concernent des espaces naturels (forêt, vallée, rochers) où les activités humaines ne doivent pas en altérer la valeur patrimoniale ;
- les zones de transition dans lesquelles les activités humaines doivent intégrer des objectifs de respect des enjeux environnementaux et sociaux.

Parmi les projets phares figurent :

- le programme « jardiner pour la biodiversité » qui anime un réseau de jardiniers et de communes pour promouvoir un jardinage bénéfique à la biodiversité. À ce titre, un concours, ouvert depuis 2013 à tous les habitants du territoire du parc naturel régional des Vosges du Nord et élargi en 2017 à ceux du Pfälzerwald, prime les jardins les plus accueillants pour la biodiversité (utilisation d'arbres et plantes locales, maintien de petits habitats pour la faune, pratiques de jardinage sans pesticides ni herbicides, maintien de zones non fauchées, etc.). Le programme rassemble également chaque année des animations, conférences, ateliers, jardins ouverts et chantiers participatifs à destination du grand public francophone et germanophone ;
- des corridors écologiques pour la faune et la flore. Concrètement, en forêt, des îlots de sénescence sont créés. En zone agricole, des arbres fruitiers à hautes tiges et des haies sont plantés, des prairies sont restaurées. Les seuils et barrages sont supprimés sur les cours d'eau et les zones humides et des berges sont restaurées ;
- le plan régional d'actions en faveur du lynx boréal avec la réintroduction du lynx et les premiers lâchers en juillet 2016 dans le Pfälzerwald. Le parc naturel régional anime le parlement du lynx, créé en 2016, assemblée qui réunit les représentants des acteurs concernés par le lynx (chasseurs, éleveurs, forestiers, scientifiques, administrations, établissements publics, associations d'usagers et de protection de la nature, collectivités). Le parlement, qui se réunit une fois par an, doit améliorer l'acceptation du lynx par les différents acteurs concernés et faire circuler l'information relative aux lynx réintroduits.

En Allemagne, depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage de 2009, la protection de la nature et du paysage est une matière qui relève du droit fédéral. Chaque Land dispose par ailleurs de législation propre sur la protection de la nature, qui se limite en général à l'exécution de la loi fédérale.

La loi fédérale prévoit plusieurs catégories d'espaces protégés, notamment les réserves naturelles, les parcs nationaux, les réserves de biosphère, les parcs naturels. Ces derniers sont une catégorie de protection qui réunit les préoccupations de protection de la nature et de son utilisation soutenable, particulièrement en ce qui concerne l'agriculture, la sylviculture et le

tourisme. Particularité du droit allemand, le parc naturel consiste principalement en des zones de protection du paysage ou des réserves naturelles.

L'organisation des parcs naturels est variée. Trois modèles d'organisation coexistent : un décentralisé-communal, un centralisé-étatique et un mixte. Généralement, dans les régions occidentales allemandes, les parcs naturels régionaux sont gérés par des associations de droit privé ou de droit public (association à but limité), dont les membres sont les départements et les communes du territoire où le parc naturel est situé.

Les budgets de la plupart des parcs naturels allemands sont déficitaires. Ils dépassent rarement les 200 000 €. Le nombre d'employés est faible³⁵.

Le parc naturel de la forêt palatine (Naturpark Pfälzerwald), fondé en 1958, est un parc de près de 180 000 hectares, situé dans le sud du Land de Rhénanie Palatinat. Il couvre une population estimée à 253 000 personnes. 76 % de la superficie de ce parc est constitué par la forêt palatine, considérée comme la plus vaste zone boisée adjacente en Allemagne. Cette forêt forme un ensemble géomorphologique unique avec les Vosges du Nord, séparé que par le col de Saverne.

L'objectif principal du parc naturel était de préserver et de développer un paysage à grande échelle, en grande partie intact et proche de la nature, pour la population des agglomérations environnantes en tant que lieu de loisirs et de rencontre avec la nature. Il a officiellement été placé sous protection en 1967 en tant que zone de conservation du paysage « parc naturel de la forêt du Palatinat ».

En 1992, la zone a été reconnue comme la 12^{ème} réserve de biosphère allemande par l'UNESCO.

La mission d'une réserve de biosphère est une mission de l'État qui peut être transférée à une personne morale (organisme responsable). Jusqu'en 2014, la réserve de biosphère était portée par le Naturpark Pfälzerwald ; depuis le Bezirksverband Pfalz (association du district du Palatinat) la gère. Cette autorité locale est composée de représentants politiques démocratiquement élus des communautés de la région (huit villes indépendantes et huit districts administratifs).

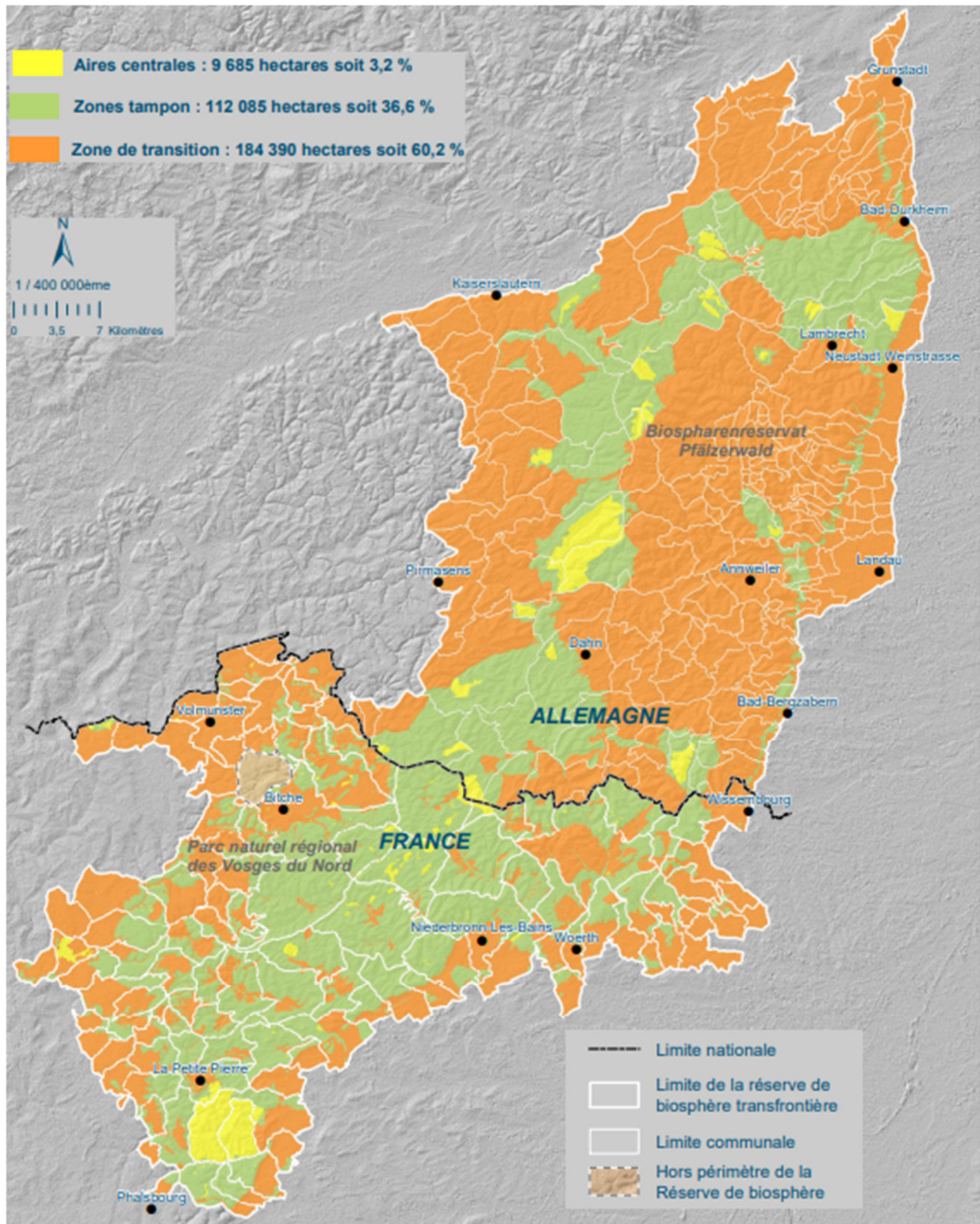
En outre, depuis le décret légal sur la réserve de biosphère transfrontalière du côté allemand du 23 juillet 2020, seule la réserve de biosphère de la forêt du Palatinat existe, au déterminent du parc naturel.

Entre 2010 et 2020, la réserve allemande a investi 1 165 000 € dans des projets transfrontaliers, contre 3 388 100 € pour la partie française. « *La différence de budget est principalement liée à la taille des deux structures et au nombre d'agents qui y travaillent [...] 14 pour la partie allemande* »³⁶.

³⁵ « Les parcs naturels en droit allemand », Eckard Reh binder, revue juridique de l'environnement 2018/2.

³⁶ Données issues de l'examen périodique de la biosphère transfrontière, 2021.

Carte n° 1 : Zonage de la biosphère transfrontalière (2022)



Source : site internet du parc naturel régional des Vosges du Nord

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL2-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2024

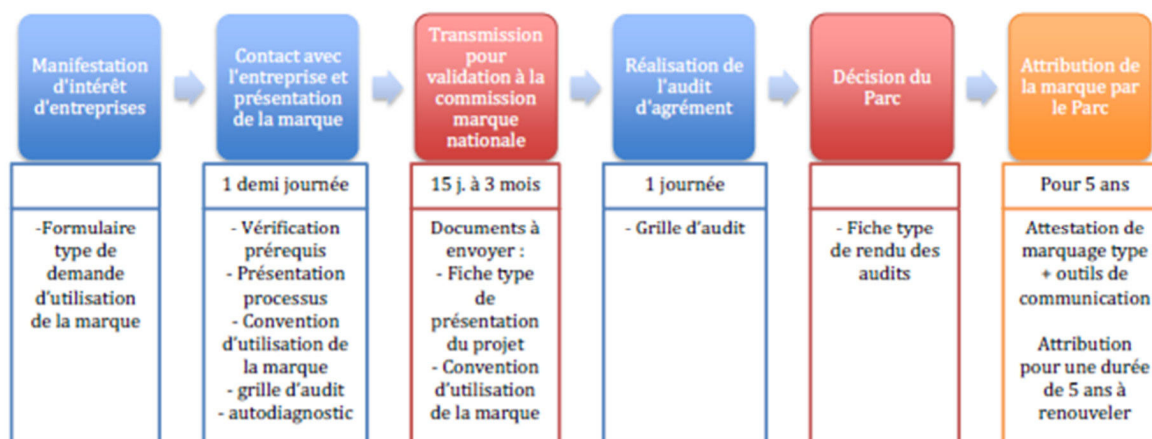
Annexe n° 4. La marque « valeurs parc naturel régional »

Propriété de l'État, la marque a été lancée le 2 juin 2016 à la fédération des parcs naturels régionaux de France, en présence de la secrétaire d'État chargée de la biodiversité.

Sa gestion est assurée par la fédération nationale. À ce titre, elle coordonne l'action à l'échelle nationale et a rédigé le cahier des charges, cadre qui est réinterprété par chaque territoire en fonction des particularités géographiques, culturelles, économiques, sociales, etc.

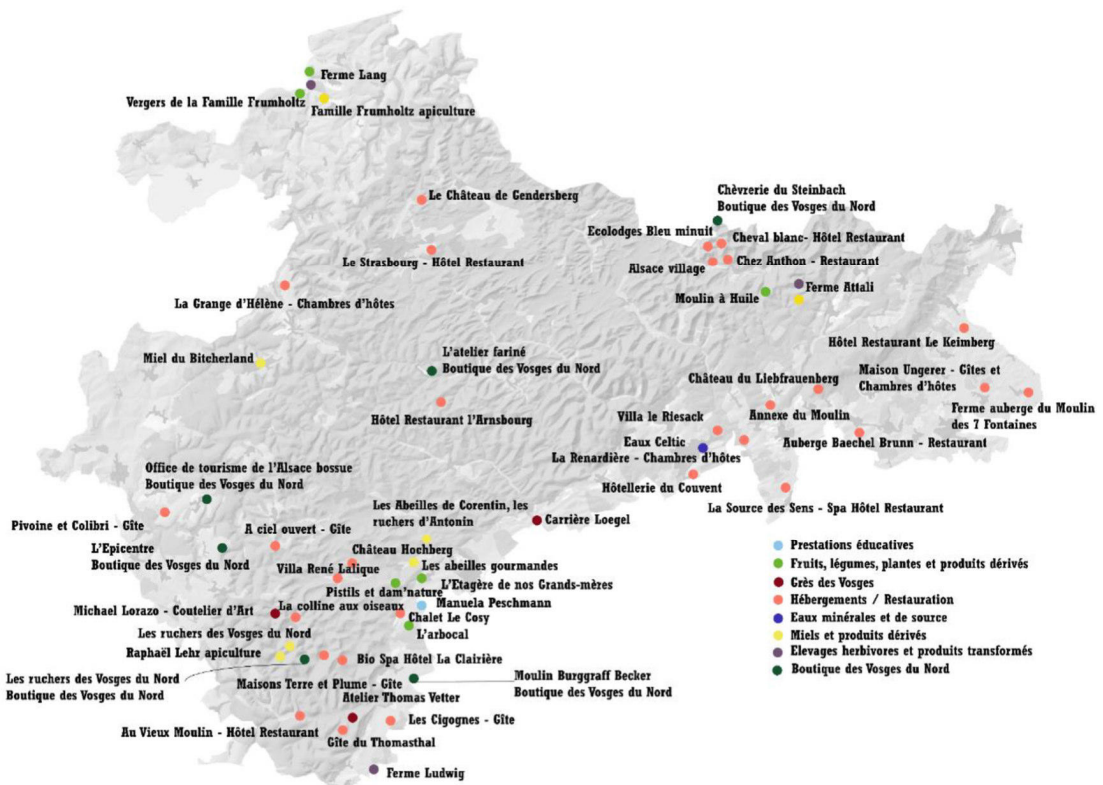
La marque est associée à trois valeurs des parcs naturels régionaux et traduit des engagements des bénéficiaires envers des enjeux forts de leur charte. Elle exprime tout d'abord l'attachement au territoire. Les producteurs concernés contribuent au développement du territoire et s'attachent à faire découvrir le parc à travers leurs produits qui valorisent eux-mêmes le patrimoine et la culture locale. Elle cultive ensuite une forte dimension humaine. Le savoir-faire, le rôle et la maîtrise de l'homme sont primordiaux dans le processus de fabrication, les professionnels font partager leur passion et ils s'appuient sur une solidarité entretenue au sein du territoire. Elle revendique enfin le respect de l'environnement et contribue au renforcement de sa richesse.

Schéma n° 1 : Procédure de marquage



Source : parc naturel régional des Vosges du Nord

Carte n° 1 : Carte des bénéficiaires de la marque « valeurs parc naturel régional des Vosges du Nord »



Source : Parc naturel régional des Vosges du Nord, carte mise à jour en janvier 2023

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL2-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2024

Annexe n° 5. Les 10 musées du réseau de la conservation

En Moselle	Dans le Bas-Rhin
Musée du verre et du cristal, Meisenthal <i>Musée de France</i>	Musée de la bataille du 6 août 1870, Woerth <i>Musée de France</i>
Musée militaire et Erckmann-Chatrian, Phalsbourg <i>Musée de France</i>	Musée du Pays de Hanau, Bouxwiller <i>Musée de France</i>
	Musée Westercamp, Wissembourg <i>Musée de France</i>
	Musée de l'image populaire, Pfaffenhoffen <i>Musée de France</i>
	Musée historique et industriel – Musée du fer, Reichshoffen <i>Musée de France</i>
	Musée français du pétrole, Merkwiller-Pechelbronn
	Maison de l'archéologie, Niederbronn-les-Bains <i>Musée de France</i>
	Musée régional de l'Alsace Bossue, Sarre-Union (Musée fermé)

Source : Parc naturel régional des Vosges du Nord

Annexe n° 6. Données financières du budget principal pour la période 2018-2023
Tableau n° 1 : Évolution de la capacité d'auto-financement du budget principal

<i>En euros</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023 ³⁷	Évolution 2018-2023
Ressources d'exploitation	383 341	419 445	490 192	549 695	614 917	639 314	67 %
<i>dont refacturation du personnel (budgets annexes)</i>	332 832	375 058	447 973	488 688	560 033	576 945	73 %
<i>dont revenus locatifs et redevances</i>	9 000	9 116	9 388	17 696	8 206	12 606	40 %
Ressources institutionnelles	3 024 352	2 501 470	3 029 126	3 848 827	4 546 895	3 855 278	27 %
<i>dont État</i>	635 380	604 804	754 968	828 689	823 043	685 955	8 %
<i>dont région Grand Est</i>	793 085	724 441	704 859	931 266	806 336	903 983	14 %
<i>dont départements</i>	459 290	412 657	452 122	409 330	432 801	447 626	- 3 %
<i>dont communes</i>	270 461	264 064	259 146	323 650	299 022	319 482	18 %
<i>dont EPCI</i>	141 400	123 691	206 534	200 732	291 693	190 584	35 %
<i>dont fonds européens</i>	562 238	26 266	137 587	263 655	173 764	714 358	27 %
<i>dont autres (par exemple Agence de l'eau Rhin Meuse en 2022)</i>	162 197	344 912	512 244	885 308	1 713 456	586 835	262 %
= Produits de gestion (A)	3 407 694	2 920 915	3 519 318	4 398 522	5 161 812	4 494 592	32 %
Charges à caractère général	1 381 335	1 235 573	1 816 881	2 505 521	1 379 973	999 492	- 28 %
<i>dont achats</i>	65 955	65 919	87 328	170 915	138 238	113 903	73 %
<i>dont entretien et réparations</i>	76 773	74 219	49 173	130 197	60 987	85 829	12 %
<i>dont autres services extérieurs</i>	165 756	115 483	100 601	132 124	126 522	135 130	- 18 %
<i>dont contrats de prestations de services avec des entreprises</i>	366 259	327 590	1 041 686	1 433 722	554 191	165 440	- 55 %
<i>dont honoraires, études et recherches</i>	352 225	353 983	352 172	340 981	230 785	212 728	- 40 %
<i>dont publicité, publications et relations publiques</i>	185 134	155 335	98 627	197 697	150 791	181 864	- 2 %
<i>dont déplacements et missions</i>	66 274	76 493	28 194	39 961	68 088	49 018	- 26 %
Charges de personnel	2 010 526	2 057 270	2 135 956	2 210 188	2 418 577	2 539 032	26 %
<i>dont rémunérations du personnel titulaire</i>	849 201	807 282	780 536	770 381	820 848	896 338	6 %
<i>dont rémunérations du personnel non titulaire</i>	495 549	591 587	649 751	726 140	827 717	833 431	68 %
Subventions de fonctionnement	39 143	14 925	20 598	16 245	29 275	26 426	- 32 %
Autres charges de gestion	49 692	48 713	51 932	56 411	63 927	60 231	21 %
<i>dont indemnités des élus</i>	47 305	47 556	50 777	55 243	62 533	59 358	25 %
= Charges de gestion (B)	3 480 696	3 356 481	4 025 368	4 788 364	3 891 751	3 625 180	4 %

³⁷ Produits de gestion 2023 augmenté des produits exceptionnels réel

RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

<i>En euros</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023 ³⁷	Évolution 2018-2023
<i>Excédent brut de fonctionnement (A-B)</i>	- 73 002	- 435 566	- 506 050	- 389 842	1 270 061	869 412	
en % des produits de gestion	- 2,1 %	- 14,9 %	- 14,4 %	- 8,9 %	24,6 %	19,3 %	
<i>Résultat financier</i>	- 5 547	- 13 523	- 12 416	- 25 215	- 16 336	- 28 927	
<i>Autres produits et charges excep. réels</i>	1 985	- 15 406	7 619	2 028	- 33 850	<i>nc</i>	
= CAF brute	- 76 564	- 464 495	- 510 847	- 413 030	1 219 875	799 276	
en % des produits de gestion	- 2,2 %	- 15,9 %	- 14,5 %	- 9,4 %	23,6 %	17,8 %	

Source : CRC d'après les comptes de gestion du parc naturel régional des Vosges du Nord

Tableau n° 2 : Évolution du financement des investissements du budget principal

En euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
CAF brute	- 76 564	- 464 495	- 510 847	- 413 030	1 219 875	799 276	554 216
- Annuité en capital de la dette	0	0	11 516	29 000	23 405	2 523 612	2 587 533
= CAF nette ou disponible (C)	- 76 564	- 464 495	- 522 363	- 442 030	1 196 470	- 1 724 336	- 2 033 318
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	42 733	217 106	173 618	359 280	105 399	88 259	986 396
Subventions d'investissement reçues	651 087	1 212 105	1 697 142	537 860	821 267	293 633	5 213 093
= Recettes d'inv. hors emprunt (D)	693 820	1 429 211	1 870 760	897 140	926 666	381 892	5 817 598
= Financement propre disponible (C+D)	617 256	964 716	1 348 398	455 111	2 123 136	- 1 342 445	4 166 172
Financement propre dispo / Dépenses d'équipement	41,1 %	90,9 %	66,5 %	51,7 %	307,1 %	- 185,2 %	
- Dépenses d'équipement	1 502 098	1 060 917	2 027 682	879 456	691 350	724 737	6 886 240
- Subventions d'équipement	18 946	0	0	0	46 579	49 090	114 615
Dons, subventions et prises de participation en nature, reçus ou donnés	- 18 946	0	0	0	0	0	- 18 946
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement	- 884 842	- 96 202	- 679 284	- 424 346	1 385 207	- 2 116 105	- 2 815 571
Nouveaux emprunts de l'année	1 400 000	400 000	900 000	300 000	0	0	3 000 000
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement net global	515 158	303 798	220 716	- 124 346	1 385 207	- 2 116 105	184 429
Fonds de roulement net global	213 902	517 700	738 416	614 071	1 999 277	- 116 828	
- Besoin en fonds de roulement global	98 716	- 180 089	- 172 191	- 26 831	11 661	58 949	
=Trésorerie nette	115 186	697 790	910 607	640 901	1 987 617	- 175 777	
en nombre de jours de charges courantes	12,1	75,6	82,3	48,6	185,6	0	
dont trésorerie passive	300 000	300 000	300 000			500 000	

Source : CRC d'après les comptes de gestion du parc naturel régional des Vosges du Nord

Annexe n° 7. Données financières des budgets annexes du parc naturel pour la période 2018-2023

Tableau n° 1 : Évolution de la capacité d'auto-financement du budget annexe boutique du château

<i>En euros</i>	2020	2021	2022	2023
Ressources d'exploitation	0	24 812	45 976	70 075
= Produits de gestion (A)	0	24 812	45 976	70 075
Charges à caractère général	12 294	26 453	29 708	47 939
<i>dont achats</i>	<i>12 243</i>	<i>24 824</i>	<i>27 019</i>	<i>44 017</i>
Charges de personnel	0	5 383	9 706	9 905
= Charges de gestion (B)	12 294	31 837	39 414	57 844
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	- 12 294	- 7 025	6 562	12 231
en % des produits de gestion	0 %	- 28,3 %	14,3 %	17,5 %
= CAF brute	- 12 294	- 7 025	6 562	12 231
	0 %	- 28,3 %	14,3 %	17,5 %

Source : CRC d'après les comptes de gestion du parc naturel régional des Vosges du Nord

Tableau n° 2 : Évolution de la trésorerie du budget annexe boutique du château

<i>En euros</i>	2020	2021	2022	2023
Fonds de roulement net global	- 12 294	- 19 318	- 12 756	- 526
- Besoin en fonds de roulement global	- 51	- 8 325	- 106	0
= Trésorerie nette	- 12 243	- 10 994	- 12 651	- 526

Source : CRC d'après les comptes de gestion du parc naturel régional des Vosges du Nord

Tableau n° 3 : Évolution de la capacité d'auto-financement du budget annexe festival de jazz

En euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023 ³⁸	Évolution 2018-2023
Ressources d'exploitation	211 126	145 972	2 647	97 598	178 246	213 051	0,91 %
<i>dont billetterie</i>	211 126	145 496	2 035	96 806	177 370	213 051	0,91 %
Ressources institutionnelles	155 975	181 993	75 199	225 542	203 462	259 965	66,67 %
<i>dont État</i>	0	1 000	39 000	18 003	20 000	338	
<i>dont région Grand Est</i>	30 000	80 000	0	50 000	80 000	160 000	433,33 %
<i>dont départements</i>	8 000	10 000	10 000	32 500	22 064	11 950	
<i>dont communes</i>	7 500	5 000	500	5 000	5 000	8 609	14,79 %
<i>dont EPCI</i>	0	7 500	5 000	9 500	7 500	15 500	
<i>dont autres</i>	9 505	15 801	20 699	46 289	9 698	8 879	- 6,59 %
= Produits de gestion (A)	367 102	327 965	77 846	323 140	381 708	473 016	28,85 %
Charges à caractère général	386 795	318 807	42 399	209 499	336 124	369 799	- 4,39 %
<i>dont locations et charges de copropriétés</i>	76 274	56 729	4 741	48 594	57 920	52 009	- 31,81 %
<i>dont autres services extérieurs</i>	25 391	18 459	4 685	22 010	23 981	38 420	51,31 %
<i>dont contrats de prestations de services avec des entreprises</i>	193 970	145 886	22 940	95 614	164 320	165 054	- 14,91 %
<i>dont publicité, publications et relations publiques</i>	24 389	21 379	3 172	14 648	27 615	26 661	9,32 %
<i>dont déplacements et missions</i>	36 227	18 903	0	9 584	16 687	31 013	- 14,39 %
Charges de personnel	13 047	30 751	41 781	53 893	72 155	132 826	918,06 %
<i>dont charges de personnel externe</i>	13 047	29 799	40 557	52 343	79 262	77 375	493,05 %
= Charges de gestion (B)	399 841	349 558	84 180	263 392	408 279	502 625	25,71 %
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	- 32 739	- 21 593	- 6 334	59 748	- 26 571	- 29 609	- 9,56 %
<i>en % des produits de gestion</i>	<i>- 8,9 %</i>	<i>- 6,6 %</i>	<i>- 8,1 %</i>	<i>18,5 %</i>	<i>- 7 %</i>	<i>- 6,3 %</i>	
= CAF brute	- 32 739	- 22 593	- 6 334	59 748	- 26 571	- 30 209	- 7,73 %
<i>en % des produits de gestion</i>	<i>- 8,9 %</i>	<i>- 6,9 %</i>	<i>- 8,1 %</i>	<i>18,5 %</i>	<i>- 7 %</i>	<i>- 6,4 %</i>	

Source : CRC d'après les comptes de gestion du parc naturel régional des Vosges du Nord

³⁸ Produits de gestion 2023 augmenté des produits exceptionnels réel

Tableau n° 4 : Évolution du financement des investissements du budget annexe festival de jazz

En euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
CAF brute	- 32 739	- 22 593	- 6 334	59 748	- 26 571	- 30 209	- 58 698
= CAF nette ou disponible	- 32 739	- 22 593	- 6 334	59 748	- 26 571	- 30 209	- 58 698
= Financement propre disponible	- 32 739	- 22 593	- 6 334	59 748	- 26 571	- 30 209	- 58 698
Financement propre dispo / Dépenses d'équipement	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement propre	- 32 739	- 22 593	- 6 334	59 748	- 26 571	- 30 209	- 58 698
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement net global	- 32 739	- 22 593	- 6 334	59 748	- 26 571	- 30 209	- 58 698
Fonds de roulement net global	- 13 346	- 35 938	- 42 272	17 476	- 9 095	- 39 305	
- Besoin en fonds de roulement global	50 497	63 834	2 092	31 438	3 613	83 127	
=Trésorerie nette	- 63 843	- 99 772	- 44 364	- 13 962	- 12 708	- 122 431	

Source : CRC d'après les comptes de gestion du parc naturel régional des Vosges du Nord

Tableau n° 5 : Évolution de la capacité d'auto-financement du budget annexe Maison de l'eau et de la rivière

En euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2018-2023
Ressources d'exploitation	57 923	60 582	30 760	71 704	106 502	118 387	104,4 %
<i>dont travaux, études et prestations de services</i>	55 654	57 054	22 488	62 685	97 554	114 636	105,9 %
Ressources institutionnelles	168 425	177 840	162 710	175 752	170 985	164 433	- 1,8 %
<i>dont région Grand Est</i>	71 880	111 750	74 500	74 500	74 500	69 500	- 3,3 %
<i>dont départements</i>	45 344	45 750	68 990	46 000	46 000	46 000	- 2,2 %
<i>dont EPCI</i>	36 170	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	- 58,5 %
<i>dont autres</i>	13 100	5 340	1 100	34 176	27 899	16 260	24,1 %
= Produits de gestion (A)	226 348	238 422	193 470	247 455	277 487	282 819	24,9 %
Charges à caractère général	60 980	79 440	56 862	70 693	82 930	89 342	46,51 %
<i>dont achats</i>	21 240	36 632	26 516	32 157	49 098	53 579	152,26 %
<i>dont entretien et réparations</i>	13 723	22 788	14 370	12 142	18 852	15 035	9,56 %
Charges de personnel	130 980	145 637	150 200	172 090	207 668	217 836	66,31 %
Subventions de fonctionnement	900	900	900	900	900	900	0,00 %
= Charges de gestion (B)	192 860	225 976	207 962	243 683	291 498	308 708	60,07 %
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	33 488	12 446	- 14 492	3 772	- 14 011	- 25 259	- 175,4 %
en % des produits de gestion	14,8 %	5,2 %	- 7,5 %	1,5 %	- 5 %	- 8,9 %	
+/- Résultat financier	- 141	- 102	- 64	- 25	0	0	
+/- Titres et mandats annulés sur exercices antérieurs	0	0	- 608	- 298	0	0	
= CAF brute	33 347	12 343	- 15 163	3 450	- 14 011	- 25 259	- 142 %
en % des produits de gestion	14,7 %	5,2 %	- 7,8 %	1,4 %	- 5 %	- 8,9 %	

Source : CRC d'après les comptes de gestion du parc naturel régional des Vosges du Nord

Tableau n° 6 : Évolution du financement des investissements du budget annexe Maison de l'eau et de la rivière

En euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
CAF brute	33 347	12 343	- 15 163	3 450	- 14 011	- 25 259	- 5 293
- Annuité en capital de la dette	3 980	4 019	4 057	4 096	0	0	16 153
= CAF nette ou disponible	29 367	8 325	- 19 221	- 647	- 14 011	- 25 259	- 21 446
= Financement propre disponible	29 367	8 325	- 19 221	- 647	- 14 011	- 25 259	- 21 446
Financement propre dispo / Dépenses d'équipement	0 %	772,1 %	0 %	- 15,2 %	- 861,7 %	- 750,9 %	
- Dépenses d'équipement	0	1 078	0	4 246	1 626	3 364	10 314
+/- Variation autres dettes et cautionnements	0	- 380	0	0	0	0	- 380
= Besoin (-) ou capacité (+) de financement propre	29 367	7 626	- 19 221	- 4 893	- 15 637	- 29 003	- 31 760
Mobilisation (-) ou reconstitution (+) du fonds de roulement net global	29 367	7 626	- 19 221	- 4 893	- 15 637	- 29 003	- 31 760
Fonds de roulement net global	8 197	15 823	- 3 397	- 8 290	- 23 927	- 52 930	
- Besoin en fonds de roulement global	- 38 285	- 33 258	- 42 130	43 066	4 075	20 305	
= Trésorerie nette	46 482	49 081	38 733	- 51 355	- 28 002	- 73 235	
en nombre de jours de charges courantes	87,9	79,2	68	0	0	0	

Source : CRC d'après les comptes de gestion du parc naturel régional des Vosges du Nord

Tableau n° 7 : Évolution de la capacité d'auto-financement du budget annexe réseau de conservation des musées

En euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2018-2023
Ressources d'exploitation	1 688	1 640	1 884	2 208	2 184	1 1992	18,01 %
Ressources institutionnelles	235 113	221 264	256 509	206 726	238 610	243 698	3,7 %
<i>dont État</i>	10 400	10 400	10 400	10 000	11 280	21 500	106,7 %
<i>dont départements</i>	52 993	39 104	54 321	25 476	34 524	30 000	- 43,4 %
<i>dont communes</i>	148 031	141 878	137 000	137 000	137 000	156 125	5,4 %
<i>dont EPCI</i>	23 689	29 882	54 788	34 250	55 806	36 073	52,3 %
= Produits de gestion (A)	236 801	222 904	258 393	208 934	240 794	245 690	3,8 %
Charges à caractère général	35 735	47 390	39 892	42 168	45 839	46 240	29,4 %
<i>dont locations et charges de copropriétés</i>	5 021	6 494	6 389	6 389	6 429	- 29 003	32,6 %
<i>dont entretien et réparations</i>	9 557	9 093	9 138	9 124	9 656	- 29 003	- 32,0 %
<i>dont remboursements de frais</i>	11 619	11 091	10 160	14 059	13 055	13 956	20,1 %
<i>dont déplacements et missions</i>	8 129	12 465	8 284	9 568	11 684	11 161	37,3 %
Charges de personnel	177 056	162 721	179 640	214 706	224 506	191 156	8 %
Subventions de fonctionnement	750	750	750	750	750	750	0 %
= Charges de gestion (B)	213 542	210 862	220 282	257 624	271 094	238 146	11,5 %
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	23 259	12 042	38 111	- 48 690	- 30 300	7 544	- 67,6 %
en % des produits de gestion	9,8 %	5,4 %	14,7 %	- 23,3 %	- 12,6 %	3,1 %	
= CAF brute	23 259	12 042	38 111	- 48 690	- 30 300	7 544	- 67,6 %
en % des produits de gestion	9,8 %	5,4 %	14,7 %	- 23,3 %	- 12,6 %	3,1 %	

Source : CRC d'après les comptes de gestion du parc naturel régional des Vosges du Nord

Tableau n° 8 : Évolution de la trésorerie du budget annexe réseau de conservation des musées

En euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Fonds de roulement net global	15 435	27 478	65 589	16 899	- 13 401	- 5 857
- Besoin en fonds de roulement global	104 386	- 255	- 248	- 339	15 000	14 524
=Trésorerie nette	- 88 951	27 733	65 837	17 238	- 28 401	- 20 382
en nombre de jours de charges courantes	- 152	48	109,1	24,4	- 38,2	- 31,2

Source : CRC d'après les comptes de gestion du parc naturel régional des Vosges du Nord



CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES
GRAND EST
ENREGISTRÉ LE

11/09/2024

N° 24-0658

COURRIER ARRIVÉE GREFFE

Monsieur le Président de la
Chambre régionale des comptes Grand-Est
3-5 Rue de la Citadelle
57000 METZ

RJB/FG
Le 8 août 2024

Objet : Réponse au rapport des observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Vosges du Nord

Monsieur le Président, Madame la Magistrate,

J'ai pris connaissance du rapport des observations définitives relatif à la gestion du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Vosges du Nord. Je tiens tout d'abord à vous remercier pour la prise en compte et l'intégration de certaines des remarques que nous avons formulées dans le cadre de notre réponse au rapport provisoire.

Comme j'ai eu l'occasion de vous le signifier, je salue le travail de synthèse proposé par ce rapport, qui tout à la fois, balaye et permet de rendre lisible la diversité des actions que nous menons sur le territoire, tout en soulignant les axes que nous devons améliorer.

Je tiens néanmoins à y apporter quelques nuances et remarques, car il me semble que l'analyse proposée s'avère parfois partielle ou insuffisamment contextualisée. En effet, les syndicats de Parcs naturels régionaux présentent des spécificités majeures qui les distinguent des autres structures publiques notamment, car le cœur de leur activité s'organise autour de la gestion et du portage de projets. Malgré cette spécificité importante, qui a des conséquences fortes sur l'organisation, la gouvernance, les finances et les ressources humaines du syndicat, le cadre juridique applicable aux syndicats mixtes de Parc est globalement similaire à celui s'imposant aux autres collectivités dont l'activité s'organise davantage autour de la gestion.

Cette différence contextuelle majeure explique à elle seule certaines des difficultés rencontrées par notre syndicat pour se conformer aux rappels du droit puisque les règles rappelées ne sont pas toujours adaptées ou présentent de réelles difficultés dans leur mise en œuvre au regard de notre singularité.

Conscients néanmoins que la loi s'impose à tous, nous rechercherons, comme vous pourrez le constater dans nos réponses concrètes à vos rappels du droit, des solutions pour nous conformer, autant que possible, à vos observations :

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL2-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2024



> « Rappel du droit n°1 : Formaliser les recrutements par un compte-rendu qui permette de justifier le recours à des contractuels, conformément aux dispositions de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique. »

=> comme explicité dans le cadre des observations formulées sur le rapport provisoire, nous améliorerons la traçabilité de notre procédure de recrutement en nous conformant aux dispositions du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment en formalisant un compte rendu précisant les appréciations portées sur chaque candidat auditionné au regard de ses compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel et capacité à exercer les missions.

> « Rappel du droit n°2 : Respecter, sans délai, le temps de travail légal annuel de 1 607 heures, conformément aux dispositions de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. »

=> nous prenons l'engagement de faire évoluer notre protocole d'accord pour nous conformer à la durée légale du temps de travail de 1 607 heures.

> « Rappel du droit n°3 : Substituer sans délai aux régimes indemnitaires existants le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, conformément aux dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014. »

=> un travail de refonte du régime indemnitaire est engagé afin de substituer les primes existantes par le RIFSEEP. Notre objectif est de pouvoir faire aboutir ce travail d'ici la fin de l'exercice 2024.

> « Rappel du droit n°4 : Conformément aux principes d'annualité budgétaire et d'indépendance des exercices, rattacher les charges et les produits à l'exercice auquel ils se rapportent. »

=> ce rappel du droit est sans doute le plus complexe à solutionner notamment car la réalisation des opérations de rattachement engendre des difficultés opérationnelles réelles pour les structures de projets comme les Parcs naturels régionaux, qui portent de très nombreuses opérations.

La réalisation des opérations de rattachement engendre une complexité notable et une charge administrative très lourde puisqu'elle implique pour notre syndicat plusieurs centaines d'écritures comptables dans une période de l'année particulièrement chargée sur le plan budgétaire et financier. Elle s'avère également difficile à mener techniquement, puisqu'elle nécessite de disposer d'une bonne visibilité sur les encaissements et décaissements liés aux différents projets à une période de l'année où les flux financiers résultant du solde des projets sont particulièrement nombreux.



Une réflexion est actuellement menée pour étudier les modalités techniques et moyens complémentaires humains à mobiliser pour pouvoir nous conformer à ce rappel du droit.

> « Rappel du droit n°5: Conformément aux dispositions de l'article R. 2311-11 du code général des collectivités territoriales, n'inscrire en restes à réaliser que les dépenses engagées non mandatées et les recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre.

=> Les difficultés constatées par la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion des restes à réaliser découlent des problématiques présentées au rappel du droit n°4 et seront donc traitées de manière similaire.

En complément de ces observations sur les rappels du droit, un point particulier du rapport nous interroge, concernant l'évaluation et l'insuffisance des mesures menées par le syndicat, notamment en matière de préservation de la biodiversité.

Nous tenons à rappeler que ces points ont été très peu discutés lors du contrôle et que le processus d'évaluation des Parcs naturels régionaux est particulièrement exigeant puisque l'activité du Parc est évaluée annuellement, de manière triennale, à mi charte et en fin de charte. Le Parc dispose d'indicateurs de suivi qui permettent de renseigner sur l'évolution du territoire. Le dispositif d'évaluation du Parc des Vosges du Nord peut sans doute être amélioré mais s'avère déjà particulièrement exigeant, chronophage et vertueux.

Concernant la mesure de l'impact des actions menées, nous partageons la nécessité de toujours mieux mesurer l'efficacité et l'efficacé des projets que nous réalisons sur le territoire. **Néanmoins, il nous semble que le rapport ne prend pas suffisamment en considération les données disponibles ainsi que les outils de mesure mis en place par notre syndicat pour suivre l'évolution des milieux, l'évolution de certaines espèces ou de manière plus ciblée l'impact direct des programmes de restauration que nous menons. A titre d'illustration, nous disposons d'un monitoring des rivières mis en place depuis 2014 pour évaluer l'état écologique de la trame bleue, nous disposons d'un monitoring des forêts, de bases de données régulièrement actualisées sur les vergers hautes tiges, le maintien des prairies permanentes... Nous suivons également très régulièrement l'évolution des populations de Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Cigogne noire, Castor... Enfin, afin d'apprécier l'impact direct des travaux de restauration sur la biodiversité, nous mettons en place des protocoles de suivi sur le long terme comme le plan après life qui intègre un suivi pluriannuel des espèces et des milieux impactés par les travaux réalisés dans le cadre du programme LIFE biocorridors.**

Nous tenons également à rappeler que les écosystèmes évoluent sur des temporalités longues puisqu'il faut du temps pour que les perturbations initiales générées par les travaux de restauration se résorbent. La mesure de l'impact doit être menée sur un temps conséquent qui nécessite la mobilisation de moyens humains et financiers importants dont ne



disposent pas toujours notre syndicat dans la durée. **Il n'existe par ailleurs, pas de consensus sur la méthodologie à appliquer pour mesurer l'impact d'une opération sur des milieux qui répondent à des dynamiques multifactorielles et particulièrement complexes.**

Malgré ce contexte global et les réserves méthodologiques qui rendent l'analyse de l'impact des actions particulièrement difficile, les observations que nous menons sur le terrain nous permettent de vérifier l'impact qu'ont nos actions sur le maintien de la biodiversité.

Cette conviction a d'ailleurs été très récemment confortée par l'UICN, dans le cadre de son rapport de 2024 pour le renouvellement du classement liste verte du territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord, dont l'évaluateur souligne d'une part, qu'en matière de conservation « le Parc révèle des réussites incontestables » et d'autre part, que « le dispositif d'évaluation du Parc et son adossement à une cinquantaine d'indicateurs apparaît performant et partagé ».

Malgré ces différentes observations et réserves que je souhaitais porter à votre connaissance, soyez assurés que nous prendrons en considération vos observations pour faire évoluer nos pratiques afin de tendre vers une meilleure gestion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Magistrate, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente du SYCOPARC,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Documents annexés :

- rapport d'expertise 2024 du groupe d'expert Français de la Liste verte de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature.



Groupe de travail Liste verte
Parc Naturel régional des Vosges du Nord

Renouvellement

Rapport d'expertise 2024

Rapporteur : Emmanuel MICHAU

Conditions d'établissement du rapport :

Le Parc Naturel régional des Vosges du Nord a obtenu le label Liste verte en 2018. L'arrivée à échéance de ce label était donc fixée à fin 2023. L'indisponibilité de l'évaluateur initialement assigné à la ré-évaluation du site courant 2023 a conduit à un report de visite en 2024, pour autant, la mise à jour de l'autoévaluation au regard du standard Liste verte a bien été menée dans les temps par l'équipe gestionnaire du Parc.

Le tableau d'autoévaluation mis à jour a été mis en ligne sur compass en mars 2024 de même que le tableau NECO. La proposition de programme de rencontres sur site a été finalisée en mai 2024.

Une série de questions ont été envoyées à mi mai à partir du tableau d'indicateurs avec un retour du PNR le 23 mai.

La visite sur site a eu lieu les 30 et 31 mai avec rencontre de nombreux interlocuteurs au siège du parc et sur sites (voir programme). Cette visite a permis de cibler l'évaluation sur les enjeux essentiels du territoire et de l'action du PNR notamment les questions de gestion forestière, de gestion de l'eau et des ressources aquatiques, la gestion de la RNN et du lien avec la réserve de biosphère, ainsi que les questions de gouvernance.

Il convient de souligner la qualité du travail de mise à jour de l'autoévaluation, des réponses aux questions préalables de l'évaluateur et de l'organisation du déplacement, la diversité, la présence des interlocuteurs et leurs retours témoignant de leur implication, de leur intérêt voire de la découverte du label.

Eléments succincts de présentation du parc :

Les éléments du rapport de labélisation initiale de 2017 restent valables. Nous les reprendrons donc :

Le PNR des Vosges du Nord est un territoire forestier et rural situé dans l'influence de la métropole de Strasbourg, ceci a un effet sur sa fréquentation qui est significative et la question des sports de nature y est très présente. Ces deux questions sont correctement maîtrisées par le parc, la pression y étant nettement moindre que sur les hautes chaumes du PNR voisin des Ballons des Vosges.

Le PNR couvre 128000 ha, il compte 82000 habitants et 111 communes (2/3 dans le Bas-Rhin et 1/3 en Moselle), il culmine à 581m. Le substrat gréseux ancien (285 millions d'années) qui intéresse 2/3 du territoire conditionne l'existence de caractéristiques remarquables telles que des landes à tourbières acides, des cours

1



d'eau sur grès et des affleurement rocheux. Les cours d'eau (1200 km) constituent une richesse remarquable et sont l'objet d'une attention particulière de la part du PNR.

Il y a 83 500 ha de forêts (63% du territoire), elles jouent un rôle de premier plan tant écologique que paysager, économique et culturel, à cela il faut ajouter 2 300 ha de verger dont certains traditionnels à « hautes tiges » malheureusement souvent en voie d'abandon. 300 espèces remarquable faune-flore ont été recensées au sein du parc.

En termes d'espaces protégés il est particulièrement riche avec : 1 réserve naturelle nationale (335 ha), 5 sites Natura 2000 (41 000 ha soit 12% du territoire), 4 réserves biologiques intégrales (515 ha) dont une transfrontalière avec l'Allemagne, une réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCFS). Le territoire a également été classé par l'UNESCO comme Réserve de Biosphère en 1989 et, depuis 1998, il constitue, avec la Réserve de Biosphère du Pfälzerwald (Allemagne), la Réserve de Biosphère Transfrontière Vosges du Nord-Pfälzerwald.

Au patrimoine naturel remarquable vient s'ajouter un patrimoine culturel tout aussi important comme par exemple : 122 monuments historiques, 41 châteaux classés, 1 citadelle, des lieux de mémoire des grands conflits, des vestiges de la guerre dont 5 ouvrages de la ligne Maginot, 6 sites classés ou inscrits.

Sa proximité avec la métropole de Strasbourg induit une importante fonction d'accueil du public pour ce PNR. Un effort conséquent, pour une bonne gestion des flux en fonction des pratiques est fait en collaboration entre les acteurs du territoire (forestiers, chasseurs, agriculteurs, associations de sports de nature, acteurs du tourisme). Le PNR y joue un rôle de médiateur important. Le parc dispose de 2 600 km d'itinéraire balisés de randonnée pédestre, équestre, VTT, cyclotourisme. 1700 km de balisage ont été réalisés et sont entretenus par le « Club Vosgien », club ancien, emblématique et bien implanté qui joue de ce fait un rôle d'information et de formation important. Le parc travaille avec lui.

Ce PNR présente donc toutes les caractéristiques requises avec un rôle important de protection de la biodiversité et une excellente implantation auprès des acteurs locaux grâce à un bon dialogue avec ceux-ci et un couplage « économie – biodiversité » élaboré et mis en œuvre avec ces partenaires.

Eléments d'analyse (à partir des critères de la Liste verte. Certains éléments sont globalisés pour éviter les redondances)

PILIER 1 : BONNE GOUVERNANCE :

La gouvernance du parc, comme celle de l'ensemble des PNR s'appuie **sur un syndicat mixte de collectivités avec une représentation au comité syndical** des Régions, départements, des communautés de communes et d'un panel de communes élues (le SYCOPARC). Sont associées au comité syndical sans voix délibérative des structures partenaires : chambres consulaires, ONF, CRPF, CES, certaines associations. Il est à noter que le PNR a fait le choix de ne pas maintenir de commissions spécialisées au vu d'un épuisement de ces commissions, le débat s'effectuant en comité syndical ou en associant les acteurs concernés projets par projets ou par thématiques (ex : parlement du Lynx). Ce système fonctionne bien et les collectivités et partenaires entendus se déclarent très satisfaits de l'écoute et de la collaboration avec la structure. Il existe un système de délégués du PNR de chacune des communes avec des réunions annuelles ou thématiques.

2



L'action du parc repose sur une charte (2014 -2029) établie après un important dispositif de concertation ayant associé les différents acteurs et la population avec de nombreuses réunions publiques dans les communes. Cette charte a déjà été renouvelée plusieurs fois, le parc étant ancien.

Le taux d'adhésion à la charte est important puisque 111 communes sur 113 ont adhéré à la charte en cours. D'autres communes souhaitent intégrer le périmètre du parc. Le parc a créé en 2018 un statut de commune associée.

Une enquête de perception du parc par la population a été faite en 2022 qui révèle une bonne appréciation du parc par la population, avec une inquiétude face au changement climatique.

Il existe parallèlement au comité syndical un comité de gestion de la réserve naturelle, un comité Natura 2000 et un comité de gestion de la réserve de biosphère.

Un comité scientifique est présent auprès du parc. Il répond aux différentes sollicitations du parc et peut aussi s'autosaisir des questions qu'il juge pertinentes. Il est à noter qu'il comporte plusieurs personnalités issues de sciences sociales ou du droit : sociologues, historien, un juriste. Il est compétent également pour la réserve naturelle, la réserve de biosphère. Une réflexion est en cours sur le projet de création d'une « Forêt primaire » porté par l'association créée par Francis Hallé.

La collaboration avec les structures GEMAPI pour la gestion de l'eau, avec l'ONF sur la forêt, les structures agricoles pour ce volet, les CAUE pour le conseil architectural est soutenue.

De nombreuses actions du parc associent la population (ABC, chantiers participatifs, jardiner nature...) et il est performant en accompagnement de projets de particuliers sur la rénovation du bâti patrimonial.

Les divers documents sont accessibles sur le site internet du parc : composition du syndicat mixte, charte, délibérations du syndicat.

Le parc est régulièrement sollicité par les habitants et répond. Un registre informatisé des réclamations serait toutefois utile.

La charte fait l'objet de programmes triennaux négociés avec les partenaires. Elle a fait l'objet d'une évaluation intermédiaire en 2020-2021 suivi d'un document de bilan. Le parc intègre au fil de l'eau les enjeux nouveaux pour le territoire. Il en est ainsi du changement climatique. Un exercice de prospective a été fait avec le comité scientifique et les élus dans le cadre de la révision de la charte.

Les actions du parc que nous avons pu examiner durant nos visites tant dans le domaine de l'eau, de la forêt, de Natura 2000, de l'accompagnement architectural ou des ABC démontrent une véritable association des partenaires, des collectivités et des services de l'Etat et dans un rapport de confiance et de clarté remarquable.

En résumé le parc offre des modalités de gouvernance particulièrement efficaces et cohérentes avec la vocation de l'espace protégé, fondées sur une longue expérience, une adaptabilité à l'évolution de l'organisation des collectivités, des enjeux du territoire et une équipe performante.



PILIER 2 : CONCEPTION ET PLANIFICATION SOLIDES

Le site correspond pleinement à la catégorie et aux objectifs fixés par le code de l'Environnement pour les PNR et est performant dans cette catégorie. Il intègre également une zone de protection forte avec une réserve naturelle (355 ha pour 28 Sites), une réserve biologique intégrale (mais en attente de formalisation par le ministère de l'Agriculture), des zones Natura 2000 dont le parc est l'animateur et une réserve internationale de biosphère. Cette réserve qui couvre ainsi un des plus grands massifs forestiers d'Europe occidentale renforce la cohérence territoriale du parc et son efficacité dans les domaines de la connaissance et de l'action (par exemple sur le Lynx). La présence d'une réserve nationale de chasse et de faune sauvage constitue aussi un atout pour des orientations particulières sur la forêt et la faune négociées avec l'OFB et l'ONF.

La charte du parc (4ème charte, 2000-2019) constitue son document directeur, mais les autres espaces protégés ont aussi leur document de gestion (Plan de gestion ou DOCOB). Ces documents s'appuient sur une évaluation des patrimoines et de leurs enjeux et décrivent les axes prioritaires d'action. Les principales menaces sont bien identifiées sur les milieux prioritaires que sont la forêt, les cours d'eau, les vergers et l'action du parc orientée pour les gérer. La connaissance du patrimoine repose sur des inventaires. Ceux-ci ont largement été prioritaires pour la présente charte sur la réserve naturelle du Pays de Bitche et sur les zones Natura 2000 qui couvrent largement les cours d'eau et les habitats forestiers.

On notera également la dynamique des outils « Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) qui permet d'associer les acteurs locaux à la connaissance et à la définition de priorités d'action. 21 communes ont déjà été couvertes par un ABC avec une priorité pour les communes les moins bien répertoriées sur le patrimoine naturel. Les inventaires sont confiés à des bureaux d'études, des associations et s'accompagnent d'actions participatives. Le parc s'attache avec les communes à ce que ces ABC trouvent une suite opérationnelle. Le cas de la commune de Hunsbach qui a fait l'objet de notre visite est en cela remarquable et croise véritablement le patrimoine naturel avec un patrimoine bâti extrêmement préservé.

Pour ce qui concerne l'aménagement, le parc s'appuie sur les SCOT, documents auxquels il a participé, et qui sont cohérents avec la charte. Il n'y a pas de problème majeur avec les collectivités sur ce plan. Le parc a toutefois été amené récemment à se prononcer défavorablement sur un projet communal de parc photovoltaïque. L'action du parc en matière de corridors écologiques est en cohérence avec les SRADET ; cette cohérence est encore renforcée par la collaboration avec le Palatinat voisin.

Sur le changement climatique, s'il n'était pas spécifiquement présent dans la charte, il a fait l'objet d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire qui doit orienter une stratégie d'adaptation et l'élaboration de la révision de sa charte. D'ores et déjà des systèmes de suivi sont en place contribuant à l'observation de ses effets.

La recherche de bénéfices et d'impacts sociaux est dans l'essence même des parcs naturels régionaux et sa charte prend en compte les filières d'agriculture biologique, la filière bois, le tourisme, la construction durable...

En résumé, le parc naturel régional atteint un très bon niveau de cohérence de sa planification, de ses liens avec les territoires qui l'entourent. La recherche d'intégration des documents de gestion des divers espaces protégés qui le composent (RNN, Natura 2000, Réserves de biosphère, RNCFS, réserves biologiques) gérés en propre ou en lien avec les partenaires qui en ont la responsabilité doit être soulignée. On notera l'attente

4



depuis plusieurs années de la formalisation du projet acté par l'ONF de RBD/RBI de 576 ha au niveau ministériel.

PILIER 3 : GESTION EFFICACE

Nous l'avons vu, la charte en cours jusqu'en 2029 constitue le pilier des orientations du parc. Chacun des sites particuliers (RNN, RNR, sites Natura 2000, Réserve de biosphère) disposent de leur document de gestion dont la mise en œuvre est suivie. La révision de la charte démarrera en 2025.

La charte est mise en œuvre sur la base de programmes triennaux d'action. Une évaluation à mi charte (2017-2021) a été effectuée et a fait l'objet d'un document spécifique. Il s'agit d'un document très pédagogique orienté autour de 11 thématiques et de présentation des actions les plus significatives.

L'équipe du parc est composée d'environ 50 personnes dont 11 personnes affectées plus spécifiquement à la gestion des espaces naturels avec un coordinateur de pôle performant qui suit également ce qui concerne la forêt. Ce pôle intègre notamment les 2 ETP liés à la RNN, 4 chargés de mission Natura 2000, un chargé de programme Lynx. La formation des agents est régulière. On notera la formation réciproque des agents du parc et de l'ONF.

Le parc dispose de diverses infrastructures d'information et de sensibilisation du public gérées soit en propre comme la maison du parc récemment rénovée ou par les collectivités (maison de l'eau et de la rivière, Espace Homme Nature en construction) et de deux sentiers d'interprétation.

Les actions de police sont assurées par le parc sur la RNN et par l'OFB sur le reste du parc. Des actions collectives de police sont menées dans le cadre de la MISE. Le partenariat avec l'OFB est efficace.

La charte donne une place importante à la conservation de la nature en réponse aux enjeux identifiés, que ce soit sur la protection des écosystèmes ou des espèces protégées ou remarquables, ou la gestion de grands ensembles patrimoniaux (rivières, forêts, vergers).

Le parc met en œuvre des actions spécifiques et efficaces sur des programmes européens : Life Corridors sur l'eau, Life Lynx, Interreg sur les services écosystémiques, espèces animales en danger (écrevisse des torrents, azuré des paluds, chiroptères) ou Jardiner avec la Nature.

Sur le plan de la fréquentation, le territoire ne semble pas souffrir de surfréquentation contrairement au PNR voisin des Ballons des Vosges, ceci malgré sa proximité avec la métropole de Strasbourg. La charte de l'escalade mise en place avec la fédération concernée pour préserver les espèces rupestres semble bien respectée. Le développement du VTT électrique sera cependant à surveiller. Les relations avec le puissant Club Vosgien qui entretient et balise les sentiers sont bonnes. Les zones de protection fortes de la réserve de biosphère devraient intégrer les zones de quiétudes du massif vosgien.

L'aspect économique et sociétal est présent avec l'implication dans les chartes forestières de territoire, la filière bois, l'éco-rénovation de l'habitat, le développement de la marque « valeurs parc naturel régional ».

Le parc favorise à sa mesure le développement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement notamment l'agriculture biologique, les mesures agroenvironnementales (MAE) avec Natura 2000, le concours prairies fleuries, le plan alimentaire territorial. Ceci n'empêche cependant pas la détérioration observée de la qualité des masses d'eau du fait de l'intensification des pratiques agricoles.



Les relations avec l'ONF se sont renforcées par une convention sur les mesures favorables à la biodiversité : réseaux de vieux bois, arbres bio, réserves biologiques, espèces protégées (Cigogne noire, Faucon pèlerin, Chouette chevêchette). Le parc est mieux associé à la révision des aménagements, un « martelloscope » permet de faire des formations communes.

Un dispositif évaluatif du PNR est adossé à la charte et repose sur des questions évaluatives auxquelles correspondent chaque fois deux ou trois indicateurs (50 indicateurs avec valeur de départ et cible). La mise à jour des indicateurs est annuelle chaque fois que possible. Un observatoire du parc en assure le suivi avec l'appui du conseil scientifique. On notera l'observatoire du territoire, l'observatoire des rivières, l'observatoire du paysage. Un bilan a été fait pour l'évaluation intermédiaire de la charte.

Le PILIER 3 apparait donc également performant avec une programmation et une équipe efficaces, une dynamique très suivie du parc avec ses partenaires. On relèvera le dispositif d'évaluation assez complet avec valeur de départ et cible qui facilite le suivi en continu de l'action.

PILIER 4 : CONSERVATION RÉUSSIE

Si, comme indiqué plus haut, la qualité des masses d'eau a plutôt tendance à diminuer du fait notamment des pratiques agricoles, l'assainissement s'améliore grâce à l'action des structures GEMAPI. Les aspects de restauration de fonctionnalité des cours d'eau sont une des réussites de l'action du parc avec la suppression de seuils, voire de bassins de pisciculture comme dans l'exemple visité et la restauration de zones humides. La collaboration entre les divers acteurs publics ou privés est exemplaire.

Sur le plan de la forêt, les relations entre le parc et l'ONF qui faisaient l'objet d'une recommandation lors de l'attribution du label se sont nettement améliorées avec une convention très opératoire et une collaboration efficace. Un fort investissement a été fait sur la mise en place d'îlots de sénescence (engagement de l'ONF à 1,5%) et la désignation d'arbres bio (3 /ha) et le maintien de très gros bois, notamment dans les zones Natura 2000. L'objectif est d'atteindre 5% de la surface forestière en libre évolution en comptant les surfaces hors sylviculture, la progression s'effectuant au rythme des révisions d'aménagement (sur lesquels le parc est consulté). Un effort particulier est fait sur le territoire de la RNN et dans la RNCFS. Un réseau de 400 placettes permanentes a été mis en place en forêt depuis 2014.

Une expérimentation de gestion forestière à haute valeur environnementale sur 15 000 ha est mise en place dans le pays de Bitche en alternative à un projet initialement plus ambitieux d'extension de la réserve naturelle.

Une inquiétude particulière est portée sur la réduction des diamètres d'exploitation liée à l'impact du changement climatique et à la demande des scieurs.

Sur le plan de l'adaptation de la forêt au changement climatique une hiérarchie de réponses est avancée :

- 1 : éviter d'aggraver le problème,
- 2 : favoriser la migration assistée,
- 3 en dernier recours essais d'exotiques. Le comité scientifique du parc recommande que le passage d'une stratégie à l'autre s'appuie sur des indicateurs.



Sur le plan agricole, la surface en agriculture biologique a fortement augmenté, celle en prairie permanente se maintient mais n'est pas véritablement suivie sur la qualité floristique de ces prairies (hors concours prairies fleuries).

Concernant la surface d'aires protégées, la surface d'aires protégées réglementairement augmente très lentement (RNN, RBI, arrêtés de biotope). Les marges concernent les 3 RBI en cours et l'extension de la RNN des pays de Bitche.

Sur le plan des espèces, le parc est très investi dans le plan national lynx avec la Pfaltzerwald voisine qui opère des réintroductions. Des incursions sont régulièrement observées dans les Vosges du Nord (4 à 5 individus). Le conseil scientifique demande qu'au regard d'une diversité génétique restreinte, des réintroductions puissent se faire également sur le territoire du PNR, jusqu'ici sans accord national. Des suivis sont effectués par un réseau de pièges photos et des analyses génétiques. A noter le « parlement du Lynx » qui réunit les divers acteurs concernés par cette espèce. Une médiatrice lynx a été recrutée pour aider aux relations avec les éleveurs.

Le loup n'est actuellement pas établi sur le territoire.

On observe une réduction des effectifs de Faucons pèlerins, vraisemblablement lié à l'accroissement de la population de Hiboux grands ducs et de Grands corbeaux et la prédation sur leurs nichées. La population de Cigognes noires s'accroît et un suivi en est fait avec l'ONF et l'OFB avec recherche des zones de gagnage.

Un programme de préservation de l'Ecrevisse des torrents est mené avec l'OFB dans le cadre de la réserve de biosphère avec des essais d'élevage en aquaculture et repeuplements par lâchers de juvéniles en 2022-2023.

La réalisation des ABC constitue une des réussites du parc, avec une mise en place progressive de plans d'actions citoyens pour leur donner des débouchés concrets.

L'accompagnement architectural et de construction durable constitue également une des actions exemplaires du parc qu'il convient de souligner, de même que la restauration remarquable du château de la Petite Pierre, siège du parc.

Sur le plan de l'information et de la sensibilisation, on peut souligner la qualité des documents du PNR.

La gouvernance avec ses partenaires fondée sur 25 ans d'expérience est enfin l'une des réussites majeures du PNR.

En conclusion sur le pilier 4, on peut considérer que l'action du parc révèle des réussites incontestables, même si une marge reste encore à franchir dans le domaine de la forêt, de la qualité des eaux, et des surfaces en aires de protection forte.



CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les PNR sont fondés sur l'adhésion de communes à un projet de territoire. L'ensemble des orientations sont développées dans leur charte et sont non contraignantes. L'adhésion des communes du périmètre est forte (111 communes sur 113), les communes non signataires ne présentant pas un enjeu majeur pour la cohérence du parc et ses objectifs.

Par son expérience de longue date et sa gouvernance très établie dont les partenaires ont souligné la qualité, par son projet de territoire et le suivi de sa mise en œuvre, le PNR des Vosges du Nord peut être considéré comme exemplaire dans la communauté des PNR.

Les enjeux sont clairs et le parc s'y attache avec constance et professionnalisme. Des réussites marquantes sont à relever dans le domaine de l'eau et de ses fonctionnalités.

Les différentes strates d'espaces protégés qui concernent le PNR sont particulièrement bien intégrées dans ses discours et son action. La dynamique transfrontalière est importante avec la réserve de biosphère.

Un progrès très significatif dans les relations avec l'ONF est à relever, basé sur des relations de confiance et de franchise entre les partenaires. Les objectifs de surface en libre évolution, d'arbres « bio » sont en progrès. Un risque est à noter toutefois sur la réduction des âges d'exploitabilité.

L'enjeu de l'adaptation au changement climatique des forêts constitue un des défis importants dans ces relations pour allier résilience, biodiversité et contraintes économiques. Plus généralement, l'adaptation au changement climatique devrait constituer l'une des orientations transversales forte de la révision de la charte qui doit démarrer en 2025.

Les efforts pour renforcer la surface d'aires de protection forte sont à souligner même si l'objectif de 2% reste à concrétiser.

Le dispositif d'évaluation du parc et son adossement à une cinquantaine d'indicateurs apparaît performant et partagé.

L'évaluateur propose donc au Groupe d'expert Liste verte du Comité français de l'UICN le renouvellement du label Liste verte pour le parc naturel des Vosges du Nord.

Emmanuel MICHAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuel Michau', with a horizontal line underneath.



DÉLIBÉRATION DU GROUPE D'EXPERTS FRANÇAIS DE LA LISTE VERTE (21/06/2024)

Après présentation de cette évaluation et échanges, les experts du Groupe de travail de la Liste verte sont favorables à l'unanimité au renouvellement de l'inscription sur la Liste verte pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Le Groupe d'experts félicite l'équipe gestionnaire pour le travail mené dans le cadre de cette étape de renouvellement sur la Liste verte et plus globalement pour la grande qualité des actions de gestion conduites pour préserver le patrimoine naturel exceptionnel du Parc. Les résultats atteints en termes d'efficacité et d'équité de la gouvernance sont excellents, en démontre le taux d'adhésion des communes au projet de charte du Parc. Le professionnalisme de l'équipe gestionnaire et l'atteinte des objectifs de conservation sont inspirants pour l'ensemble du collectif des Parcs naturels régionaux français.

En complément des recommandations rédigées par l'expert évaluateur dans ce rapport relatif au respect des piliers de la Liste verte, le Groupe d'experts apprécierait que le Parc promeuve davantage le label, notamment en valorisant cette distinction internationale dans l'espace de la maison du Parc et sur son site internet. Le label gagnerait à être également mieux valorisé auprès des partenaires locaux et du grand public (des scolaires notamment).

Cette délibération positive sera communiquée dans les plus brefs délais au Comité international de labellisation Liste verte qui statuera dans un second temps sur le maintien de l'inscription sur la Liste verte pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Pour le Groupe d'experts français de la Liste verte
Jean-Philippe SIBLET, Président du Groupe d'experts français de la Liste verte

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Sibley', written over a faint horizontal line.



Annexe – Evaluation détaillée de l’atteinte des critères du standard Liste verte

Pilier 1. Bonne gouvernance Le site démontre une gouvernance efficace et équitable		
Critères	Remarques de l'évaluateur	Evaluation
1.1 Garantir la légitimité et l'expression des opinions	Voir texte évaluation	Atteint
1.2 Atteindre la transparence et la responsabilité des prises de décision	Voir texte évaluation	Atteint
1.3 Permettre la vitalité de la gouvernance et la capacité d'adaptation de la gestion	Voir texte évaluation	Atteint
ÉVALUATION GLOBALE PILIER 1	La gouvernance, les relations avec les collectivités et les partenaires sont un des points forts du parc, dans la philosophie même des parcs naturels régionaux, mais ici particulièrement efficace.	Atteint
Pilier 2. Conception et planification appropriées/solides Le site doit avoir des buts et des objectifs clairs et à long terme, qui reposent sur une compréhension solide de ses valeurs et de son contexte naturel, culturel et socio-économique		
Critères	Remarques de l'évaluateur	Evaluation
2.1 Les valeurs principales du site sont identifiées	Les différents documents de gestion (charte, RNN, réserve de biosphère) identifient bien les valeurs du parc. La politique d'inventaires est bien maîtrisée.	Atteint
2.2 Concevoir le site pour garantir une conservation à long terme des valeurs principales	L'emboîtement des systèmes de protection sur le territoire est bien maîtrisé et assumé avec une bonne synergie évitant les redondances. La réserve de biosphère permet d'étendre l'action en synergie avec le Palatinat voisin.	Atteint
2.3 Comprendre les menaces et les défis qui affectent les valeurs principales du site	Les défis et menaces essentiels sont bien mis en valeur et guident l'action.	Atteint



2.4 Comprendre le contexte social et économique	Voir critère précédent	Atteint
ÉVALUATION GLOBALE PILIER 2	L'action du parc est parfaitement planifiée et cohérente avec les enjeux du territoire.	Atteint
Pilier 3. Gestion efficace Le site est géré efficacement		
Critères	Remarques de l'évaluateur	Evaluation
3.1 Développer et mettre en œuvre une stratégie de gestion à long terme	Le changement climatique est déjà présent dans les actions du parc et dans son dialogue, notamment avec l'ONF. Il sera un élément structurant de la révision de la charte.	Atteint
3.2 Gérer les conditions écologiques	Le travail sur la fonctionnalité écologique (eau, forêts, vergers,...) est exemplaire et mobilise des programmes européens. Le programme lynx avec le Palatinat est efficient.	Atteint
3.3 Gérer dans le contexte social et économique de la région	Le croisement entre biodiversité, qualité de vie, activités économiques fait véritablement partie de l'action du parc.	Atteint
3.4 Gérer les menaces	Les problématiques de pollution des masses d'eau restent fortes, agricoles ou assainissement (mais en progrès net pour ce dernier) mais le PNR n'a qu'une influence très modérée sur l'intensification de l'agriculture. Parallèlement les surface en bio augmentent significativement.	Partiellement Atteint
3.5. Appliquer efficacement et équitablement les lois et règlements	Le parc est en relation étroite avec l'OFB sur la police de l'environnement, il est présent sur les dynamiques d'urbanisme.	Atteint
3.6. Gérer l'accès, l'utilisation des ressources et les visites	Le parc est très investi avec ses partenaires sur la sensibilisation du public. Les problèmes de fréquentation y sont nettement moindres que dans les hautes chaumes des Vosges et sont bien maîtrisés.	Atteint
3.7. Mesurer la réussite	Le dispositif d'évaluation de la charte est bien calé, avec des questions évaluatives, des points de base et des cibles.	Atteint
ÉVALUATION GLOBALE PILIER 3	Le PNR est véritablement investi sur la gestion de la biodiversité et exemplaire en cela dans la communauté des PNR.	Atteint



Pilier 4. Conservation réussie		
Le site démontre une conservation réussie et à long terme des valeurs naturelles principales ainsi que des services écosystémiques et des valeurs culturelles associées, ce qui contribue de manière appropriée à la réalisation des buts sociaux et économiques		
Critères	Remarques de l'évaluateur	Evaluation
4.1 Démontrer la conservation des valeurs naturelles principales	L'action du parc est très significative et avec des réussites dans les domaines où les enjeux naturels sont importants, son implication pour la biodiversité forestière est très volontariste auprès de l'ONF.	Atteint
4.2 Démontrer la conservation des services écosystémiques associés	L'action du parc sur les écosystèmes est efficiente. Le croisement avec les aspects sociaux et économiques est une de ses préoccupations constantes.	Atteint
4.3 Démontrer la conservation des valeurs culturelles principales	L'intervention du parc sur l'architecture patrimoniale et la durabilité des interventions, sur les savoir faire est efficace, avec des démonstrations exemplaires comme la maison du parc à la Petite Pierre.	Atteint
ÉVALUATION GLOBALE PILIER 4	L'action du parc démontre des succès significatifs, dans une atmosphère de collaboration ouverte avec ses partenaires.	Atteint



Programme de visite

Jeudi 30 mai 2024

En présence de Nathalie MARAJO GUTHMULLER - présidente du SYCOPARC (Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord) et conseillère départementale d'Alsace, Joëlle WEHL - vice-présidente du SYCOPARC - conseillère régionale du Grand Est - maire de Reyersviller, Bertrand WAHL - vice-président du SYCOPARC et maire de Hunspach, Hubert Walter - vice-président du SYCOPARC et maire de Reichshoffen, Rita JACOB BAUER - directrice du SYCOPARC, Sébastien MORELLE - coordinateur du pôle nature-agriculture du Parc, Gabriel HIRLEMANN - chargé de mission Observatoire du territoire du Parc-MAB-SI

09h05– 09h45 : Plan de préservation de la biodiversité communale - HUNSPACH

Contexte : Travailler au profit de la nature du quotidien et impliquer les citoyens
Intervenants : Léa MENGUS, chargée de mission Plans communaux et préservation de la biodiversité et des paysages et Bertrand WAHL - vice-président du SYCOPARC et maire de Hunspach

10h15 – 11h30 : Restauration de la fonctionnalité de la Sauer
Contexte : Programme LIFE/ NATURA - Liebfrauenthal
Intervenants : Denis Schwaab – Collectivité européenne d'Alsace

11h45 – 12h30 : Restauration de la continuité écologique du Steinbach
Contexte : Programme LIFE / NATURA – Cheval blanc
Intervenants : Franck Hufschmitt, SDEA + Maire

12h30-13h45 déjeuner au restaurant marqué valeurs Parc « Au cheval Blanc » à Niedersteinbach

14h15 – 16h00 : Gestion à haute valeur écologique UT de Bitche
Contexte : Mettre en place une gestion plus ambitieuse en matière de prise en compte de la biodiversité
Intervenants : Rodolphe Pierrat, Office national des Forêts

16h15 – 17h30 : Extension de la RNN et projet de Sturzelbronn
Contexte : Répondre à la stratégie « aires protégées » et au besoin d'ancrage territorial des réserves
Intervenants : Odile Rochigneux DREAL, Sébastien Morelle SYCOPARC et Patrick Balva , premier adjoint de la commune de Sturzelbronn
Relations avec le Conseil scientifique : Max BRUCHIAMACCHIE président du comité scientifique du PNRVN

18h30 : dépose bagages – check in hôtel (Trois roses) – repas libre

19h35 : départ pour Wingen-sur-Moder avec Benoît Toury et Lucile Figuière

Soirée : 20h15 – 23h : Ciné-débat au Cinéma Amitié+ à Wingen-sur-Moder à 15 min de La Petite Pierre : « L'esprit des lieux »

23h30 : retour sur La Petite Pierre https://parcvosgesnord.sharepoint.com/sites/Rservebiosphretransfrontaliere/VN-P/Shared Documents/IUCN-Liste verte/2023_renouvellement_liste_verte/2024_05_03_programme_accueil_expert_evaluateur_liste_verte.docx Page 2
28/05/2024 12:19



Vendredi 31 mai 2024

En présence de Joëlle WEHL - vice-présidente du SYCOPARC - conseillère régionale du Grand Est - maire de Reyersviller, Jean-Claude BERRON - Vice-président du Sycoparc et de la Communauté de Communes Hanau - La Petite Pierre Maire de Struth, Rita JACOB BAUER - directrice du SYCOPARC, Sébastien MORELLE - coordinateur du pôle nature-agriculture du Parc, Gabriel HIRLEMANN - chargé de mission Observatoire du territoire du Parc-MAB-SI,

A partir de 8h30 : accueil-café au siège du Parc au château de La Petite Pierre, 2 place du château, salle Jerry Hans

9h00 – 12h00 : Salle Jerry Hans du château + terrain

Contexte : Réserve nationale de chasse et de faune sauvage / Site Natura 2000 « Vosges du Nord » -

Une mobilisation collective au profit de la biodiversité

Le projet de convention OFB / SYCOPARC et la complémentarité des outils au profit de la biodiversité (appel à projet française des jeux – Life Biodiv'Est - Mécénat)

Les actions Natura 2000 : îlots senescence (P 100)

Le suivi des espèces sensibles (cigogne noire / lynx / pèlerin)

La convention ONF/Sycoparc et l'aménagement concerté de la forêt domaniale de La Petite Pierre Sud/ Bouxwiller

Intervenants : Franck Jacquemin, ONF (à partir de 10h) / Xavier Morvan, OFB / Sébastien Morelle, SYCOPARC / Marie-Laure Tonnelier – chargée de mission Natura 2000 ZPS & gestion écologique des friches, SYCOPARC / Sandrine Farny – Animation du PRA Lynx massif des Vosges & médiation chasse/lynx, SYCOPARC.

12h30-13h30 Déjeuner au restaurant du Lion d'Or à LA PETITE PIERRE

14h00 – 17h00 : sujet : Eco rénovation & Château

Contexte : Le château de La Petite-Pierre vient tout juste d'être rénové. Un chantier gigantesque, qui a duré 4 ans et coûté plus de 5 millions d'euros, pour refaire le bâtiment à neuf tout en respectant les normes actuellement en vigueur. Près d'une trentaine d'entreprises y ont participé. Bâtiment exemplaire en lien avec notre stratégie d'éco-rénovation basée sur le conseil Mut'archi, et une plus ample connaissance des potentiels du patrimoine bâti.

Intervenants : Aurélie Wisser, chargée de mission Patrimoine bâti, SYCOPARC (présentation Mut'archi, dont conseils et formation) - Camille Massotte, chargée de mission Aménagement du territoire, SYCOPARC (présentation du Labo'ZAN et de l'inventaire du patrimoine bâti) - David Ulbrich, Communauté des communes Hanau-La Petite Pierre / Habitat – PLUi - Claude Eichwald, maire de Weiterswiller, élu référent Mut'archi pour la CdC Hanau-La Petite Pierre

16h30 : Conclusions, perspective de la présentation du dossier PNRVN au GELIVE le 21 juin 2024

Personnes rencontrées

Elus :

Nathalie MARAJO GUTHMULLER - présidente du SYCOPARC (Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord) et conseillère départementale d'Alsace,
Joëlle WEHL - vice-présidente du SYCOPARC - conseillère régionale du Grand Est - maire de Reyersviller,
Bertrand WAHL - vice-président du SYCOPARC et maire de Hunsbach, Hubert Walter - vice-président du SYCOPARC et maire de Reichshoffen,
Franck HUFSCHMITT, SDEA, maire
Patrick BALVA ,premier adjoint de la commune de Sturzelbronn



Jean-Claude BERRON - Vice-président du Sycoparc et de la Communauté de Communes Hanau - La Petite Pierre Maire de Struth
David ULBRICH, Communauté des communes Hanau-La Petite Pierre / Habitat – PLUi –
Claude EICHWALD, maire de Weiterswiller, élu référent Mut'archi pour la CdC Hanau-La Petite Pierre

Equipe du PNR

Rita JACOB BAUER - directrice du SYCOPARC,
Sébastien MORELLE - coordinateur du pôle nature-agriculture du Parc,
Gabriel HIRLEMANN - chargé de mission Observatoire du territoire du Parc-MAB-SI
Léa MENGUS, chargée de mission Plans communaux et préservation de la biodiversité et des paysages
Marie-Laure TONNELIER – chargée de mission Natura 2000 ZPS & gestion écologique des friches, SYCOPARC /
Sandrine FARNY – Animation du PRA Lynx massif des Vosges & médiation chasse/lynx, SYCOPARC.
Aurélié WISSER, chargée de mission Patrimoine bâti, SYCOPARC
Camille MASSOTTE, chargée de mission Aménagement du territoire, SYCOPARC

Partenaires

Max BRUCHIAMACCHIE président du comité scientifique du PNRVN
Denis Schwaab – Collectivité européenne d'Alsace
Rodolphe PIERRAT, Office national des Forêts
Odile ROCHINIEUX DREAL
Franck JACQUEMIN, ONF
Xavier MORVAN, OFB



*« La société a le droit de demander compte
à tout agent public de son administration »*

Article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

L'intégralité de ce rapport d'observations définitives
est disponible sur le site internet
de la chambre régionale des comptes Grand Est :
www.ccomptes.fr/fr/crc-grand-est

Chambre régionale des comptes de Grand Est

3-5, rue de la Citadelle

57000 METZ

Tél. : 03 54 22 30 49

www.ccomptes.fr/fr/crc-grand-est

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL2-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2024

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 19 octobre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 26 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 33

Nombre de voix pouvoirs : 15

Etaient présents : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, WEY, MM. BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBERT, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MORQUE, MULLER, PFEFFER, WAHL, WEBER, WEIL, WNDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes, DOH, EHRSTEIN, KERN, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, HUBER, MICHEL, PETER, SCHMITT, STAATH, SUCK, WALTER.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2ème classe pour assurer la mission d'agent comptable

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 313-1,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

Considérant qu'il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent de comptable pour renforcer les moyens humains consacrés à la gestion budgétaire et comptable du syndicat,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe ;
- d'autoriser la Présidente à recruter un agent non titulaire, pour des besoins de continuité du service, dans les conditions fixées par l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique ;
- de charger la Présidente de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle indiciaire d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

Pour extrait conforme



La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL3-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2024

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 19 octobre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 26 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 33

Nombre de voix pouvoirs : 15

Etaient présents : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, WEY, MM. BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBERT, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MORQUE, MULLER, PFEFFER, WAHL, WEBER, WEIL, WNDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes, DOH, EHRSTEIN, KERN, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, HUBER, MICHEL, PETER, SCHMITT, STAATH, SUCK, WALTER.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Création d'un emploi non permanent à temps complet d'adjoint technique territorial d'agent d'entretien à la Maison de l'Eau et de la Rivière

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 313-1, L. 332-14 et L. 332-23,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- de créer un emploi permanent, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 32,67/35^{ème}, d'adjoint technique territorial, afin d'assurer l'entretien des locaux et le service de restauration collective de la Maison de l'Eau et de la Rivière ;
- d'autoriser la Présidente à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique ;
- de charger la Présidente de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération des candidats retenus en référence à l'échelle indiciaire d'adjoint technique territorial.

Pour extrait conforme



La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL4-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2024

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 19 octobre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 26 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 33

Nombre de voix pouvoirs : 15

Etaient présents : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, WEY, MM. BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBERT, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MORQUE, MULLER, PFEFFER, WAHL, WEBER, WEIL, WNDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes, DOH, EHRSTEIN, KERN, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, HUBER, MICHEL, PETER, SCHMITT, STAATH, SUCK, WALTER.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial pour la mission d'agent comptable

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 313-1,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

Considérant qu'il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent pour permettre la promotion interne d'un agent,

Décision : Le Comité Syndical décide de créer un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial à compter du 1^{er} novembre 2024.



Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL5-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2024

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 19 octobre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 26 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 33

Nombre de voix pouvoirs : 15

Etaient présents : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, WEY, MM. BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBERT, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MORQUE, MULLER, PFEFFER, WAHL, WEBER, WEIL, WNDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes, DOH, EHRSTEIN, KERN, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, HUBER, MICHEL, PETER, SCHMITT, STAATH, SUCK, WALTER.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Evolution du montant de la participation employeur à la mutuelle et à la prévoyance des agents du Parc

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le Code des assurances,

VU le Code de la sécurité sociale,

VU le Code de la mutualité,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 452-40 et suivants,

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 11 septembre 2018 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en retenant la MUTEST comme prestataire ;

VU la délibération du Comité Syndical en date du 8 décembre 2018 portant adhésion au contrat de groupe Santé Complémentaire lancé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la période 2019-2024 ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 2 juillet 2019 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance en retenant le groupe IPSEC et COLLECTEAM comme prestataire ;

VU la délibération du Comité Syndical du 9 novembre 2019 portant adhésion à la convention de prévoyance santé proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la période 2020-2025 ;

Considérant le débat relatif à la protection sociale complémentaire des agents du SYCOPARC mené au sein du comité syndical en séance du 12 février 2022 ;

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL6-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2024

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

VU l'avis favorable du Comité social territorial en date du 26 juin 2024 ;

Décision : Le Comité Syndical décide :

- de réviser sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour les risques santé et prévoyance, à compter du 1^{er} novembre 2024 :

- **pour le risque Santé**, la participation financière du SYCOPARC sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

- Le montant forfaitaire de participation par agent sera de 180 € par an, soit 15 € par mois.

- La participation forfaitaire sera modulée selon la composition familiale, à raison :

D'un montant forfaitaire annuel de 36 € par enfant affilié (soit 3 € par mois) ;

D'un montant forfaitaire annuel de 60 € par adulte affilié (soit 5 € par mois) ;

- **pour le risque Prévoyance**, la participation financière du SYCOPARC sera de 7 € par mois par agent adhérent à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.

- d'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAÏE GUTHMULLER

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 19 octobre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 26 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 33

Nombre de voix pouvoirs : 15

Etaient présents : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, WEY, MM. BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBERT, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MORQUE, MULLER, PFEFFER, WAHL, WEBER, WEIL, WNDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes, DOH, EHRSTEIN, KERN, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, HUBER, MICHEL, PETER, SCHMITT, STAATH, SUCK, WALTER.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Programme d'actions 2024 – FA39-2024 Appel à projet Eco-compteurs de la Région Grand Est

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

CONSIDERANT l'appel à projets pour l'installation d'éco-compteurs lancé par la Région Grand Est dans le cadre sa politique de soutien au Massif des Vosges,

CONSIDERANT l'opportunité pour le SYCOPARC de se doter d'éco-compteurs complémentaires pour améliorer le suivi de la fréquentation des milieux naturels et des sites touristiques à enjeux,

CONSIDERANT les orientations du Plan de Paysage de la traversée du massif des Vosges du Nord et la politique de mise en valeur du GR53,

VU le rapport présenté,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- de valider la candidature du SYCOPARC à l'appel à projets de la Région Grand Est,
- de prendre acte du montant global de l'opération estimé à 30.934 € HT et du plan de financement suivant :
 - > Région Grand Est : 22.827,20 €
 - > FEDER Massif : 8.106,80 €
- d'inscrire, si le dossier du SYCOPARC devait être lauréat de l'appel à projets, les crédits au budget de l'exercice concerné,
- d'autoriser Mme la Présidente à signer tout acte, convention et marché se rapportant au projet.

Pour extrait conforme



La Présidente

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL7-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2024

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 19 octobre 2024

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 26 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 33

Nombre de voix pouvoirs : 15

Etaient présents : Mmes GLAD, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, PASTOR, WEY, MM. BALL, BERRON, FRAIN, HELMER, HILT, HOFFSESS, HUBERT, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MORQUE, MULLER, PFEFFER, WAHL, WEBER, WEIL, WNDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes, DOH, EHRSTEIN, KERN, LEDIG, LEHMANN, MM. BRUPPACHER, HUBER, MICHEL, PETER, SCHMITT, STAATH, SUCK, WALTER.

Voix : 48
Pour : 48
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Projet pédagogique de la Maison de l'Eau et de la Rivière

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

CONSIDERANT que le Parc naturel régional des Vosges du Nord assure, dans le cadre d'un budget annexe, la gestion et l'animation du site de la Maison de l'Eau et de la Rivière,

CONSIDERANT l'évolution de la structuration du site, de ses relations partenariales et de ses orientations thématiques au regard de la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

CONSIDERANT l'opportunité de mettre à jour le projet pédagogique du site afin de l'adapter aux évolutions récentes,

VU le projet pédagogique présenté et annexé,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- de valider le projet pédagogique de la Maison de l'Eau et de la Rivière tel que présenté.



Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20241019-CS191024DEL9-DE
Date de réception préfecture : 23/10/2024

Projet éducatif



Avec le soutien de :

I) INTRODUCTION :

Le projet éducatif et pédagogique est un outil permettant de:

- Déterminer les priorités et les principes éducatifs de notre structure.
- Définir nos actions, fixer les orientations et les moyens à mobiliser.
- Permettre la concertation entre les différents acteurs et partenaires de l'action pédagogique (calendrier à définir).
- Définir les enjeux.
- Spécifier les projets caractéristiques de la Maison de l'Eau et de la Rivière.
- Vérifier la cohérence entre l'offre pédagogique de la MER et la charte du Parc naturel Régional et le réseau REEVON.

Il est conçu comme un « fil d'Ariane » pour les acteurs et les partenaires de la MER, qui leur servira de référence et de cadre pour l'action. Il sera évalué, affiné et modifié pour correspondre aux orientations fixées par la charte du Parc. Enfin, il sera décliné annuellement dans la programmation technique et financière des actions, qui seront mises en œuvre à la MER.

Le projet éducatif décrit un ensemble de valeurs auxquelles le public sensibilisé par les actions pédagogiques est invité à adhérer. Ces valeurs sont transmises au travers des opérations planifiées et réalisées.

II) Présentation et contexte de la MER :

1 : Origines de la Maison de l'Eau et de la Rivière

La charte constitutive de 1976 du Parc naturel régional des Vosges du Nord parlait d'une maison de la pêche et de la pisciculture. La vallée du Donnenbach rêvait de voir revivre un site riche de son passé, de son environnement naturel, haut lieu du tourisme local vivant dans les mémoires collectives.

La Maison de l'Eau et de la Rivière a vu le jour, quand le projet architectural, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes du Pays de La Petite Pierre, a réhabilité la maison forestière du Donnenbach en CINE et en auberge. Pour concevoir le projet, un comité de pilotage constitué de quatre partenaires historiques (CdC, SYCOPARC, ONF, Fédération de pêche) s'est entouré également de partenaires pédagogiques (association les Piverts, SRAAB).

La Maison de l'Eau et de la Rivière se veut être un pôle majeur, un équipement exemplaire de découverte de la problématique de l'eau et du développement durable pour les publics jeunes en particulier, mais également les moins jeunes.

L'équipement est implanté dans un site qui permet une riche illustration de la problématique de l'eau dans les Vosges du Nord. Le Donnenbach, l'étang et ses abords, la maison forestière réhabilitée, la vallée toute entière sont consacrés au thème de l'eau, enjeu planétaire du millénaire qui s'ouvre à nous. De nombreux renvois sur des sites locaux peuvent être faits pour relayer des compléments (station d'épuration d'Adamswiller, station de lagunage d'Erckartswiller, Sparsbach).

La gestion par le SYCOPARC

A la demande de la Communauté de communes du Pays de La Petite-Pierre, le SYCOPARC s'est vu confier, en 2002, la gestion de la Maison de l'Eau et de la Rivière. Pour lui permettre de remplir cette mission, le SYCOPARC a sollicité auprès de l'ARIENA et a obtenu, en septembre 2003, le label CINE, pour les périodes 2004-2006 puis 2007-2009.

Cette labellisation a été attribuée à titre dérogatoire à une collectivité, en partenariat avec une ou plusieurs associations, dérogeant au principe régional de gestion d'un CINE par une structure associative.

A partir de 2010, l'ARIENA n'a plus souhaité attribuer la labellisation à la MER du fait de sa gestion non associative. Toutefois, les principaux financeurs (CEA, RGE, AERM) ont décidé de maintenir leur contribution au fonctionnement de l'équipement, eu-égard à la pertinence et à la qualité de l'offre pédagogique qu'il propose.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, au travers d'un bail emphytéotique de 20 ans, signé avec la Communauté de Commune du Pays de La Petite Pierre, le SYCOPARC a pris la responsabilité de la gestion complète de l'intégralité du bâtiment, ainsi que des espaces extérieurs attenants. Une convention avec l'ONF et la Fédération de Pêche du Bas-Rhin lui permet également l'utilisation de l'étang du Donnenbach et des espaces forestiers attenants.

2 : la charte, un projet de territoire :

Les richesses patrimoniales, naturelles et culturelles des Vosges du Nord constituent le fondement du classement du territoire en Parc Naturel Régional, en 1975 et sa reconnaissance en Réserve de biosphère par l'UNESCO, depuis 1992. Leur protection vise à garantir leur transmission aux générations futures.

La nouvelle Charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord, entrée en application au 14 mars 2014, constitue un projet global d'aménagement, de protection et de développement du territoire, à l'initiative des collectivités territoriales concernées. Cette charte se compose de trois vocations, se déclinant elles même en orientations.

En gras, les principales orientations dans lesquelles pourra s'inscrire l'action de la Maison de l'Eau et de la Rivière.

Vocation 1 : **Territoire où l'Homme es attaché à son environnement naturel et culturel**

Orientation 1.1 Mobiliser les acteurs autour de l'excellence de la gestion de l'eau

Orientation 1.2 Exercer notre responsabilité vis-à-vis des générations futures en garantissant des sanctuaires

Orientation 1.3 Voir la nature partout

Orientation 1.4 Faire vivre notre relation avec les Vosges du Nord

Vocation 2 : Territoire qui récolte les fruits de son investissement patrimonial

Orientation 2.1 Passer par l'économie pour évoluer vers une forêt plus naturelle

Orientation 2.2 Valoriser les savoir-faire

Orientation 2.3 Tirer parti des ressources et des proximités

Orientation 2.4 Investir le tourisme durable comme champ d'innovation

Vocation 3 : Territoire qui ménage son espace et ses paysages

Orientation 3.1 S'obliger à penser l'espace comme un bien collectif

Orientation 3.2 Innover sans l'art d'habiter le territoire

La cohérence entre les messages portés par le Parc et les projets menés par l'équipe de la MER est essentielle et fait partie prenante de nos actions, c'est dans ce cadre que nous portons des projets importants comme « Trame verte et bleue », « le castor », « la malle éco-rénovation » qui font échos aux projets réalisés par les chargés de mission. Nous souhaitons nous inscrire dans cette continuité et proposer des projets en ce sens, notamment en évoquant les espèces à enjeu et leur préservation.

La concrétisation de ces objectifs relevant des acteurs actuels et futurs de ce territoire, elle implique que l'action pédagogique soit placée au cœur des missions du Parc et de son organisme de gestion, le Syndicat de coopération pour le Parc (SYCOPARC).

3 : Les financeurs de la Maison de l'Eau et de la Rivière :

Bien évidemment, un centre d'éducation à la nature et à l'environnement comme la MER ne peut fonctionner sans l'appui financier de partenaires qui soutiennent nos actions et reconnaissent leur bien fondé et leur utilité publique.

La Région Grand Est

La région Grand Est soutient financièrement la Maison de l'Eau et de la Rivière de deux façons. D'une part la Maison de l'Eau et de la rivière s'inscrit dans le cadre de la politique concertée d'éducation à l'environnement en Alsace, et bénéficie de ce fait d'une enveloppe annuelle pour développer ses projets.

D'autre part, la région accompagne aussi la prise en charge de la gestion de l'ensemble du site du Donnenbach par le SYCOPARC, gestion transférée depuis le 1 janvier 2015, et elle reconnaît le caractère géographique étendu du Parc naturel

régional des Vosges du Nord, et la situation géographique de la Maison de l'Eau et de la Rivière qui nous amènent à travailler régulièrement avec des publics lorrains.

La collectivité européenne d'Alsace :

La collectivité européenne d'Alsace (CeA) est une collectivité territoriale créée le 1^{er} janvier 2021. Elle résulte de la fusion des collectivités départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Cette nouvelle collectivité dispose des compétences des départements mais aussi de compétences particulières, notamment en matière de coopération transfrontalière, de bilinguisme, de transports et d'organismes professionnels. Correspondant géographiquement à l'ancienne région Alsace.

Le CEA soutient financièrement la Maison de l'Eau et de la Rivière dans le cadre de sa politique à l'environnement, chaque année, nous déposons une demande auprès du service environnement. Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, de la transition énergétique et de la protection et de la préservation des Espaces naturels sensibles, la Collectivité européenne d'Alsace soutient des actions de sensibilisation à la nature, à l'environnement et au développement durable.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

A travers une convention, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, soutient financièrement des actions menées par la Maison de l'Eau et de la Rivière et s'inscrivant dans les politiques d'information et d'éducation de l'Agence. Cela concerne les actions de découverte, de compréhension et de protection des zones humides, la gestion des ressources en eau, l'eau domestique et le lien avec la biodiversité.

La Communauté de Communes de Hanau La Petite-Pierre :

Au 1 janvier 2015, via la signature d'un bail emphytéotique, le SYCOPARC a récupéré la gestion de l'ensemble du site du Donnenbach. Afin d'accompagner cette gestion, la Communauté de Communes attribue, en contrepartie, une subvention liée à la prise en charge des frais d'entretiens courants du bâtiment.

4 : Le paysage de l'éducation à la nature et à l'environnement dans le PNRVN

D'autres structures sur le territoire du Parc, ou dans son voisinage immédiat, ont dans leur vocation d'accueillir des publics pour leurs proposer des offres d'éducation à la nature et à l'environnement.

Il s'agit de l'association Les Piverts à Lohr, de la Grange aux Paysages à Lorentzen, de Ethic étape la Vie en Vert à Neuwiller-lès-Saverne, de la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et de l'Alsace du Nord à Munchhausen, ainsi que de nombreuses actions dynamiques non liées à des équipements.

Les cinq structures professionnelles dans l'ENE ont signé en avril 2015, une convention multipartite avec le SYCOPARC, afin de répondre à la nécessité de tenir compte de l'offre éducative du territoire lorsque l'on travaille sur les orientations pédagogiques, et d'être au maximum dans la recherche d'une collaboration harmonieuse et complémentaire entre ces différentes structures, c'est la création du réseau REEVON (réseau d'éducation à l'environnement des Vosges du Nord).

Il faut aussi souligner les liens historiques de l'association Les Piverts, qui ne dispose pas de structure d'accueil, avec la Maison de l'Eau et de la Rivière où elle propose depuis très longtemps des actions d'éducation à la nature et à l'environnement (par exemple le programme Bufo).

Le réseau REEVON :

La Maison de l'Eau et de la Rivière est membre du réseau REEVON : le réseau d'éducation à l'environnement des Vosges du Nord.

La convention REEVON : permet de poser dans le cadre de la stratégie d'éducation du Parc inscrite dans la charte, les modalités qui doivent permettre de renforcer les synergies déjà engagées par chacun et a pour but :

- De développer chez tous les publics le souci de la prise en compte de leur environnement en s'appuyant sur les spécificités du Parc naturel régional des Vosges du Nord.
- De renforcer la collaboration et la concertation entre le SYCOPARC, l'ARIENA, les structures signataires et entre chaque structure afin d'optimiser les moyens et viser la complémentarité des projets.

- De favoriser l'innovation et l'expérimentation de nouveaux espaces, d'outils et de technique de médiation.

Les objectifs de cette convention :

- Développer l'Éducation à la Nature et à l'Environnement avec les adultes, dans le cadre scolaire et sur tous les autres temps de l'enfant.
- Encourager les actions concertées qui impliquent une diversité d'acteurs et de thématiques (établissements scolaires, collectivités, associations, acteurs économiques, sociaux et culturels, actions grand public, écotourisme) du territoire.
- Prendre en compte la dimension transfrontalière à toutes les échelles d'intervention.
- Favoriser le lien entre nature et culture.
- Mettre en débat permanent auprès de tous, la notion de développement durable.

5 : rappel des éléments de bilan :

En 2024, cela fera 21 ans que la Maison de l'Eau et de la Rivière propose des activités pédagogiques d'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable. Cela nous offre un recul suffisant pour tirer quelques enseignements.

Depuis 5 ans la MER connaît des fréquentations records que ce soit au niveau des séjours mais aussi des accueils à la journée. L'offre autour des projets a été aussi multipliée, grâce à une reconnaissance des partenariats locaux importants (comme l'intégration dans le parcours culturel du Pays de La Petite Pierre), ainsi qu'une adaptation de l'offre aux projets des enseignants, l'activité soutenue a permis un fonctionnement et une offre pédagogique variée et de qualité à la MER. La diversité des projets et des propositions pédagogiques a amené la direction à renforcer l'équipe d'animation en recrutant deux animateurs supplémentaires.

Les constats qui ressortent de ces dernières années sont les suivants :

- **Développement de nouvelles thématiques :** Trame verte et bleue, services écosystémiques, formation des animateurs et accompagnement pédagogique des structures enfance, club nature pour les personnes en précarité, camp ado, bivouac en famille...
- **Développement de nouveaux outils et animations :** tablette numérique, séance marteloscope, kit sensoriel à destination des publics en situation de handicap, animations adaptées au public maternelle (forêt sensorielle, cycle de l'eau).
- **Intervention des animateurs sur de nouveaux territoires :** Pays de Bitche, CC de Niederbronn-les-Bains, CASQ...
- **Une grande demande autour de la découverte des zones humides** (la découverte des milieux, de la macrofaune aquatique, impact de l'homme sur les milieux humides, ...) grâce à des propositions variées sur ce thème mais aussi à un soutien de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse auprès des établissements scolaires pour les projets sur ces thématiques (pour des projets ou des séjours).
- Depuis le constat établi lors du précédent projet pédagogique en 2016, la MER est aujourd'hui bien **mieux identifiée pour les thématiques liées à la forêt** et a développé ses propositions dans ce domaine.
- **Le public scolaire s'est diversifié**, avec davantage de projets en direction des collèges et d'animations en direction des maternelles, cependant le travail avec les lycées reste très restreint.
- **Renforcement des partenariats avec les structures spécialisées**, notamment avec la création des clubs-nature avec des structures médico-sociales, l'accueil des publics spécialisés à la MER et l'accueil de nouveaux publics comme les EHPAD.
- **La mise en place d'une offre de formation à destination des professionnels de l'animation socio-culturelle :** cette demande est forte de la part des structures d'éducation populaire comme les Francas, le RAJ de Monswiller, la FDMJC...

- **Nouvelle grille tarifaire** : afin de prendre en considération les coûts de structure et de salaires et pour mieux correspondre aux tarifs des structures du réseau REEVON, nous avons fait évoluer nos tarifs en septembre 2023.

III) Le projet éducatif :

1 : nos objectifs pédagogiques :

Notre approche pédagogique est basée sur l'immersion dans la nature, nous disposons d'un formidable outils de jeu, au cœur du massif forestier. Nous privilégions les manipulations concrètes avec les enfants en utilisant de nombreuses approches : scientifiques, ludiques, sensorielle, naturaliste et manuelle.

Notre offre pédagogique se fonde sur trois thématiques : **l'eau** (cycle de l'eau, écosystème, milieux humides, faune aquatique, l'eau à la maison), **la forêt** (écosystème, identification, sol, grès, sensoriel, sylviculture), **la faune** (oiseaux, traces et indices, microfaune) et **énergies** (énergies renouvelables, fossiles, écoconstruction). Notre volonté est de faire prendre conscience de la place de l'Homme dans son environnement et dans notre territoire exceptionnel, classé Parc et Réserve de biosphère transfrontière, à la suite de nos sensibilisations, reconnait-il ce territoire et ses spécificités, identifie-t-il les espèces emblématiques et comprend t-il les enjeux liés à leur préservation ?

Le dehors, le lien avec la nature : nature premier support pédagogique, le contact avec le milieu est le meilleur des apprentissages. Notre objectif est de privilégier les animations sur le terrain, Notre structure est implantée dans un site qui permet une riche illustration de la problématique de l'eau dans les Vosges du Nord. Le Donnenbach, l'étang et ses abords, la maison forestière réhabilitée, la vallée toute entière sont consacrés au thème de l'eau. Sa situation géographique au cœur de la forêt des Vosges du Nord permet également d'aborder les richesses et spécificités de l'écosystème forestier. Depuis la période post covid, les animations d'immersion nature sont plébiscitées par nos publics, nous intégrons cette demande dans nos propositions pédagogiques que ce soit avec les publics scolaires, loisirs ou famille.

La MER : structure du Parc ancrée sur un territoire d'exception : l'éducation est l'une des cinq missions fondamentales du Parc, notre objectif est de mettre en avant le lien homme nature (connaissance du lieu où j'habite) et valoriser les actions du Parc au plus proche des habitants, il s'agit aussi d'accompagner les chargés de missions dans la diffusion des messages d'innovations en faveur du développement durable, valoriser le patrimoine, éduquer à l'environnement.

Se questionner sur comment vivre demain et accompagner vers un lendemain soucieux et engagé pour l'humain et l'environnement. Intégration du changement climatique, éco anxiété, développement durable.

2 : Définir nos actions, fixer les orientations :

- 1) **Grandir dehors** : s'attacher à faire progresser les publics dans le milieu, réaffirmer sa place dans la nature, affiner sa perception, éveiller la curiosité. Notre objectif est de faire prendre conscience que nous jouissons tous d'une nature commune et sa connaissance permettra sa protection. L'immersion nature permet de découvrir la biodiversité ordinaire dans son environnement proche comme le jardin ou le verger. Les études scientifiques montrent que passer du temps dans la nature favorise l'amélioration des compétences sociales, l'apprentissage et la concentration ce constat démontre l'intérêt de fréquenter la nature et de proposer des immersions, des chantiers participatifs...
- 2) **Ancrage local, Animer sur les 4 habitats du Parc** : rochers et falaise de grès, milieux humides (tourbières et cours d'eau), forêt, prairie et vergers. Habiter autrement
- 3) **Choix thématique annuelle** : cibler une espèce/an : projet scolaire, sortie grand public, expo, spectacle, conférence, ciné-débat : programmation en lien avec espèce.

- 4) **Animation culture/nature** : En travaillant sur de la médiation croisée nature/culture ou à l'éducation au territoire par le filtre des musées de la conservation, Médiation CSTI Culture Scientifique Technique et Industrielle en lien avec les collections de certains musées.
- 5) **Des publics spécifiques et un accompagnement pédagogique adapté** : renforcer la base du public scolaire et consolider l'ouverture à de nouveaux publics : personnes en situation de handicap, public précaires, jeunes en difficultés.

3: Nos orientations pédagogiques :

La question centrale qui porte l'ensemble des actions éducatives de la MER est la suivante : nous vivons dans un territoire exceptionnel, classé Parc naturel régional et réserve de Biosphère, mais quel rapport entretient l'homme avec ce milieu ? Le connaît-il ? A-t-il conscience de ses richesses naturelles et culturelles, mais aussi de sa fragilité ? Quel rapport conscient ou inconscient entretient-il avec le sauvage ? Comment peut-il préserver un équilibre durable sur le milieu dont il n'est pas simplement spectateur ou consommateur, mais partie intégrante ?

Les principales déclinaisons pédagogiques de cette question centrale dans les années à venir seront les suivantes :

- Mieux connaître **les zones humides**, leurs spécificités, leurs écosystèmes et leurs rôles dans l'équilibre naturel et la biodiversité. Prendre conscience de l'impact que les activités humaines peuvent avoir sur ces milieux humides : pollutions, détérioration, perturbations, mais aussi les actions que celui-ci peut entreprendre pour préserver ou rétablir la naturalité de ces milieux.
- Explorer **l'écosystème forestier des Vosges du Nord** et ses spécificités (hêtraie chênaie sur sol gréseux, zones d'aulnaies marécageuses). Comprendre les liens particuliers d'entretien cette forêt avec l'eau et les zones humides. Mieux connaître sa faune et sa flore, afin de comprendre les relations habitant-habitat et l'écosystème forestier. Présenter l'impact de l'exploitation humaine sur cette forêt, par le passé et aujourd'hui, ainsi que les pratiques de bonne gestion de la ressource bois, à travers notre partenariat avec l'ONF ou encore l'exploitation pédagogique du marteloscope.
- **S'appuyer sur les espèces à enjeu** : castor, lynx faucon pèlerin, grand-duc, grand corbeau, poisson lamproie, écrevisse, chiroptères. Lépidoptères.
- A partir de l'exemple du parc naturel régional des Vosges du Nord, appréhender et comprendre les **liens qui existent sur un territoire entre les patrimoines naturels et les patrimoines culturels** matériels ou immatériels (histoire, architecture, savoir-faire, industries, ...), au travers d'exemples précis, comme par exemple les liens entre la forêt et l'industrie du verre ou l'exploitation du bois, entre l'architecture locale le climat, la géographie mais aussi les ressources disponibles, ou encore l'impact réciproque entre l'histoire et la nature dans les Vosges du Nord - Pfälzerwald. (guerres, installation et déplacement de populations, développement d'industries, évolution des pratiques agricoles, ...)
- **Transition écologique** Prendre conscience de notre **impact sur les milieux**, afin de réduire notre **empreinte écologique**. La nécessité d'un développement plus durable n'est plus à démontrer. Modifications climatiques, épuisement des ressources, pollutions des milieux sont autant de signes d'un besoin de changement tant individuel que collectif. La tâche est vaste, car elle est globale. Mais c'est en s'appuyant plus spécifiquement sur les champs suivants que nous développerons cette problématique : Consommation, alimentation, déplacements, gestion et réduction des déchets, protection et économie des ressources en eau, ressources énergétiques durables, ...
Nous aborderons entre autres les notions de productions locales, de développement socialement responsables et respectueux des ressources et de l'environnement, de choix du consommateur, ...
- **Renforcer l'offre d'outils en autonomie**. Le site du Donnenbach est fréquenté par de nombreux usagers (promeneurs, habitants, touristes, ...) qui ne participent pas aux activités de la MER et n'ont pas forcément une approche lisible du site. Certaines écoles, présentes sur le site, souhaitent aussi disposer d'outils d'animations en autonomie, à coupler avec les activités de la MER, souvent pour des raisons de coût. Cela pourrait passer par la création d'outils permanents ou semi-permanents de médiation, à destinations des publics, offrant une médiation sur l'environnement, le patrimoine, la culture, proposant à la fois de l'information pour les visiteurs

et un support de jeu et d'enquête pour le jeune public, cette proposition est en cours de réalisation notamment avec la création d'un jeu de piste autour de l'étang.

4: Les publics :

Si le public scolaire reste le principal public impacté par les actions pédagogiques de la MER, il n'est pourtant pas le seul public ciblé par nos actions. Les jeunes du territoire, à travers l'accueil de camp d'immersion nature (ex : RAJ de Monswiller, service animation de la CCHLPP), mineurs, les publics en situation de handicap ou encore le grand public : habitants ou usagers du territoire sont d'autres cibles pour lesquels nous souhaitons proposer des actions de sensibilisation, à travers différentes approches détaillées ci-dessous.

Les publics scolaires

Le public scolaire est et restera le principal bénéficiaire des actions pédagogiques de la MER. Pour autant, pour répondre à l'évolution de l'environnement scolaire, il nous faut proposer une évolution dans notre façon de travailler avec les écoles. Voici les pistes que nous allons creuser ces prochaines années :

- Le développement des projets dans les écoles qui permet une augmentation des journées participants et augmenter notre visibilité sur l'ensemble territoire parc.
- **Innover dans les démarches participatives**, et rendre davantage encore les jeunes acteurs de leurs découvertes.
- Continuer de s'appuyer sur les « valeurs sûres » de l'offre pédagogique (pêche à l'épuisette de la macrofaune aquatique, découverte sensorielle de la forêt, ...), mais en **expérimentant aussi de nouveaux champs : amphibiens, oiseaux, changement climatique.**
- **Favoriser les liens entre les actions du parc et les animations de la MER** : l'exemple des actions autour de la TVB est significatif du travail de coopération entre un pôle et la MER.
- Continuer à privilégier les **partenariats avec les écoles sur l'ensemble du territoire parc : CEA et Moselle** pour développer des projets ambitieux sur la nature, l'environnement et le développement durable. Voir quelles sont les objectifs en terme de fréquentation et intervention sur le territoire.
- Favoriser une offre pour les publics scolaires hors cycle 3 grâce à des journées techniques avec la rencontre de professionnels : chargé de mission du parc, techniciens de l'ONF, élus, couplée avec des animations ou des chantiers participatifs.
- Continuer notre communication autour des séjours d'intégration notamment sur la période de rentrée en septembre et octobre.

L'offre de loisirs

- S'appuyer encore plus sur **une approche sensible de la nature**, avec des ateliers type « cabanes », ... car l'objectif sur ces accueils n'est pas tant un apport de connaissance que vraiment développer des savoir-être et des savoir-faire au sein du groupe et entre les participants et la nature.
- S'appuyer sur des **partenariats locaux**, tels que les Piverts ou les centres socio-culturels ou de loisirs proches, pour développer une offre plus ambitieuse basée sur un échange pédagogique enrichissant avec des projets montés en amont en partenariat.
- Valoriser notre offre de séjours été pour permettre une augmentation de l'activité lors des congés scolaires.

Les personnes empêchées :

Il existe une forte demande de la part des structures **à destination du public en situation de handicap mental**,

Nous axerons notre travail sur :

- **La création d'outils et de propositions spécifiques adaptées** à ces personnes, comme la création en 2020 de l'outil sensoriel sur la forêt grâce aux partenariats entre le Sonnenhof et les designers du collectif SHOORE.
- **La consolidation de nos clubs nature**, la MER se positionne depuis quelques années sur l'accueil des personnes en situation de handicap et développe des initiatives en ce sens. La MER propose des activités adaptées avec des outils pédagogiques conçus spécialement en concertation avec les structures et les personnes (reproduction d'oiseaux à l'échelle, matrices d'empreintes d'animaux, kit à toucher bois, outils tactiles pour déficients visuels). En outre, les animateurs de la structure ont été formés sur plusieurs journées à l'accueil des personnes empêchées. Nous souhaitons poursuivre cette dynamique en proposant des **séjours adaptés** dans notre structure, il s'agit pour nous d'offrir une œuvre qualitative et unique dans les structures d'éducation à l'environnement.
- Continuer notre collaboration avec l'évènement « Eveil des Sens », participation aux formations du réseau et aux forums de l'association « tôt ou t'art ».
- Conquérir de nouveaux partenariats en démarchant les publics cibles des politiques de la CEA, en favorisant le lien avec des structures comme les EHPAD, les missions locales, le centre éducatif de Saverne.

Le grand public à travers des évènements festifs

La MER est souvent sollicitée pour les évènements festifs qui ont lieu sur le territoire du Parc, nous répondons présents avec notamment une animation dédiée pour ce type de journée : le cabinet de curiosité des Vosges du Nord.

À la suite du succès des 20 ans de la MER en septembre 2020, nous souhaitons pérenniser ce type d'évènement en proposant chaque année une journée famille.

5 : Les partenaires pédagogiques :

L'action éducative de la MER n'est pas une île au milieu d'un océan désert. Elle s'inscrit dans un paysage formé d'un territoire actif et particulier, fort d'une vie culturelle et associative intense. C'est pourquoi ces actions sont bien souvent menées en partenariat avec d'autres acteurs locaux, ou au moins en s'inscrivant dans le paysage local et en proposant une complémentarité par rapport aux propositions du territoire.

- **L'Éducation Nationale.** Pour rappel, les représentants des circonscriptions scolaires du territoire sont membres de la commission pédagogique de la MER. Le partenariat avec l'Éducation Nationale est de plusieurs ordres. Il passe par un travail avec les conseillers pédagogiques de ces circonscriptions, que ce soit pour des conseils pédagogiques ou sur les programmes scolaires et leur évolution, ou encore sur de l'information et de la formation à destination des enseignants, principalement du primaire. Ce partenariat passe aussi par le soutien que peut nous apporter l'enseignant détaché par le rectorat au SYCOPARC sur les programmes et leur évolution, ainsi que sur les actions à mener à destination des publics scolaires du secondaire. Enfin, il passe par l'agrément attribué par l'Éducation Nationale à notre structure et qui permet un travail serein et en confiance avec les enseignants.
- **L'Office Nationale des Forêts :** de part ces thématiques liées à la forêt ainsi que de son emplacement, au cœur de la forêt domaniale de La Petite Pierre, la MER entretient un rapport particulier avec l'ONF. A travers un conventionnement, l'ONF permet à la MER l'utilisation des lieux et de l'étang, situés sur le domaine national, à des fins pédagogiques. L'ONF permet à l'équipe de la MER d'utiliser le marteloscope de Petersbach à des fins pédagogiques.
- **L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse :** à travers son soutien financier et logistique à l'organisation de classes d'eaux par les écoles, l'Agence de l'Eau favorise la réalisation de projets autour de cette thématique. Par ailleurs,

l'Agence nous apporte également un soutien financier sur les actions pédagogiques et de médiation que nous réalisons autour de l'eau, qu'elles soient à destination du grand public, ou de publics spécifiques.

- **L'ARIENA** est le réseau des structures d'Education à l'Environnement et au Développement Durable en Alsace. C'est également la tête de réseau et la structure qui coordonne les politiques d'EEDD en Alsace. Le SYCOPARC, gestionnaire de la MER est membre fondateur et membre de droit de l'ARIENA. Par ailleurs, la MER s'impose les mêmes règles de qualité que celles exigées pour les structures labélisées CINE par l'ARIENA et répond aux engagements de la charte de l'ARIENA, à l'exception des points réservés aux structures associatives. C'est cette exigence qui permet à la MER de bénéficier des mêmes crédits régionaux et départementaux que ceux attribués aux structures associatives labélisées CINE.